

Un guide conçu dans le cadre du programme  
Life nature & territoires en région Rhône-Alpes par :



**Coordination du projet :** Jean-Louis Michelot (Ecosphère) et Pascal Faverot (CREN Rhône-Alpes)

**Comité de rédaction :** Laurent Simon, Marc Thauront, Hervé Coquillart, Anne-Sophie Vincent, Fabrice Gallet, Robert Galley, David Marailhac, Catherine Béal, Jean-Louis Michelot, Pascal Faverot, François-Xavier Nicot



Rhône-Alpes Région



Création graphique : Graphistar - PAO : CREN - N° ISBN : 2-908010-54-2 - Dépôt légal : juin 2008

# TERRITOIRES & BIODIVERSITÉ

## CONSTRUIRE ET FINANCER UN PROJET



**GUIDE À L'USAGE** DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUTRES PORTEURS DE PROJETS

# SOMMAIRE

PRÉFACE	1
INTRODUCTION, PRÉSENTATION DU GUIDE	2
<b>PARTIE I.</b> LA BIODIVERSITÉ, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	7
<b>PARTIE II.</b> LA DÉMARCHE DE PROJET	25
<b>PARTIE III.</b> LES OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DE PROJETS <i>avec un sommaire détaillé de l'ensemble des fiches p.45</i>	43
<b>PARTIE IV.</b> DES ETUDES DE CAS	91
BIBLIOGRAPHIE - ADRESSES UTILES	107



# PRÉFACE

Au carrefour de plusieurs régions biogéographiques, le territoire de Rhône-Alpes propose une biodiversité et une variété de sites naturels qui participent à son identité et sont un atout pour le développement de notre région. Aussi n'est-il pas étonnant que, depuis plus de trente ans, des actions souvent exemplaires de préservation et de gestion de ces espaces naturels y aient été menées.

Porté à l'origine par des militants associatifs précurseurs et des scientifiques éclairés, le souci de protection des espaces naturels s'est traduit dans les années 1980 -1990 avec la mise en œuvre d'actions de gestion par les responsables de ces espaces. Ceux-ci sont regroupés en réseaux selon la nature de leur intervention : parcs nationaux, réserves naturelles, conservatoires, grands sites, espaces naturels sensibles définis par les départements ou les parcs naturels régionaux. Gérer pour préserver le patrimoine naturel, prendre en compte l'environnement dans l'aménagement, assurer un véritable développement durable des territoires ont conduit ces acteurs à mettre au point des techniques et des méthodes de gestion associant de plus en plus les communes et les intercommunalités. Ils ont été conduits aussi à mobiliser avec efficacité les outils juridiques et réglementaires en relation avec les dynamiques des territoires concernés. La grande diversité des partenariats et des situations en Rhône-Alpes a conduit à un riche foisonnement d'expériences et de savoir-faire dont l'enjeu du programme Life nature & territoires est d'assurer le partage et les échanges de bonnes pratiques.

Ce programme nous enseigne deux principes majeurs :

- ◆ le premier est qu'il ne saurait y avoir de réelle prise en compte de la biodiversité dans un projet quel qu'il soit, s'il n'y a pas concertation et dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, pour une réelle appropriation de ces enjeux sur le territoire concerné ; les différentes démarches réglementaires ou contractuelles, comme la mise en place du réseau Natura 2000 ou les contrats régionaux de biodiversité ou de corridors écologiques, illustrent cette règle ;
- ◆ le second est que la cohérence territoriale est à la base du succès des projets et que cette cohérence impose la prise en compte de la biodiversité comme enjeu du territoire. Les outils financiers ou techniques proposés sont au service de cette cohérence.

Ainsi, ce guide élaboré par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels et les divers opérateurs du programme Life nature & territoires n'a d'autre prétention que de favoriser l'émergence de projets de territoires qui intègrent la biodiversité et de guider leurs initiateurs vers un usage judicieux des outils financiers existants.

L'article 6 de la charte de l'environnement rappelle que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable, qu'à cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Ce guide s'inscrit dans cette perspective et nous espérons qu'il contribuera à une meilleure prise en compte de ces enjeux par les élus d'autres territoires.

**Emmanuel de Guillebon,**  
*Directeur régional de l'environnement*

**Hélène Blanchard,**  
*Vice-Présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée  
à l'environnement et la prévention des risques*

# INTRODUCTION

## 1. UN GUIDE POUR MONTER DES PROJETS

Nous sommes partis d'un constat simple : depuis plusieurs années, des projets confirment que le patrimoine naturel s'intègre avec efficacité et réussite dans les préoccupations habituelles des territoires ; non seulement les deux visions ne sont pas antagonistes mais une synergie peut être trouvée entre le besoin de préserver la biodiversité et le développement local.

Sur les seize sites du programme européen *Life nature & territoires*, l'analyse des retours d'expériences témoigne de cette réussite. Les situations les plus complexes ont largement tiré profit des échanges et discussions construites durant ces quatre années.

### QUELQUES EXEMPLES TIRÉS DU PROGRAMME LIFE

- ◆ Pour compléter l'activité hivernale et diversifier l'offre touristique, notamment estivale, **les communes savoyardes de Crest-Voland et de Cohenzon** ont misé sur la valorisation d'une des plus belles tourbières du département et de son patrimoine : la tourbière des Saisies ; une manière de mieux maîtriser la fréquentation anarchique sur la tourbière.

- ◆ **En vallée d'Abondance**, en Haute-Savoie, l'intercommunalité cherchait à valoriser son patrimoine local, origine du label "Pays d'art et d'histoire" et à maintenir l'activité pastorale. En incluant l'aspect environnemental, le projet de territoire a bénéficié de nouvelles sources de financements pour une construction associant tous les acteurs du territoire.

- ◆ **Sur le massif du Tanargue**, en Ardèche, la production ancestrale de myrtilles a profité d'un programme environnemental de restauration des myrtilles pour retrouver une nouvelle jeunesse.

- ◆ **Aux abords du lac d'Annecy**, l'organisation d'un sentier autour du lac et le projet d'inscription au patrimoine de l'Unesco émanent en partie du croisement de plusieurs valeurs par le Syndicat du lac, lequel a été l'une des premières collectivités locales à prendre la présidence d'un site Natura 2000.

### QUELQUES DÉFINITIONS POUR SE COMPRENDRE

- **Le TERRITOIRE** répond à deux logiques : l'une géographique, historique et sociale (un secteur avec un fonctionnement régulier), l'autre administrative (un territoire administré par une collectivité ou une intercommunalité). La notion de territoire est donc à mettre en rapport avec l'échelle du projet abordé et avec les acteurs qui le font fonctionner.

- **Le DÉVELOPPEMENT** de ces territoires, tel que nous le traitons, correspond à l'ensemble des politiques, programmes, démarches, projets, actions, organisations qui visent à maintenir sur un territoire donné des habitants vivant en harmonie avec leur environnement. Cette démarche concernera autant les secteurs économiques et sociaux qu'environnementaux. **Le développement durable** en constitue une composante particulièrement équilibrée, avec une pérennité dans le temps.

- Dans la notion de **PROJET** de territoire, nous intégrons tout projet cohérent et concerté, porté par ce territoire avec une volonté de développement durable ou de maintien d'une activité en harmonie avec l'environnement, qu'il fasse appel à un ou plusieurs outils financiers.

- La **BIODIVERSITÉ**, telle que nous l'abordons dans ce guide, correspond à la diversité des organismes vivants de toute origine, que ce soit au sein des espèces (les races et les variétés), entre les espèces ou parmi les écosystèmes.

La biodiversité est au cœur de ce guide ; elle dépasse le champ de Natura 2000. **Le guide vise l'ensemble des interfaces possibles entre la biodiversité et le développement territorial.**

A travers ce guide, nous restituons au mieux l'expérience de terrain vécue au cours de ces dernières années, en identifiant ci-dessous les quatre parties de cet ouvrage à travers une première grille d'analyse.

## 2. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE CET OUVRAGE

### LA BIODIVERSITÉ, UNE RESSOURCE DE TERRITOIRE

Si le lien qu'offre la biodiversité est plus évident à saisir avec certaines disciplines propres aux territoires, il convient de considérer les grands axes dans lesquels la nature peut constituer une réelle ressource et enrichir un projet de territoire en dégageant une synergie. **C'est l'objet du premier chapitre.**

### UNE ALCHEMIE COMPLEXE ?

**C'est le chapitre majeur de cet ouvrage : comprendre la démarche de projet de territoire.**

Les ingrédients sont simples : un territoire, une dynamique de projets, des acteurs pour porter ce projet, pour se l'approprier. Une simple alchimie qui permet d'entrer dans un cercle vertueux mais une réussite qu'un obstacle, un grain de sable au mauvais moment, une procédure administrative mal perçue... peuvent faire basculer à tout moment.

Ce ne sont donc pas des méthodes standardisées, normalisées et transposables telles celles d'un territoire à l'autre !

### UN PROCESSUS INTERACTIF

La construction d'un projet de territoires intégrant la préservation et la valorisation de la biodiversité est donc

**plus ou moins longue, jamais linéaire**, au rythme irrégulier. Certains processus territoriaux sont rapides, d'autres lents. Parfois des phases de latence nécessaires permettent ensuite de déboucher rapidement mais, a contrario, le sommeil qu'imposent des impératifs administratifs, financiers ou des échéances électorales nécessite parfois de reconstruire et de revenir en arrière sur des positions qui semblaient acquises.

Cette construction nécessite toujours **du temps, de l'écoute, du dialogue** ; elle s'appuie sur une manière d'être, **un état d'esprit plutôt que des recettes toutes prêtes**. Elle passe en partie par du travail, dans des lieux formels, de construction de la démarche, mais aussi par le tissage de liens sociaux, de moments conviviaux ou de dégustation de produits du territoire. C'est aussi une histoire de consensus, de compromis que chacun peut accepter pour répondre à l'intérêt général, et d'investissement collectif.

### DES OUTILS POUR CONSTRUIRE

Lorsque cette alchimie a fait son œuvre, il reste à mobiliser les moyens pour agir !

**C'est l'objet du troisième chapitre de ce guide** : passer en revue les outils qui permettent de prendre en compte des actions de préservation et de valorisation de la biodiversité. Toutefois, la présentation n'a pas la forme d'un catalogue qui viserait l'exhaustivité et deviendrait caduque quelques semaines après sa publication.





Le choix s'est porté vers **la distinction des grandes familles d'outils financiers** contribuant séparément, conjointement, successivement... à la concrétisation des ambitions communes construites sur le territoire. Il n'est volontairement pas fait référence aux **outils réglementaires** qui ont fait l'objet d'utilisations parfois abusives et pas toujours en adéquation avec la logique de construction commune qui est recherchée dans cet ouvrage. Divers documents évoquent par ailleurs ces outils réglementaires qui sont plutôt vus comme des procédures complémentaires qui peuvent s'appliquer dans des cas spécifiques.

### DES PROJETS DE TERRITOIRES, PARTAGÉS JUSQU'AU BOUT !

Là aussi, l'alchimie qui permet d'élaborer un projet consensuel doit continuer de faire son œuvre : la phase de recherche de financements ne doit pas générer une rupture dans la concertation.

La recherche d'**une cohérence territoriale forte**, de continuité, de lisibilité nécessite sans doute que l'état d'esprit, construit au travers du dialogue territorial, perdure lors de la gestion des budgets et des programmes.

### NATURA 2000, UN PETIT PLUS...

Durant le programme Life nature & territoires, certains élus nous parlaient d'adhésion à Natura 2000 et d'engagements dans leur projet de territoire, de leurs sites qui abritent un patrimoine dont la commune se sent responsable.

C'est peut-être là qu'il faut chercher la petite différence, le déclic qui va favoriser la construction et le financement des projets, sans avoir le sentiment de "subir" des procédures, des obligations administratives ou réglementaires, de vivre des contraintes...

Viser une cohérence entre des démarches emboîtées, à des échelles différentes, reste toujours un objectif qui permettra d'optimiser les démarches. Il serait presque inutile de mettre en œuvre une gestion lourde et coûteuse d'une zone humide si la qualité de celle-ci était régulièrement remise en cause par des pollutions ou des prélèvements massifs d'eau sur le bassin versant.

**Le quatrième chapitre** n'a d'autre ambition que de décrire quelques cas de construction qui constituent aujourd'hui des expériences intéressantes à connaître.

**Le présent document doit permettre aux acteurs des territoires qui s'interrogent ou qui commencent à se mobiliser de rentrer dans un "cercle vertueux" permettant d'intégrer durablement la préservation de la biodiversité dans les projets du territoire. Ils contribueront ainsi, sans doute, à consolider des démarches de développement durable que chacun appelle de ses vœux.**



Life Nature  
& Territoires  
en région Rhône-Alpes

Ce programme a été retenu en 2004 par la Commission européenne. Ce programme aborde Natura 2000 avec le regard des acteurs de chaque territoire. Son ambition était de développer une nouvelle approche de la prise en compte des enjeux liés aux espaces naturels. En effet, dans un contexte difficile de mise en place du réseau Natura 2000, le programme Life nature & territoires en région Rhône-Alpes cherche à favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques de développement des territoires. Ce programme européen s'est orienté sur la mise en réseau et une analyse croisée de seize sites sur lesquels des actions concrètes ont été mises en œuvre. Sa force repose sur la fédération d'expériences où les collectivités, les socio-professionnels s'approprient leurs espaces naturels comme une ressource pour le développement territorial, tout en assurant la préservation de la biodiversité.



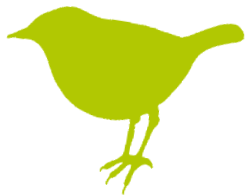
### LE PROGRAMME LIFE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 16** sites répartis sur la région Rhône-Alpes ;
- 25** partenaires et **50** actions ;
- 16** comités de pilotage locaux et **1** comité régional ;
- 1** coordonnateur régional.



# I. LA BIODIVERSITÉ

## FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



# LES ÉCOSYSTÈMES AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

## La biodiversité est au cœur de nos vies !

- Toute notre alimentation provient de plantes et d'animaux ;
- L'air que nous respirons et l'eau que nous buvons ont été produits ou épurés par des bactéries ou des plantes dans le cadre de la photosynthèse ;
- nos médicaments proviennent pour une large part de plantes, même si certaines molécules sont maintenant synthétisées ;
- l'énergie fossile que nous consommons (pétrole, charbon...) provient de la biodiversité présente sur terre il y a 100 à 300 millions d'années...

Cette liste pourrait être prolongée à l'envie. Notre habitat, nos loisirs, notre cadre de vie... dépendent des plantes et des animaux que nous voyons, mais aussi de l'action d'une biodiversité invisible constituée des bactéries et autres microorganismes qui transforment notre planète depuis sa création.

**Dans nos comportements quotidiens**, nous devons être persuadés de cette réalité. En jardinant, nous ne devons pas considérer la terre comme un support inerte : chaque gramme abrite un milliard d'organismes unicellulaires et plusieurs millions d'organismes pluricellulaires, représentant au total plusieurs milliers d'espèces dont l'action est déterminante pour assurer la fertilité des sols.



**À l'échelle d'un territoire et de son développement**, la situation est la même. La biodiversité participe grandement à la qualité de nos paysages, de nos terroirs et de leurs productions... en un mot de notre patrimoine. La préservation et la mise en valeur de cette richesse peuvent constituer des vecteurs importants du développement économique et social des territoires.

### DEUX ANALYSES SCIENTIFIQUES DE LA SITUATION MONDIALE

**Costanza** et son équipe ont publié en 1997, dans la revue *Nature*, une synthèse mondiale sur les biens et les services apportés par les écosystèmes (nourriture, régulation, loisirs...). La valeur économique de ces services est estimée à environ 33 000 milliards de dollars, à comparer avec le PNB mondial qui est d'environ 1 000 milliards de dollars.

**L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire** (*en anglais, MEA - Millennium Ecosystems Assessment*), initiée par les Nations unies, a mobilisé plus de 2000 chercheurs à travers le monde entre 2001 et 2005. Son objectif consistait à évaluer les conséquences de l'évolution des écosystèmes sur le bien-être des humains et à établir une base scientifique afin de promouvoir les actions requises pour la conservation des écosystèmes, leur exploitation durable et leur contribution au bien-être humain, notamment par les services qu'ils rendent.

Ce travail liste 27 services apportés par les écosystèmes : prélèvement (nourriture, eau, bois de construction, les fibres), régulation (du climat, des inondations, des maladies, de l'eau...), culture (bénéfices récréatifs, esthétiques, et spirituels) et auto-entretien (formation des sols, photosynthèse, cycle nutritif).

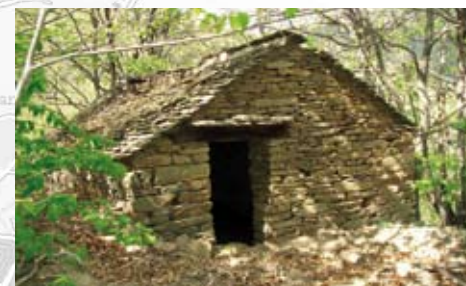
Ce travail gigantesque a montré à quel point notre vie et notre avenir étaient liés à la biodiversité.

Pour en savoir plus :  
<http://www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx>

# LA NATURE AU CŒUR DU PATRIMOINE LOCAL

**La nature, les paysages, la flore et la faune font partie intégrante du patrimoine de nos territoires, au même titre que l'architecture et les autres productions des hommes.**

**De plus en plus, la biodiversité apparaît comme un atout et une ressource pour la collectivité, participant à notre bien-être ; elle reste toujours le support indispensable de nombreuses activités économiques.**



## UN ÉLÉMENT DES IDENTITÉS LOCALES

L'identité est ce qui rend unique un territoire ou un individu ; elle est basée sur des éléments historiques ou sociaux, mais aussi sur des éléments naturels.

Que serait la Dombes sans la vie de ses étangs, l'Ardèche sans ses châtaigniers, la Saône sans sa friture ?

Les traditions gastronomiques constituent souvent un trait d'union entre nature et culture : lavarets des lacs alpins, fromages de Haute-Savoie, truffes de la Drôme provençale...

Les milieux naturels jouent un rôle identitaire important et l'on constate de plus en plus souvent que des populations rurales souhaitent conserver leurs paysages : prairies du val de Saône, marais de Chautagne ou de Lavours, forêts de Maurienne, pelouses sèches des Gras ardéchois...

Protéger et restaurer la nature peut donc contribuer à valoriser des espaces en déshérence aux yeux même de leurs habitants. Leur retrouver une vocation environnementale témoigne d'une reconnaissance ; ces démarches obtiennent une forte adhésion liée pour partie au souhait de retrouver ou maintenir "le paysage de leur enfance". Ce sentiment nostalgique reste souvent la base d'une démarche de "patrimonialisation".

### LE VIEUX RHÔNE DE VERNAISON

Au sud de Lyon, le Rhône et sa vallée ont été bouleversés par les activités humaines : un équipement hydroélectrique lui a pris presque toute son eau ; l'autoroute et l'industrie ont couvert des surfaces immenses.

Dans ce contexte, restaurer l'écosystème fluvial, cela signifie aussi et surtout reconstituer un peu de ce qui fit la grandeur de ce lieu, magnifié par le livre de Bernard Clavel "Les pirates du Rhône" : le fleuve tumultueux, ses "vorgines", ses "lônes", ses poissons et ses pêcheurs...

Cette double approche sociale et écologique a permis la mise en œuvre du projet ambitieux de restauration des îles et lônes du Rhône : augmentation du débit du fleuve, protection et gestion des milieux naturels, organisation de l'accueil du public...

### DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Valoriser l'identité d'un territoire ne signifie certainement pas se refermer sur lui, mais être fier d'y vivre et de le présenter aux visiteurs venus de l'extérieur.

La qualité du patrimoine naturel joue un rôle fondamental dans l'attractivité des régions. Cela est particulièrement vrai en Rhône-Alpes.

Le patrimoine naturel et la biodiversité constituent un facteur d'attractivité touristique des territoires et apparaît souvent comme un gage de qualité des productions agricoles. Les logos des parcs naturels régionaux ou d'autres espaces emblématiques sont souvent des animaux ou des plantes, ce qui montre l'importance de ces symboles.

## PATRIMOINE HISTORIQUE, PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes est particulièrement important, grâce à une histoire très riche.

La nature participe largement à la qualité de ce patrimoine. Quelle qualité paysagère aurait un château sans son "écrin de verdure" ?

De façon plus originale, on constate que les grands sites historiques constituent souvent aussi des sites naturels remarquables. La montagne de Crussol en Ardèche, le plateau de Larina en Isère, la baie du mont Saint-Michel ou la lagune de Venise méritent d'être visités autant pour leur paysage, leur patrimoine archéologique, leur géologie que pour leur biodiversité.



beautés de la nature rhônalpine. Ici et là, des salons "art et nature" témoignent de cet engouement.

La région Rhône-Alpes accueille **de nombreux tournages de films**, pour lesquels la dimension naturelle est très importante. Citons "Les enfants du marais", "Le hussard sur le toit", "Le papillon", "Le renard et l'enfant".

Enfin, **le land art ou art environnemental** se développe peu à peu, souvent basé sur une approche respectueuse et sensible de la nature.

Trois parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes : Vercors, monts d'Ardèche et Pilat, ont accueilli en résidence des artistes sur l'année 2007, dans le cadre du **programme "Regards croisés sur le paysage"**. Chacun a produit une œuvre qui met en valeur sa perception du paysage et de la nature. Ces œuvres offrent un regard nouveau, parfois inattendu ou décalé, interrogent le visiteur et le conduisent à porter une attention nouvelle à des sites proches, et trop souvent banalisés.

### REGARDS ARTISTIQUES SUR TROIS SITES

George Trakas, plasticien québécois, a réalisé au col du Gratteau "Le Quai des Trois Dents", conçu comme un aménagement qui force le visiteur à faire l'expérience de ce lieu et de son rapport au cheminement vers les trois dents.

Patrick Corillon, artiste belge, s'imagine émissaire de Malraux dans son livre d'artiste "La conservation des paysages humides", et dessine les rêveries possibles des jeunes ouvrières des grandes usines textiles.

Lois et Franziska Weinberger, artistes autrichiens, travaillent sur le bois d'Avaise de Saint-Etienne, site de nature enclavé dans la ville, à la limite du parc naturel régional du Pilat. Ils apporteront une note poétique et philosophique à la végétation de ce lieu.

## L'AGRICULTURE

**L'agriculture est, au sens propre, vitale, puisque nous en tirons l'essentiel de notre alimentation. Elle nous apporte aujourd'hui bien d'autres produits, matières premières pour l'industrie ou sources d'énergie.**

**En outre, cette activité structure et dessine véritablement les paysages. N'occupe-t-elle pas 38 % de la superficie de la région Rhône-Alpes ?**

**C'est aussi l'une des activités les plus en lien avec la préservation de milieux naturels, ce qui fait de cette interface un précieux enjeu de territoire.**



### PRODUIRE DE LA BIODIVERSITÉ

L'agriculture est basée sur la domestication d'espèces sauvages, provenant généralement de régions lointaines : Moyen-Orient pour les bovins et les ovins, Amérique pour les tomates, les pommes de terre, le maïs... Seules quelques espèces proviennent d'espèces sauvages européennes : cochon, chou...

A partir de cette base, les agriculteurs ont développé une diversité extraordinaire de races animales et de variétés végétales adaptées aux conditions locales : moutons des Préalpes, vaches Abondance, carpes de la Dombes, cépages locaux de vignes...

Ces races et variétés constituent des éléments de la biodiversité qui doivent être préservés pour leur valeur patrimoniale et identitaire, mais aussi pour des raisons économiques : qualité des productions, adaptations aux terroirs, ressource génétique...

Ainsi, l'existence de la race bovine Villard-de-Lans est suspendue à la motivation de quelques éleveurs du Jura et de l'arc alpin, lesquels ont parfaitement intégré dans leur exploitation un petit effectif ô combien précieux de cette vache.

### L'AGRICULTURE VALORISE LA DIVERSITÉ

Cette diversité, présentée comme une richesse locale, est de plus en plus associée à la qualité des produits de terroirs. Elle est valorisée à travers la mise en place de certifications de qualité ou d'origine. Il peut s'agir d'AOC (appellation d'origine contrôlée), reconnaissant des produits uniques grâce au savoir-faire et à la provenance des matières premières, d'IGP (indication géographique protégée) qui atteste de l'origine d'un produit, ou de certificats de conformité, ou de labels, reconnaissant la spécificité d'un produit et ses qualités supérieures.



### LE FIN GRAS DU MÉZENC

Dans le secteur du Mézenc (Ardèche, Haute-Loire), les éleveurs pratiquaient depuis plusieurs siècles la production des "bœufs de Pâques" nourris à l'étable avec le meilleur foin. Cette tradition, reprise et mise en valeur par l'appellation FIN GRAS, est en passe d'être admise en tant qu'AOC.

Cette opération participe au développement économique d'une agriculture de montagne fragile... mais aussi au maintien d'une biodiversité remarquable : le foin ne peut provenir que de prairies non semées et peu fertilisées. Il faut dire que le goût persillé et inimitable du Fin Gras provient largement de la diversité et de la qualité de la flore locale, dont le "Cistre" ou fenouil des Alpes.

<http://www.aoc-fin-gras-du-mezenc.com/Accueil.16.0.html>

## ART ET NATURE

La nature constitue une source fondamentale d'inspiration pour les artistes, depuis les peintres des grottes Chauvet et Lascaux.

Cette relation alimente l'identité et la richesse de nos territoires. Rhône-Alpes a peut-être inspiré moins d'artistes majeurs que la Provence (une infinité de peintres et d'écrivains, de Cézanne à Giono ou Pagnol !) ou le fleuve Loire (Olivier Debré pour la peinture, Maurice Genevoix pour la littérature). On notera tout de même que les poètes romantiques ont aimé les Alpes et leurs lacs ("Le Lac" de Lamartine), que des peintres de renom sont passés par ici (Corot et Daubigny en Ile Crémieu), que Jean Ferrat a chanté la montagne ardéchoise et que les écrivains de la montagne sont légion (Samivel en tête).

L'art constitue une activité foisonnante, dont la dynamique enrichit la vie de la collectivité. Une multitude de peintres, illustrateurs, sculpteurs, photographes... magnifient les

Parmi toute la diversité que nous offre la région Rhône-Alpes, on peut citer la volaille de Bresse (AOC) réputée pour sa chair tendre et parfumée ou les vins de la Côte rotie (AOC également) pour leur arôme corsé unique.

### COMPOSER AVEC LA NATURE

L'agriculture est affaire d'animaux domestiques et de végétaux cultivés, mais aussi d'espèces sauvages.

**Les activités de cueillette** présentent localement une réelle importance économique, sociale et culturelle. Citons par exemple les plantes nécessaires à la liqueur de Chartreuse, les champignons et les myrtilles de la Montagne ardéchoise, le génépi des Alpes...

**L'apiculture** témoigne d'une collaboration ancestrale entre l'homme et l'insecte. Le miel est vraiment un produit de la biodiversité, nécessitant le travail des hommes, des abeilles, le nectar de milliers de fleurs de dizaines d'espèces, sans oublier le miel de sapin, passé par l'intestin de pucerons... Dans cette affaire, tout le monde est gagnant, car les abeilles assurent aussi un travail de pollinisation des plantes cultivées et sauvages sans lequel agriculture et biodiversité s'effondreraient.

**L'élevage** correspond à la rencontre d'un animal domestique avec la diversité végétale de son terroir. On comprendra sans peine qu'une viande ou un fromage puisse présenter une différence gustative s'il est issu d'une prairie comptant des dizaines d'espèces de plantes ou d'une stabulation alimentée en tourteaux de soja...

Si l'on analyse l'élevage extensif du point de vue de la biodiversité, le constat est étonnant : en France, 60 % des plantes sauvages sont liés aux "milieux ouverts" (prairies...). A la Préhistoire, ces espaces étaient entretenus par des troupeaux de grands animaux sauvages, aurochs, chevaux, bisons... Depuis leur disparition, le bétail domestique a repris le flambeau, permettant le maintien de centaines d'espèces sauvages.

La déprise agricole et la mécanisation de l'agriculture ont conduit à l'abandon de nombreux

espaces difficiles à cultiver qui sont devenus des friches. Cet abandon a entraîné un boisement progressif des paysages, largement préjudiciable à la biodiversité.

Dans ce contexte, un nouvel équilibre apparaît : l'extensification de l'élevage permet à la fois d'entretenir des écosystèmes prairiaux, de produire des aliments de qualité et de sauvegarder des paysages attractifs.

Le travail du Groupement d'intérêt scientifique des Alpes du nord a montré le rôle clef de la diversité de la flore des alpages de montagne, consommée par les troupeaux, dans le maintien de la qualité des productions fromagères AOC de Savoie.

L'élevage est parfois également mobilisé pour une gestion écologique d'espaces plus "artificiels", comme par exemple certaines digues de canaux (c'est le cas le long du Rhône avec la CNR) ou des pare-feu en région méditerranéenne.

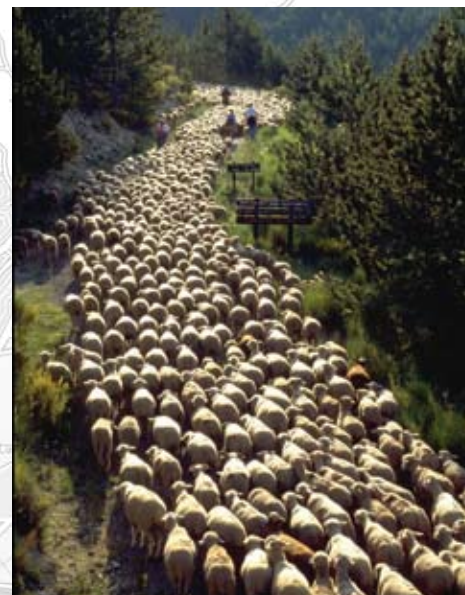


**La pêche et la pisciculture** sont des productions animales s'exerçant dans des conditions particulièrement variées. Certaines piscicultures ressemblent un peu à des élevages hors sol, tout en prélevant une eau de qualité dans le milieu naturel.

#### LES MOUETTES, ÇA PEUT RAPPORTER GROS !

Une colonie de mouettes sur un étang, ça ne "sert" apparemment à rien... et pourtant !

Les mouettes se nourrissent de lombrics dans les champs ; elles apportent à l'étang, via leurs fientes, des quantités considérables d'un excellent engrais gratuit. L'étang sera d'autant plus productif économiquement pour l'élevage de poissons, la chasse, et – en Dombes – pour l'agriculture en période d'assec.



Les élevages extensifs de poissons comme ceux des étangs de la Dombes (Ain) et du Forez (Loire) sont remarquables par l'équilibre qu'ils permettent d'atteindre entre production et maintien d'une forte biodiversité. Enfin, quelques pêcheurs professionnels exploitent des ressources purement sauvages ; par exemple, une cinquantaine pratiquent cette activité sur le Lac Léman.

**Les productions végétales** peuvent sembler à première vue moins liées à la nature. Pourtant, une infinité de relations existent, au-delà des abeilles dont nous avons déjà parlé : les vieux châtaigniers d'Ardèche constituent des abris merveilleux pour les oiseaux et des insectes mangeurs de bois mort ; les végétaux plantés sont favorisés par la biodiversité du sol...

Un exemple d'intérêts convergents entre nature et culture est celui des vergers de haute tige de Haute-Savoie, protégés parce qu'ils permettent de maintenir une production de qualité, tout en favorisant des oiseaux et insectes qui y vivent. Un certain nombre d'oiseaux de milieux ouverts (vanneau, œdicnème...) se reproduisent volontiers dans certains champs cultivés.

#### UN SAVANT MÉLANGE...

Lors d'un colloque ornithologique très sérieux, un spécialiste raconte son combat pour la chouette chevêche.

"J'ai passé des années à essayer de mettre en place des actions techniques ou juridiques qui ne servaient à rien. Et puis, j'ai sauvé la chouette... avec ça..." et il pose devant lui une caisse de bouteilles de jus de pommes !

Le message était clair : pour sauver la chouette, il fallait sauver l'économie rurale qui lui avait permis de s'installer dans cette région.



# LA SYLVICULTURE

Comme l'agriculture, la sylviculture vise à valoriser un produit de la biodiversité, avec des modalités plus ou moins naturelles. Cette activité est également importante sur les plans social, économique et territorial : les boisements de Rhône-Alpes représentent 37,5% du territoire régional. Dans cette région, plus de 18 000 personnes travaillent dans la filière bois, principalement dans le secteur papier-carton.



## LA FORÊT COMMUNALE DE CREST-VOLAND

Dans cette forêt de Savoie, les gestionnaires, en lien avec la commune, cherchent à trouver un équilibre entre des fonctions variées et complémentaires :

- une production de bois d'œuvre ;
- un cadre de vie pour l'été et pour l'hiver ;
- une régulation du régime des eaux vis-à-vis des crues et des écoulements torrentiels ;
- un réservoir de biodiversité ;
- un stockage du carbone.

La gestion forestière de la forêt communale de Crest-Voland prend en compte l'ensemble de ces fonctions de manière différenciée et adaptée à la spécificité du site.

## VERS UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE

Un équilibre entre nature et production de bois est très souvent possible. Sur un plan purement économique, l'intensification à outrance n'est plus de mise, ayant montré ses limites. Les boisements monospécifiques sont plus sensibles que les autres aux effets des tempêtes ou des insectes ravageurs.

De façon subtile, les arbres destinés à la production font partie d'écosystèmes complexes qui méritent d'être préservés : sol avec les précieux champignons mycorhiziens qui alimentent les arbres en minéraux et en eau, végétation du sous-bois qui protège les sols et favorise le développement de troncs de qualité...

La gestion sylvicole tend de plus en plus à respecter ce système, avec de multiples facettes : aide à la régénération naturelle, maintien du sous-étage, conservation de bois mort et d'îlots de vieillissement, utilisation de plants d'origine régionale, etc.

Toutes ces précautions doivent pouvoir aboutir à la mise en place d'une sylviculture productive et respectueuse des écosystèmes. Ce modèle devrait présenter un intérêt économique par la production de bois de qualité (qualité intrinsèque du bois, ou certification écologique de plus en plus souvent demandée).

## UNE FORÊT NE PRODUIT PAS QUE DU BOIS

La gestion d'une forêt ne peut pas être basée uniquement sur la production de bois. Différentes études ont montré que la valeur économique d'autres productions et services était autant, voire plus importante : champignons, gibier, loisirs, protection des sols et de la ressource en eau...

La prise en compte de ces autres productions et leurs valorisations économiques conduisent également à privilégier une sylviculture respectueuse de la biodiversité.



## LAISSER UNE PLACE À LA NATURE

Si l'on aborde la question d'un point de vue strictement naturaliste, on pourrait rêver d'une exploitation minimale des forêts. De fait, on constate que les forêts très anciennes possèdent une biodiversité exceptionnelle, et que certaines espèces ont besoin de vastes espaces tranquilles (grand tétras) ou d'une stabilité dans le temps (insectes du bois mort, dont le pique-prune).

Dans cet objectif, le maintien de réserves intégrales ne faisant l'objet d'aucune exploitation se développe lentement.

Bien des solutions originales peuvent être imaginées entre nature et économie. Sur les monts du Forez, la production de plaquettes de bois destinées à des chaufferies permet l'élimination des plantations de résineux qui portent atteinte aux tourbières.



## LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT SUR LE PLATEAU DE CHAMBARAN

Sur ce plateau rural à cheval entre l'Isère et la Drôme, la gestion forestière est une activité importante pour le territoire en termes économique et social. C'est par ailleurs un secteur où l'on observe *a priori* de fortes interférences entre les zones humides à enjeux pour la biodiversité et la gestion forestière (traversée des cours d'eau par les engins d'exploitation, drainage...).

Il y avait donc un intérêt fort à mettre en place des mesures de gestion et de communication autour de ces espaces naturels remarquables, afin de les préserver et d'en faire le support d'actions de développement pour le territoire.

Dans le cadre du programme LEADER +, les acteurs du territoire se sont associés aux décisions de soutien des projets présentés. Trois partenaires se sont regroupés pour porter le projet : l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière et AVENIR, conservatoire d'espaces naturels de l'Isère.

Des mesures de gestion appropriées ont été mises en place à titre expérimental puis valorisées auprès des acteurs de la filière forêt (du propriétaire à l'acheteur) ; des éléments concrets d'aide à la décision ont été apportés aux acteurs publics pour une meilleure prise en charge de la gestion des zones humides forestières par des dispositifs innovants.

Depuis, le projet fait l'objet d'une reconnaissance partenariale, valorisant les convergences d'intérêt et développant une image de marque importante pour le territoire.

# LES LOISIRS

**Le terme de loisirs regroupe de très nombreuses activités de détente. Il peut s'agir de tourisme avec les différentes variantes qui y sont liées (culturel, vert, etc.), de sports de pleine nature, de la pêche et de la chasse, de loisirs de proximité (promenade...), d'activités de découverte de la nature...**

**Les enjeux économiques et sociaux sont particulièrement importants. Ne dit-on pas que nous vivons aujourd'hui dans la "civilisation des loisirs" ? La France reste la première destination touristique mondiale ; Rhône-Alpes est la deuxième région touristique française, derrière l'Île-de-France (mais devant Provence-Alpes-Côte d'Azur !), tant en termes de nombre d'établissements d'accueil que de nombre de salariés liés à ce secteur. Ainsi, la région compte près de 900 campings, pour plus de 74 000 emplacements.**



## LA FAUNE ET LA FLORE, DES ATTRAITS MAJEURS POUR LE PUBLIC

Les animaux constituent l'un des attraits principaux pour certains sites touristiques majeurs, notamment des zoos, des voleries de rapaces et des aquariums.

Ces équipements présentent assez souvent des espèces régionales. Ainsi, **le Parc ornithologique de Villars-les-Dombes** constitue l'équipement touristique le plus important du département de l'Ain, avec environ 200 000 visiteurs par an. Dès l'origine de ce projet, le Conseil général de l'Ain a conjugué tourisme (parc ornithologique) et protection de la nature avec la création de la "réserve de la Dombes" – premier ensemble d'étangs non chassés.

La flore et la végétation attirent également un public nombreux, par le biais **de jardins et de parcs** spectaculaires : la bambouseraie d'Anduze, dans le Gard, le jardin alpin du col du Lautaret, les serres tropicales du parc de la Tête d'Or à Lyon, les jardins des Fontaines pétrifiantes dans la vallée de l'Isère, etc.

En parallèle, la découverte de la biodiversité "sauvage" est généralement plus difficile à appréhender et donc réservée à des amateurs avertis. Les sites de découverte se multiplient pourtant et touchent un public de plus en plus large grâce à des équipements attractifs : aménagements attirant la faune, sentiers sur pilotis (marais de Lavours...), observatoires, équipements muséographiques...

Ainsi, l'Écopôle du Forez, dans la Loire, accueille 60 à 80 000 visiteurs par an, largement motivés par l'observation des oiseaux et la détente nature.

Dans d'autres cas, la faune et la flore ne constituent pas le cœur des produits touristiques mais des compléments enrichissants des visites consacrées au départ à d'autres thèmes. Dans ce domaine, on peut citer les grottes dont la visite est agrémentée par des animations sur les chauves-souris, protées et autres animaux cavernicoles (Choranche, la Balme...), la visite de l'Isère en bateau à aube qui permet l'observation des oiseaux d'eau, etc.

Dans la vallée de l'Eyrieux, en Ardèche, une ancienne voie ferrée a été transformée en parcours de découverte terrestre associant randonnée, histoire et sensibilisation à l'environnement.



## LE JARDIN DES TOURBIÈRES

En Isère, l'étang du Grand-Lemps bénéficie d'un statut de réserve naturelle nationale ; son accès par le public est délicat. En 2007, "le Jardin des tourbières" a été construit, un équipement original permettant aux visiteurs de découvrir ce monde d'une façon attractive : ponton flottant, regard sur la nappe d'eau souterraine et sur les plantes carnivores...

## ÉVOLUTION



## LA NATURE, UN ESPACE DE LIBERTÉ

De nombreux sports (spéléologie, randonnées, canoé...) utilisent la nature comme un espace de liberté. La biodiversité ne constitue donc pas forcément la motivation première de ces sportifs, mais elle peut constituer un attrait supplémentaire, par exemple lorsque des randonneurs croisent un groupe de bouquetins ou un pied d'edelweiss.

De façon plus quotidienne, les loisirs de proximité ont également besoin de nature. Construire une cabane en forêt, se promener en écoutant le chant des oiseaux, faire un bouquet... toutes ces activités sont basées sur la biodiversité ! Ces loisirs concernent un public large : 3,5 millions de visiteurs par an au parc de Miribel-Jonage, près de Lyon.

Le jardinage constitue un autre loisir lié à la biodiversité, développé au cours des dernières années au point d'être promu au rang de phénomène de société. Cette activité concerne des centaines de milliers de personnes (la France compte 13 millions de jardins individuels !) et génère une activité économique considérable.

## "TERRE VIVANTE",

située au sud de Grenoble, est un site de démonstration et d'information sur le thème de l'écologie (visites, animations, édition...) et du jardinage sain. Cet équipement constitue un moteur de développement local à l'échelle du territoire rural dans lequel il se situe.

## LA PÊCHE ET LA CHASSE

Ces loisirs sont particuliers parce qu'ils reposent directement sur la diversité biologique. En 2004, la région Rhône-Alpes comptait 110 000 chasseurs avec des retombées économiques importantes. De plus, l'activité de chasse génère directement ou indirectement des emplois : armurerie, technicien, etc. Dans la région Artois-Picardie, les 4000 chasseurs et les 100 000 pêcheurs dépensent chaque année 30 et 60 millions d'euros !

Certains milieux sont préservés grâce à ces activités. Ainsi, c'est la chasse qui justifie en premier lieu le maintien des étangs de la Dombes, même s'ils sont également valorisés par la pêche ou l'agriculture (lors des assècs).

## MARAI ET BÉCASSINES

Sur Lanarce, dans la haute Ardèche, la reprise d'anciennes fosses d'exploitation de la tourbe dans le cadre d'un projet concerté de restauration de milieux naturels permet une évolution dans de bonnes conditions vers des milieux tourbeux, précieux pour la biodiversité des zones humides, entre autre pour le nourrissage des bécassines des marais, mais aussi un projet accueilli de manière positive par les bécassiers soucieux de garantir la chasse traditionnelle.

Ces pratiques sont parfois déconnectées de la nature, lorsqu'elles concernent des animaux d'élevage (faisans de tir ou "safaris - truites") ; dans la majorité des cas, elles exploitent toutefois des populations sauvages. Les chasseurs et les pêcheurs ont donc tout intérêt à conserver des milieux naturels de qualité, où les espèces qu'ils recherchent peuvent vivre et se reproduire dans de bonnes conditions. Ces usagers peuvent, par une gestion adaptée des populations et de leurs milieux naturels, contribuer à la sauvegarde des écosystèmes. Ainsi, dans le département du Rhône, des travaux de réouvertures de landes, notamment sur le Beaujolais, de plantation de



## LA BIODIVERSITÉ, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

De trop nombreux territoires ont développé des "monocultures touristiques" basées par exemple sur le ski, la baignade ou la visite de monuments. Cette approche spécialisée est négative pour l'équilibre des paysages, de la société et des écosystèmes, mais elle est aussi très fragile économiquement.

La biodiversité permet de privilégier une approche équilibrée offrant des activités diverses à des publics variés, tout en intégrant l'objectif de protection de la nature et des paysages. La diminution de l'enneigement dans les stations de moyenne altitude a montré le besoin vital de diversification ; la découverte de la nature s'avère particulièrement intéressante à cet égard puisqu'elle n'est pas liée à des aléas climatiques, qu'elle se pratique toute l'année et n'exige pas des investissements importants ! ■

haies ou encore de revalorisation de friches sur granite avec par exemple la commune de Saint-Andéol-le-Château, contribuent non seulement à la bonne gestion des populations gibiers, mais aussi à la préservation de milieux naturels qui hébergent encore l'orchis à fleurs lâches ou l'oedicornème criard.

Quand association locale de pêche, fédération départementale des pêcheurs et conservatoire d'espaces naturels se concertent sur la réadaptation d'un cours d'eau, les objectifs de chacun peuvent coexister autour d'un projet de moindre coût. C'est ce qui s'est passé dans le Pays de Gex (Ain) où plusieurs centaines de mètres du ruisseau de Fenières ont bénéficié d'aménagements de fascines et de mini-seuils adaptés à la fois à la création de zones de frai et de cache pour les truites mais aussi à la survie de l'écrevisse autochtone. Ce projet qui a permis une collaboration et un échange de savoir-faire a remplacé le projet initial orienté sur des enrochements beaucoup plus onéreux.



### VALDRÔME, UNE STATION INNOVANTE

Comme beaucoup de stations de moyenne montagne, Valdrôme souffrait depuis plusieurs années d'un déficit d'enneigement. Une volonté de diversification et de valorisation du site et du patrimoine local a progressivement émergé. Natura 2000 et le programme européen Life nature & territoires ont constitué une opportunité pour valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de ce site et l'intégrer dans des produits touristiques favorisant le réseau local d'accueil en milieu rural.

## L'ACTION SOCIALE

Les politiques sociales, notamment liées à l'insertion ou au logement, présentent une importance fondamentale pour nos sociétés. Elles peuvent sembler éloignées des questions de biodiversité, voire même se trouver en contradiction avec la protection de la nature. En fait, l'analyse montre que la biodiversité peut contribuer à la qualité de la vie de nos concitoyens et à l'harmonie de notre société.



### L'INSERTION PAR LA NATURE

Les animaux et la nature offrent des opportunités uniques en matière d'insertion, grâce à leurs vertus apaisantes et responsabilisantes.

Ainsi, de multiples expériences visent à réintégrer dans la vie active un public fragile, grâce à des missions d'entretien des milieux naturels (rivières, haies...).

### LES BRIGADES VERTES DU RHÔNE

offrent un emploi à plus de 500 personnes en difficulté d'insertion chaque année. 60 % d'entre elles évoluent ensuite vers un emploi plus stable. D'autres structures d'insertion sociale travaillent de plus en plus en lien avec les communes et les conservatoires d'espaces naturels sur des logiques de sauvegarde de la biodiversité.

### L'IMPORTANCE DU CADRE DE VIE

La nature joue un rôle social important, même en plein centre-ville : sa proximité est recherchée par tous, quel que soit le niveau de vie, la culture ou l'âge. Les projets urbains peuvent pleinement intégrer cette dimension et permettre à chacun l'accès à la nature et à la biodiversité.

Au cœur de Lyon, la suppression de parkings a libéré des kilomètres de berges du Rhône, transformées en lieu de contact entre le public et son fleuve. Même les castors trouvent leur place dans un tel projet !

Bien sûr, entre "espace vert" et "nature" il y a un pas... que de nombreuses collectivités n'hésitent plus à franchir. La "gestion différenciée" consiste à adapter la gestion des parcs et jardins pour trouver un équilibre entre accueil du public et préservation de la biodiversité. Avec un peu d'imagination et d'expérience, ces deux objectifs ne sont pas antinomiques : pourquoi tondre 10 fois par an une prairie très peu fréquentée par le public ? pourquoi ne pas tailler cet arbre mort en "totem", sans danger, offrant gîte et couvert à de nombreux insectes et oiseaux ? Pourquoi ne pas laisser s'épanouir les fleurs sur cette prairie longée par un sentier piéton et où les gens pourront faire des bouquets ?

### LA NATURE, LIEU D'APPRENTISSAGE

Les politiques de l'éducation et de la recherche peuvent également tirer parti de la biodiversité.

Les classes vertes, fermes pédagogiques, sentiers de découverte... permettent d'acquérir des connaissances sur l'environnement, mais aussi et surtout d'apprendre bien d'autres choses : sens de l'observation, responsabilité, travail d'équipe, etc. Ces structures éducatives peuvent contribuer à faire vivre des territoires ruraux fragiles. ■

# LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour la collectivité. Alimentation humaine, baignade, pêche, industrie, agriculture... il n'est guère de facettes de notre vie qui n'exigent de disposer d'une eau suffisante en quantité comme en qualité. Les collectivités mènent des actions particulièrement fortes pour préserver cette ressource et la rendre accessible. Il y a quelques décennies, la gestion de l'eau était vue sous un angle purement technique ; il s'agissait d'une affaire de calculs hydrauliques, de tuyaux et d'usines (d'épuration, de traitement...). Depuis, les limites de cette conception et de la complexité des phénomènes sont parues évidentes. "Protéger la ressource" en eau est devenu "protéger les bassins versants et les milieux naturels". La biodiversité s'intègre logiquement dans une telle approche.



## L'EAU POTABLE

L'eau que nous consommons provient des rivières ou des nappes phréatiques. Les captages sont entourés de périmètres de protection où les activités polluantes sont interdites ou limitées ; ce sont donc à la fois des réserves d'eau et des espaces naturels favorables à la biodiversité.

Dans tout le bassin versant, la biodiversité joue un rôle positif pour la qualité de cette ressource. Ainsi, des chercheurs ont montré que plus le nombre d'espèces de graminées est important dans une prairie, plus la quantité de nitrates contenus dans le sol profond est faible.

### A LYON, L'EAU SORT DE SA RÉSERVE

Les 1,2 millions d'habitants de l'agglomération lyonnaise boivent une eau excellente prélevée dans les champs de captage de Crépieux-Charmy, au bord du Rhône. Ces 400 hectares de forêts alluviales et de pelouses sèches abritent une faune et une flore très variées, d'autant plus que le site est interdit d'accès au public. C'est donc logiquement que le Grand Lyon a choisi de donner toute sa place à la biodiversité sur ce site qui fait l'objet d'une gestion écologique.

## L'ÉPURATION

La capacité des organismes vivants à fixer ou transformer certaines molécules est utilisée pour réduire l'impact des pollutions. Les stations d'épuration classiques sont basées sur le travail des bactéries ; en régions rurales, les bassins de lagunage mettent également à contribution des végétaux supérieurs comme les roseaux. Dans certains cas, les lagunages deviennent même des sites d'observation des oiseaux et de découverte des écosystèmes (Rochefort en Charente, Mèze dans l'Hérault).

Les zones humides naturelles contribuent à l'épuration des eaux. Beaucoup ont un véritable rôle de rétention et interviennent favorablement dans la limitation des risques d'inondation.

## UNE GESTION GLOBALE

La gestion de l'eau fait de plus en plus souvent l'objet d'une approche globale, portant sur un vaste territoire et de nombreuses problématiques. La protection des milieux naturels et de la biodiversité peut logiquement trouver toute sa place dans les contrats de rivière ou les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les SAGE.

Il s'agit alors de protéger la nature pour elle-même, mais aussi pour les services qu'elle rend : protection de la qualité de l'eau, rôle des zones humides dans la régulation des débits (soutien des étiages, diminution des crues), qualité des paysages, loisirs... ■

# LA SANTÉ ET LES RISQUES NATURELS

La santé et la sécurité du public constituent une préoccupation de chacun, aussi fondamentale que légitime. La nature et la biodiversité peuvent représenter un danger pour les hommes : maladies infectieuses, risques naturels... Pourtant, la réflexion montre qu'une nature et une diversité préservées peuvent jouer des rôles tout à fait positifs.

## UNE SOURCE DE PRODUITS POUR NOTRE SANTÉ

Un médicament sur deux est d'origine végétale, de façon directe ou indirecte (un principe actif est identifié sur une plante, puis synthétisé).

La recherche médicale et la production de médicaments génèrent une activité économique considérable. La région Rhône-Alpes est en pointe dans ces domaines. Ainsi, le groupe Boiron compte 3800 salariés dans le monde, dont 2700 en France, sur 52 sites. Certains médicaments homéopathiques, huiles essentielles, ou produits de parapharmacie sont encore tirés de plantes prélevées dans les milieux naturels de la région Rhône-Alpes.

Dans un autre domaine, l'importance du tourisme médical, en particulier le thermalisme (Evian, Thonon, etc.) est à noter. Le choix d'un lieu de cure est motivé par la qualité des soins caractéristiques de l'eau de source, mais aussi par la présence d'un environnement naturel.

## GESTION DE LA NATURE ET SANTÉ

Il est possible et souhaitable d'instaurer un dialogue entre tenants de la santé publique et défenseurs des écosystèmes. Il s'agira d'éviter "d'aseptiser la nature", tout en limitant les risques sanitaires ; ainsi, le traitement des moustiques peut se faire en respectant les zones humides et les espèces qui les peuplent.

Dans certains cas, le dialogue peut aller plus loin. Ainsi, le pâturage ovin des bancs de graviers du val de Drôme permet de contenir les populations d'ambrosie, une plante originaire d'Amérique du nord qui pose des problèmes à la fois écologiques (concurrence avec les espèces locales) et sanitaires (allergies importantes).



## L'EID, DE LA CHIMIE À LA BIODIVERSITÉ...

L'Entente interdépartementale pour la démoustication a été créée pour lutter contre les moustiques. Pour bien jouer leur rôle, ses responsables rhônalpins ont travaillé depuis longtemps avec des biologistes pour mieux comprendre le fonctionnement des milieux naturels où vivent ces insectes et leur cycle de reproduction. Cette collaboration a permis d'adapter les interventions pour une meilleure efficacité (traiter au bon moment, au bon endroit) dans le respect de la biodiversité. Les traitements chimiques ont été abandonnés au profit de la lutte biologique (bacille de Thuringe).

L'histoire ne se finit pas là. Grâce à cette approche scientifique et à son expérience opérationnelle, l'EID a pu faire évoluer ses missions en intervenant dans la gestion écologique de certaines zones humides, comme la prestigieuse réserve naturelle du marais de Lavours, dans l'Ain.



## LE RÔLE FONDAMENTAL DU CADRE DE VIE

L'environnement, au sens large, conditionne notre qualité de vie : agressions subies (pollution de l'air, bruit, etc.), niveau de stress, fatigue et donc santé.

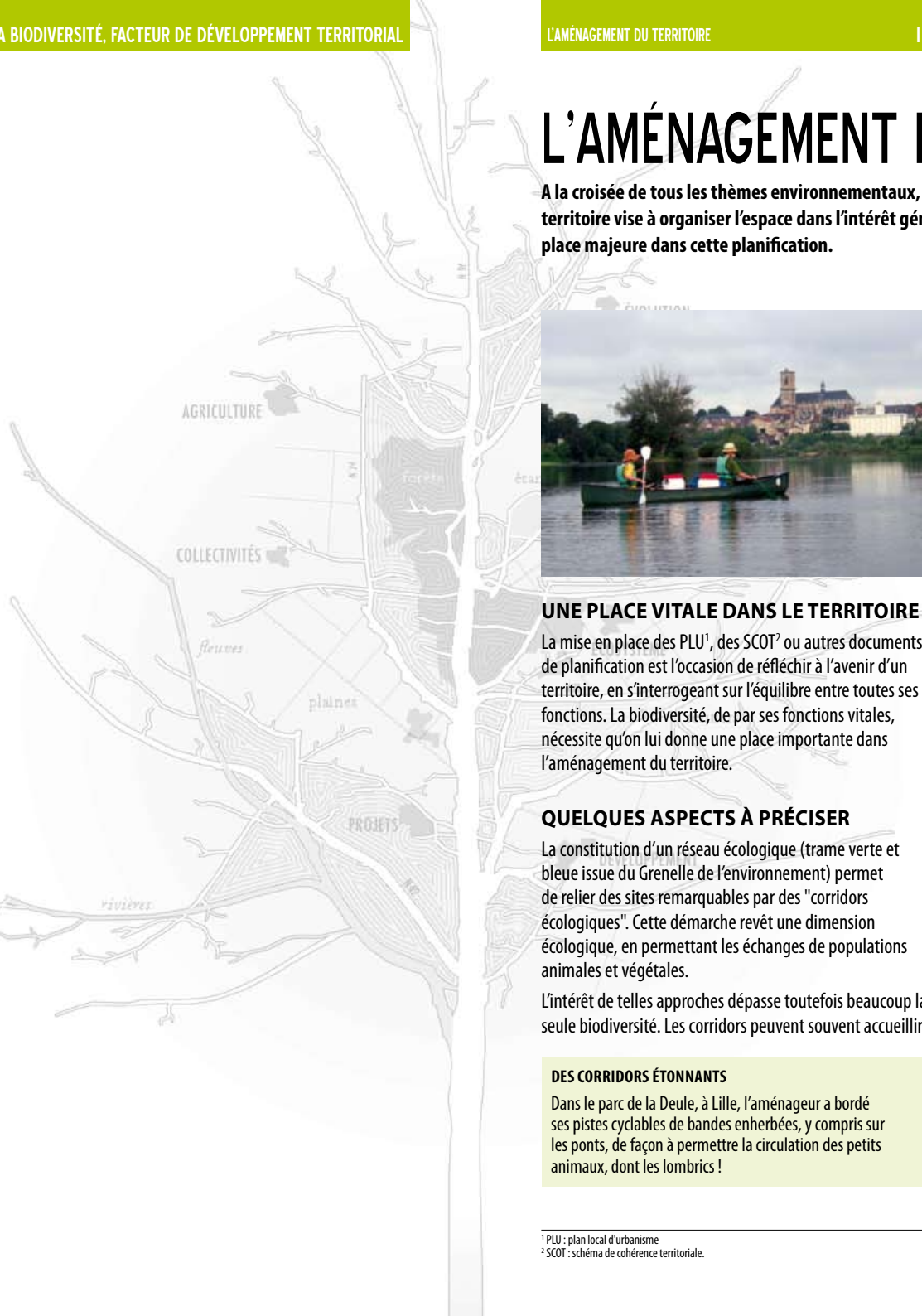
Le cadre de vie a un impact direct sur la santé et ce, à plusieurs niveaux. Différentes études montrent un lien fort entre présence de nature et diminution du stress. Par exemple, après une opération chirurgicale, les patients récupèrent plus rapidement si, de la fenêtre de leur chambre, ils bénéficient d'une vue sur un espace dégagé ou un paysage aquatique.

## LA PRÉVENTION DES RISQUES

Certains milieux naturels jouent un rôle important de régulation des équilibres naturels et donc de réduction des risques. Ainsi, un bassin versant couvert de forêts ou de zones humides connaîtra des crues beaucoup plus faibles qu'un bassin équivalent fortement imperméabilisé.

De même, on sait qu'une végétation diversifiée résistera mieux qu'une autre aux agressions naturelles : prolifération de parasites, tempêtes...

Toutes ces fonctions "invisibles" représentent des enjeux considérables. Ainsi des économistes ont calculé que la plaine de la Bassée, à l'amont de Paris, protégeait naturellement la capitale contre les inondations, aussi efficacement qu'un barrage de 100 à 300 millions d'euros.



# L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

À la croisée de tous les thèmes environnementaux, sociaux et économiques, l'aménagement du territoire vise à organiser l'espace dans l'intérêt général. La nature et la biodiversité doivent avoir une place majeure dans cette planification.



## UNE PLACE VITALE DANS LE TERRITOIRE

La mise en place des PLU<sup>1</sup>, des SCOT<sup>2</sup> ou autres documents de planification est l'occasion de réfléchir à l'avenir d'un territoire, en s'interrogeant sur l'équilibre entre toutes ses fonctions. La biodiversité, de par ses fonctions vitales, nécessite qu'on lui donne une place importante dans l'aménagement du territoire.

## QUELQUES ASPECTS À PRÉCISER

La constitution d'un réseau écologique (trame verte et bleue issue du Grenelle de l'environnement) permet de relier des sites remarquables par des "corridors écologiques". Cette démarche revêt une dimension écologique, en permettant les échanges de populations animales et végétales.

L'intérêt de telles approches dépasse toutefois beaucoup la seule biodiversité. Les corridors peuvent souvent accueillir

### DES CORRIDORS ÉTONNANTS

Dans le parc de la Deule, à Lille, l'aménageur a bordé ses pistes cyclables de bandes enherbées, y compris sur les ponts, de façon à permettre la circulation des petits animaux, dont les lombrics !

des modes de déplacements doux (pistes cyclables, sentiers piétonniers) ; ils constituent des "coulées vertes" qui rompent l'uniformité du tissu urbain et rendent la nature plus proche des habitants.

L'importance de cette nature de proximité est considérable à bien des titres. En réduisant les déplacements vers les lieux de loisirs, elle contribue à limiter l'engorgement des voies de circulation. En améliorant la qualité des paysages et en offrant des espaces de liberté, elle participe à la limitation des tensions sociales de certains quartiers.

La nature constitue également un label de qualité pour un territoire. L'image d'un territoire dépend de beaucoup de facteurs, mais la nature et les paysages y prennent souvent une place importante. Certains territoires jouent sur la carte de la nature pour promouvoir leur développement, que ce soit par le tourisme, la santé, le cadre de vie, le patrimoine...

### LE SCOT DE L'ALBANAIS

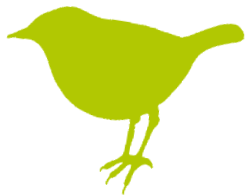
La réflexion portée par les élus locaux, en lien étroit avec ASTERS, conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie, intègre un réseau de zones humides et de coteaux secs. Elle a permis de revaloriser ce réseau de milieux naturels d'un grand intérêt pour la biodiversité (avec des espèces rares et menacées) mais également de développer la demande récréative et éducative (animations pédagogiques...) notamment sur le site Natura 2000 des étangs de Crosagny.

## NATURE ET TRANSPORTS

Les voies de communication sont vitales pour le fonctionnement de la société, mais elles posent de nombreux problèmes environnementaux : effet de coupures, perturbation des écoulements... Elles doivent être conçues de façon à limiter ces impacts (choix des tracés, gestion des bas-côtés...).

<sup>1</sup> PLU : plan local d'urbanisme  
<sup>2</sup> SCOT : schéma de cohérence territoriale.

## II. LA DÉMARCHE DE PROJET



La nature et la biodiversité peuvent s'inscrire dans une multitude de projets de territoires et même être à l'origine de ces projets. Certains se sont soldés par des échecs malgré beaucoup de bonne volonté et parfois de moyens. Les causes de ces échecs sont multiples : rejet local, manque de préparation et de rigueur... Ce constat nous amène à rappeler quelques principes qui pourront contribuer à la réussite d'un projet de territoire.

### ◆ PENSER GLOBALEMENT

Le monde dans lequel nous vivons est complexe et riche de cette complexité. Il ne s'agit plus de mettre en œuvre des schémas de développement fondés sur un objectif unique (agriculture, écologie, tourisme...), mais de tenter de **répondre au mieux à toutes les facettes d'un territoire**. Penser globalement, cela signifie aussi être ouvert et prendre en compte les relations du territoire avec son environnement extérieur.

### ◆ AGIR LOCALEMENT

Le projet doit être conçu et mis en œuvre dans le respect de toutes les spécificités du territoire dans lequel il s'inscrit. Il n'y a pas de recette toute faite dans ce domaine !

### ◆ CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le temps doit être révolu des projets "tombés du ciel", conçus et imposés sans réelle concertation par la volonté de structures de niveau supérieur (**approche "top-down"**). Pour qu'ils réussissent, les projets doivent associer, depuis leur conception jusqu'à leur évaluation, une multitude d'acteurs intervenant à des échelles et sur des thèmes variés. **De tels projets co-construits** facilitent à la fois légitimité, pertinence et efficacité.

### ◆ LAISSER DU TEMPS AU TEMPS

Nos paysages résultent de plusieurs millénaires de relations entre les hommes et la nature. Il est inutile et souvent irréaliste de vouloir changer en quelques années un territoire, son écologie et plus encore la sociologie de ses habitants... **Tout projet a besoin de s'inscrire dans la durée.**



### ◆ SAVOIR S'ADAPTER

Monter un projet, ce n'est pas imposer sur un territoire un schéma prédéfini. C'est **se fixer collectivement des objectifs** et les mettre en œuvre avec le plus de souplesse possible, en s'adaptant aux mille imprévus de la vie, aux caractères des hommes et des femmes, aux réactions complexes des écosystèmes...

### ◆ AVOIR DE LA MÉTHODE

Cette nécessaire souplesse ne doit pas être synonyme d'improvisation permanente, de changements de cap et de loi de celui qui parle le plus fort. La conduite d'un projet demande de la constance et de la rigueur ; certains outils méthodologiques peuvent aider les acteurs à structurer leur action.

**Dans les pages qui suivent, nous avons tenté de détailler ces principes et d'offrir aux lecteurs quelques éléments de méthode, à décliner en fonction des spécificités de chaque projet.**

#### QUELQUES ÉTAPES DANS LA VIE D'UN PROJET

L'étape de la définition des objectifs doit être bien distinguée de celles des moyens ou actions pour y parvenir. Il y a, par contre, une relation claire entre les résultats à atteindre, les actions à entreprendre et les budgets alloués. Nous vous proposons l'enchaînement suivant dans une démarche logique :

##### PHASE DE CONCEPTION DU PROJET

- donner naissance au projet ;
- co-construire le projet ;
- construire un diagnostic partagé ;
- se doter d'ambition à long terme et d'objectifs opérationnels réalistes.

##### PHASE DE MONTAGE DU PROJET

- organiser et planifier le projet ;
- poursuivre la concertation ;
- savoir s'adapter et gérer d'éventuels conflits ;
- suivre et évaluer le projet.

# LA PHASE DE CONCEPTION DU PROJET

## DONNER NAISSANCE AU PROJET



Les projets sur la biodiversité peuvent naître de façons extrêmement variées. Pour les faire émerger, il est important de savoir comprendre le territoire et d'en tirer parti.

Dans de nombreux cas, les collectivités souhaitent développer un projet pour des raisons autres que la préservation de la biodiversité : gérer la ressource en eau (SAGE, contrat de rivière), développer le tourisme ou d'autres filières économiques, contrôler l'urbanisation... Or, il est souvent profitable, dans de telles situations, que **ces démarches intègrent un volet "biodiversité"** qui les enrichira.

De même, certains projets sectoriels (agricoles, sylvicoles...) peuvent **évoluer vers des approches plus larges, incluant la biodiversité**. Ainsi, un groupe d'agriculteurs du Revermont (Ain) a lancé une réflexion sur l'avenir de son activité, la qualité des productions et la relation avec le reste de la population ; un peu plus tard, la démarche Natura 2000 a pu bénéficier fortement des acquis de ce travail préparatoire.

Parfois, des acteurs de la protection de la nature souhaitent développer une action en faveur de la biodiversité, qui prend de l'ampleur pour **devenir un projet de territoire**. Ainsi, l'inventaire des tourbières dans l'Ardèche a mis en évidence l'intérêt de la tourbière de Montselgues ; la volonté de préservation de ce petit site a été à l'origine d'un projet intéressant (*voir étude de cas*).

### LA BASSE VALLÉE DU DRAC, UN PROJET NÉ DANS LA DOULEUR

En 1995, cinq enfants et une enseignante trouvaient la mort lors d'un lâcher de barrage sur le Drac, à l'amont de Grenoble. Les réflexions et concertations menées pour améliorer la sécurité du public dans ce secteur ont progressivement intégré la question de la biodiversité. Il est en effet apparu qu'une gestion globale de l'espace, avec mobilisation d'un personnel adapté, pouvait à la fois contribuer à limiter les risques et à valoriser les écosystèmes remarquables du secteur. Cette dynamique se traduit aujourd'hui par un projet de réserve naturelle régionale proposé par la Région Rhône-Alpes.

**L'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000** peut souvent générer ce type de processus s'ils sont bien conduits et concernent des territoires en attente de projet.

Dans d'autres cas, des mesures spécialisées et "venues du haut" sont progressivement appropriées localement et deviennent la base de projets de territoires.

Ainsi, la réserve naturelle du Grand-Lemps (Isère) avait dès son origine été rejetée par certains acteurs locaux qui n'y voyaient aucun intérêt. La création récente du "Jardin des tourbières" a permis de renverser en partie la tendance ; ce parcours pédagogique original permet de découvrir ce milieu difficile d'accès et de lui donner une utilité sociale. Cet exemple montre qu'une situation n'est jamais bloquée indéfiniment et qu'il est même possible de sortir "par le haut" de nombreux conflits, en profitant de la situation de crise pour lancer une réflexion et faire émerger des solutions nouvelles et concertées.

## CO-CONSTRUIRE LE PROJET

Un projet a bien peu de chances de réussir s'il n'est porté que par quelques acteurs ; il manquera alors de légitimité, rencontrera de fortes hostilités et trouvera rapidement ses limites, humaines ou foncières par exemple. Au-delà de la communication, il s'agira de **construire collectivement des projets conjuguant intérêts socio-économiques locaux et intérêt général**, dont fait partie la biodiversité.



### CONNAÎTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La connaissance des acteurs constitue une base de travail plus complexe qu'il n'y paraît. Il ne s'agit pas seulement de dresser la liste des activités, mais aussi de comprendre comment elles sont organisées, qui sont les personnes déterminantes ; il apparaît que les systèmes de représentation sont parfois complexes et peu formalisés.

Il s'agit également de comprendre les ressorts économiques et sociaux de ces activités : histoire, évolutions en cours, tensions... Les territoires sont comme des familles, toutes chargées d'histoire(s) ; certains sont lourds de secrets, de non-dits, de conflits non soldés... Il sera difficile de mener à bien un projet sur un tel espace sans connaître cette histoire et tenter de la dépasser, d'abord par la parole, et ensuite par l'action.

### ORGANISER LES ACTEURS AU SEIN DE COMITÉS

Du "lobbying", destiné à faire accepter un projet, à la co-construction, il est important de s'interroger sur le modèle d'implication des acteurs locaux dans un projet que l'on souhaite privilégier et de fixer les règles du jeu avec chacun d'eux. Il faut en particulier expliquer quel est le but de la concertation et dire ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, et comment seront prises les décisions.

Le dialogue s'organise notamment dans le cadre de comités de pilotage, créés spécifiquement pour le projet ou préexistants. Il est possible de dissocier **les comités opérationnels**, nécessaires aux décisions du quotidien, et **les comités d'information** auxquels on restitue les résultats. Si ces derniers peuvent être très larges, les premiers doivent au contraire se limiter à un nombre restreint de participants (on ne travaille pas efficacement à 30 personnes).

Une question autant réelle que symbolique est celle du pouvoir au sein de ces comités (présidence, décision, animation...). Il n'existe pas de règles dans ce domaine, mais il est généralement nécessaire de reconnaître au mieux le rôle des élus, parfois un peu marginalisés dans des démarches trop technocratiques.

**La composition des comités** est beaucoup moins automatique qu'on pourrait le penser ; elle demande réflexion et doigté. **L'oubli de certains acteurs**, par exemple opposants au projet, peut conduire à des situations de blocage. Il est parfois intéressant d'intégrer aux travaux une personne ne représentant pas un organisme particulier, mais bénéficiant d'une compétence ou d'une influence locale telles qu'elles sont susceptibles de lever des blocages. La composition des comités ne doit pas être figée ; elle doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la réalité locale.

**De manière générale**, il est souhaitable de mettre en place des dispositifs les plus simples possibles, sous peine de parvenir à l'incompréhension et à l'épuisement des acteurs (pensons à ce site qui était couvert par 9 comités de pilotage, à celui-là qui voit se superposer une réserve naturelle, un parc naturel, des sites Natura 2000... avec des limites toutes différentes...).

Il existe des usages non organisés – loisirs individuels par exemple – qui risquent d'être négligés faute de représentants officiels. Il convient d'être vigilant sur cette situation et, si possible, de faire émerger des représentants pour ces groupes, éventuellement par la création d'une association. En parallèle, les sociétés de certains sports de nature ne regroupent qu'une part très modeste des pratiquants et leur implication reste limitée.

### S'APPUYER SUR DES STRUCTURES FACILITATRICES

Le montage d'un projet est une aventure complexe et il peut être intéressant pour les acteurs locaux de se faire aider par des structures spécialistes des rouages administratifs et financiers comme de l'"ingénierie sociale et environnementale". Ces organismes peuvent être différents selon les thématiques et les espaces ; en matière de projets axés sur la biodiversité, on peut citer les parcs naturels régionaux, les conservatoires d'espaces naturels, l'Office national des forêts...

### APPRENDRE À TRAVAILLER ENSEMBLE

L'un des grands défis de tels projets consiste à faire travailler ensemble des personnes de cultures et d'intérêts très divers, en tirant parti de la richesse de cette situation.

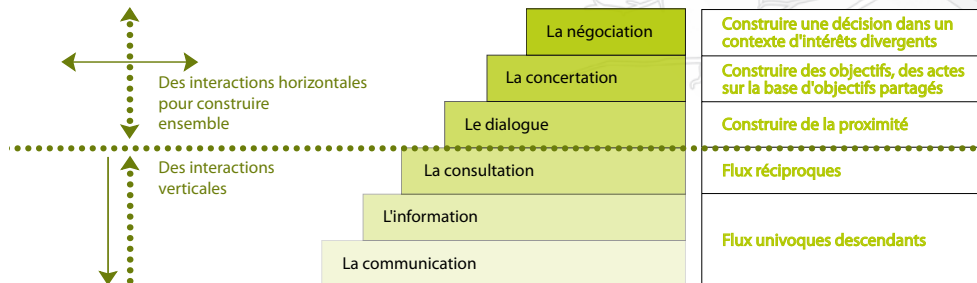
#### ◆ APPRENDRE À SE PARLER

On voit encore aujourd'hui des experts présenter la "colonisation des ourlets par la fruticée à *Prunus spinosa*" à des éleveurs, confrontés quotidiennement à l'envahissement de leurs prés par les "épinettes". Il est vital de partager le vocabulaire que l'on utilisera pour désigner des espèces, des lieux ou des pratiques.

D'un autre côté, il faut apprendre à connaître les "mots qui fâchent". Que penser du terme très administratif de "plan de pâturage" évoqué devant un berger ?



### Différentes formes de participation au débat<sup>1</sup>



<sup>1</sup> D'après J.E. Beuret, 2006. Dialogue et concertation dans les réserves de biosphère : problématique et enjeu. In Biodiversité et acteurs, des itinéraires de concertation. Notes techniques des réserves de biosphère n°1.



### ◆ SAVOIR SENSIBILISER DES PUBLICS VARIÉS

La préservation de la biodiversité n'est pas un objectif qui s'impose de façon évidente et naturelle dans l'esprit de chacun. Dans la vallée du Haut-Rhône, les environnementalistes veulent protéger les boisements d'aunies blancs ; certains riverains se demandent bien pourquoi, puisque ce bois n'est ni solide ni bon à brûler... Il reste donc nécessaire de sensibiliser encore et toujours à l'intérêt de la conservation de la biodiversité, selon des approches adaptées aux publics et aux personnes visés.

Certaines personnes demandent à être convaincues par des données objectives et scientifiques : les aulnais blancs constituent une formation végétale rare, en limite d'aire de répartition et qui traduit un type de fonctionnement du fleuve qui mérite d'être conservé. D'autres seront plus sensibles à une approche émotionnelle. Ce maire ne trouvait pas l'intérêt des castors... jusqu'au soir où les naturalistes l'ont emmené en barque sur le fleuve et où il a pu croiser son premier "bièvre" dans l'ambiance magique du crépuscule.

Enfin, l'appropriation passe aussi par l'action. Cet agriculteur était farouchement opposé à la création d'une réserve sur "son" marais... jusqu'au jour où il est tombé amoureux des vaches importées d'Écosse pour gérer écologiquement le site, au point qu'il s'est proposé de les prendre en charge.

### ◆ VALORISER L'EXPERTISE DE CHACUN

Sir Edmond Hillary ne serait jamais parvenu au sommet de l'Everest sans l'aide et la science du sherpa Tensing !

**Les écologues,** hydrauliciens et autres spécialistes disposent de connaissances particulièrement précieuses qui doivent être reconnues.



D'un autre côté, **les agriculteurs, pêcheurs ou chasseurs** vivent quotidiennement le territoire ; ils savent bien souvent ce qui marche ou ne marche pas chez eux – par exemple avec quelle machine entretenir la végétation. Leur savoir doit être pris en compte à sa juste mesure.

Si **le botaniste** montre une plante rare à **un éleveur**, celui-là pourra peut-être lui indiquer d'autres stations, voire lui donner des indications sur ses réactions à la fauche ou au feu.

### ◆ APPRENDRE À SE COMPRENDRE... ET À S'APPRECIER

Au-delà de quelques comités de pilotage, il est indispensable que les acteurs d'un projet apprennent à se connaître. Une méthode simple et efficace consiste à organiser des visites collectives des sites sur lesquels porte le projet ; chacun pourra partager son vocabulaire, son savoir, son point de vue dans un cadre agréable et non formel... Des visites de projets menés dans d'autres régions pourront être intéressantes par l'apport de connaissances, mais aussi par le simple partage d'une expérience, avec la convivialité qui y est liée.

### UNE RENCONTRE AU SOMMET

La visite d'élus et d'opérateurs de la vallée d'Abondance dans les Bauges, deux sites inclus dans le programme Life nature & territoires, a été plus qu'un échange de bons procédés. Elle a contribué largement à confirmer le projet chablaisien sur de sérieuses bases après un transfert de connaissances et de savoir-faire.

### UN DIALOGUE ENTRE AGRICULTEURS ET OSTRÉICULTEURS

Dans l'ouest de la France, des agriculteurs et des ostréiculteurs en conflit autour des problèmes de pollution de l'eau ont découvert qu'ils ne connaissaient rien aux activités et au vécu des autres.

Ils ont donc organisé des rencontres "paysans de la terre – paysans de la mer" pour se retrouver autour de points communs à leurs métiers.

En dialoguant, chacun a pu découvrir le langage et les préoccupations de l'autre. Ainsi, lorsqu'un agriculteur parle de "pollution", il pense à la pollution par les nitrates dont est accusée sa profession, alors que l'ostréiculteur est d'abord concerné par la pollution bactériologique.

De même, le mot "lisier" évoque un engrais pour l'agriculteur, mais un déchet pour l'ostréiculteur qui y voit la cause des pollutions bactériologiques.

Source : Beuret, 2006

### IDENTIFIER ET VALORISER LES CONVERGENCES D'INTÉRÊT

Un projet sera d'autant mieux approprié localement qu'il répondra aux attentes d'un grand nombre d'acteurs. Il sera donc important d'identifier les intérêts communs et d'imaginer des solutions pour que la protection de la biodiversité profite au plus grand nombre.

Imaginons une association naturaliste qui souhaiterait monter un projet de préservation d'un papillon rare, nécessitant le contrôle de l'embroussaillage des prairies où il vit. Ce projet aura beaucoup de mal à être monté sur ce seul objectif, à cause de difficultés financières, opérationnelles, foncières... En revanche, le projet deviendra faisable et intéressant s'il répond à de multiples enjeux. Dans ce cas, sauver les prairies à papillons, c'est aussi augmenter la capacité d'accueil pour le gibier, favoriser un paysage fleuri pour les randonneurs, offrir des surfaces à des éleveurs soucieux de la qualité de leurs produits. Abordé de cette façon, le projet pourra être porté par un grand nombre d'acteurs ; sa légitimité et sa faisabilité seront incomparables.



### L'INCISION DES COURS D'EAU

Dans toute l'Europe, les cours d'eau s'enfoncent depuis plusieurs décennies, pour des raisons multiples : extractions de graviers, enrochement des berges, barrages... Il est très souhaitable de lutter contre ce phénomène pour préserver la qualité des écosystèmes riverains (maintien des niveaux des nappes phréatiques, des bras secondaires...), mais cela demande des travaux lourds qui ne peuvent pas être financés par les budgets généralement attribués à la nature.

En revanche, ces moyens peuvent être mobilisés s'ils permettent aussi de préserver la ressource en eau potable, l'alimentation des puits agricoles, les conditions de pêche ou la stabilité des ponts...

Dans certains cas, la convergence d'intérêts est modeste mais elle peut suffire à initier un travail collectif qui prendra progressivement plus d'ampleur. Sur le plateau du Sornin (Isère), ce point de départ était la nécessité de limiter les dégâts des sangliers sur les alpages.

Naturellement, il ne s'agit pas d'être naïf. Les objectifs de certains acteurs entre eux ou vis-à-vis de la biodiversité sont parfois antagonistes ; ces divergences d'intérêts devront être connues, de façon à trouver des solutions les plus équilibrées possible (par exemple le partage de l'espace) ou à identifier l'intérêt général.

## CONSTRUIRE UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une phase importante de tout projet consiste à dresser collectivement le tableau de la situation. Cette période est tout à fait cruciale parce qu'elle permet aux acteurs de **partager un langage**, puis un constat, d'où découleront sans doute, naturellement, objectifs et actions.

Pour que des acteurs apprennent à se connaître et à se respecter, il peut être intéressant de commencer simplement par lister tous les points d'accord ; ils seront souvent étonnés par l'importance de cette liste (par exemple pour des chasseurs et des "protecteurs de la nature").

Ce diagnostic permettra à chaque acteur de **voir reconnues ses préoccupations**, mais aussi de comprendre les facettes du territoire et les autres intérêts en jeu. L'opérateur chargé de ce travail, souvent originaire d'une autre région, a alors l'occasion d'acquiescer une vraie crédibilité lorsque, après avoir écouté chacun et mené ses investigations, il apprendra aux riverains des choses qu'ils ne savaient pas sur leur propre territoire !

Le diagnostic partagé doit être l'occasion pour chacun de **comprendre que les territoires sont toujours multi-fonctionnels** et ne peuvent donc être vus qu'uniquement selon sa propre conception. Ainsi, les agriculteurs se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls usagers de la campagne. A l'inverse, les environnementalistes doivent apprendre à analyser l'agriculture en fonction des contraintes techniques que subit cette activité. Une zone humide sera nécessairement soumise à un pâturage plus intensif si elle est située à côté d'un siège d'exploitation ne disposant pas d'autres herbages.

Le diagnostic partagé va permettre de **définir les enjeux, d'identifier et de hiérarchiser les problèmes**. Un diagramme des problèmes permettra de comprendre les relations de cause à effet, de mettre en évidence les goulets d'étranglements et de préciser les sujets sur lesquels une action est à la portée des acteurs concernés. Les enjeux doivent être vus de façon multi-fonctionnelle et peuvent mobiliser des problématiques à l'échelle locale ou globale.

DIAGRAMME DES PROBLÈMES (exemple simplifié)				
<b>EFFET</b>	Enrichissement des alpages et réduction des habitats du Tétrás lyre			
<b>CONSTAT</b>	Réduction du pâturage		Accroissement du volume boisé	
<b>CAUSES</b>	Faibles marges économiques	Durété des conditions de travail	Changements climatiques et globaux	Faible mobilisation des bois

Dans l'exemple virtuel proposé ci-dessus, il est clair que les changements climatiques ne sont pas à la portée d'un projet local de développement territorial et que le projet local devra se concentrer sur les autres thèmes.



Chacun peut avoir une vision différente d'une même réalité et l'analyse de la situation doit donc tenir compte de l'intérêt et des activités de toutes les parties concernées. Comprendre la vision de chacun est une partie de la réponse aux enjeux. Il faut donc analyser les groupes intéressés et, si possible, partager avec eux les réflexions sur les problèmes qui se posent.

Pour cela la réalisation d'une réunion ou d'un atelier peut permettre, sous la houlette d'un animateur, de clarifier la problématique.

### TROIS POINTS DÉTERMINANTS SERONT ENVISAGÉS LORS DE L'ANALYSE DE LA SITUATION :

1. L'identification des questions clés pour l'enjeu considéré ;
2. les autres enjeux locaux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) à prendre en considération ;
3. les contraintes propres à chacun des acteurs du territoire.

## SE DOTER D'UNE AMBITION À LONG TERME... ET D'OBJECTIFS OPÉRATIONNELS RÉALISTES

**Tous les projets supposent d'identifier des objectifs, des actions à mener, un échéancier et un budget.**

Après avoir identifié les enjeux et la réalité actuelle, il faut se donner, avec les objectifs, une image de l'avenir, d'une situation améliorée. Le concept de projet est indissociable de l'idée de progrès et d'amélioration permanente. Cependant une situation améliorée ne correspond pas forcément à une situation idéale. L'idéalisme, nécessaire pour imaginer des perspectives, se marie en effet mal avec la préparation opérationnelle d'un projet qui intègre des acteurs différents dans un cadre politique et financier pas toujours adapté aux caractéristiques locales.

C'est pourquoi on distingue souvent l'objectif global (ou à long terme) de l'objectif spécifique que l'intervention veut atteindre au terme du projet. Le niveau des objectifs globaux dépasse celui du projet. Ainsi, l'objectif global

peut être de maintenir une population active dans un environnement préservé à l'échelle d'un massif. Pour tendre vers cet objectif global, il peut y avoir différents projets de développement rural à l'échelle d'une vallée ou d'une commune par exemple. Ces projets montreront aux bailleurs et aux acteurs des politiques sectorielles qu'ils participent à l'objectif global, mais aucun d'entre eux ne peut l'atteindre seul.

L'objectif spécifique est par contre crédible et il peut être décliné en plusieurs résultats quantifiés que l'on visera et que l'on mesurera tout au long du projet. Ils réaliseront, ensemble, l'objectif spécifique. Les résultats à atteindre sont bien évidemment liés aux problèmes identifiés dans la première phase. L'objectif spécifique et les résultats à atteindre doivent être clairs, réalistes et concourir à des bénéfices durables.

Cet enchaînement dans les niveaux d'objectifs peut être illustré par le graphique suivant :

POLITIQUE OU PROGRAMME (ex: charte d'un PNR)	PROJET OU VOLET OPÉRATIONNEL
Objectif global ex : maintenir au sein du parc une population active dans un environnement préservé.	
Objectif spécifique : revitaliser la vallée A.	→ Objectif global : revitaliser notre vallée.
Résultats à atteindre : - maintenir sur les communes B, C & D un taux donné d'espaces ouverts à l'interface forêt/alpage, - etc.	→ Objectif spécifique : maintenir sur la commune B un taux donné d'espaces ouverts à l'interface forêt/alpage afin de conserver une activité d'élevage et des caractéristiques paysagères propices aux téttras lyre et à une fréquentation touristique contrôlée.
	Résultats à atteindre : - disposer de x éleveurs/bergers en saison dans 5 ans, - débroussailler y hectares dans les 5 ans, - définir des zones réservées pour le téttras, - réaliser un schéma de fréquentation, - initier une démarche label, - avoir convaincu la population.
	Actions ou activités à entreprendre pour atteindre les six résultats envisagés.

Le réalisme des résultats visés est l'une des clés de la réussite du projet, car s'il faut avoir de l'ambition et savoir prendre des risques, il faut aussi s'évaluer et connaître ses limites. Bien souvent des lignes budgétaires sont inscrites sur la base d'idées qui paraissent intéressantes mais qui n'ont pas été étudiées. Les "idées de projet" non valables ne devraient pas pouvoir passer cette étape dans laquelle le réalisme doit dominer. Une étude de faisabilité qui tire les conclusions de l'examen préalable des enjeux et des échanges avec les partenaires peut être utile.

## ADOPTER UNE STRATÉGIE

Pour atteindre un objectif, il y a souvent un grand nombre de chemins possibles. Comment éviter que les forêts sauvages du secteur ne deviennent des monocultures de peupliers ? En les classant en réserve naturelle ? En les achetant ? En sensibilisant les propriétaires ? En développant des techniques sylvicoles à la fois rentables et écologiques ?

**Le choix de la stratégie** dépend surtout de la situation locale : jeux d'acteurs, conflits, porteurs de projet... Naturellement, plusieurs types d'approches pourront être combinés.

**De façon générale**, il sera toujours préférable d'intégrer la biodiversité dans un projet de développement global. Cette approche facilitera l'appropriation de la démarche ; elle permettra de bénéficier des acquis obtenus sur les autres volets (concertation, moyens humains ou matériels...).

### ◆ UN OUTIL PARFOIS UTILE : SWOT<sup>1</sup>

L'étude de faisabilité peut utiliser la technique dite SWOT. Elle consiste à analyser les facteurs internes et externes favorables ou défavorables pour aider à faire émerger le projet. Sur la base des réflexions préalables, l'opérateur fait ressortir les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour le territoire ou le projet concerné. Cette technique, couramment utilisée dans les audits, permet de définir les stratégies d'actions. Pour cela, la matrice de réflexion suivante est utilisée.

*On commence par remplir les cases vertes (constat) qui constitueront les bases de l'analyse de la situation (cases blanches).*

Analyse SWOT	<b>Opportunités</b> : cas ou circonstances extrêmes favorables	<b>Menaces</b> : challenges ou évolutions défavorables
<b>Atouts principaux</b> : capital ou compétences pour valoriser les opportunités ou lutter contre les menaces	Une stratégie ambitieuse peut-être développée	La stratégie du projet peut se reposer sur les atouts internes malgré les difficultés
<b>Faiblesses principales</b> : condition ou déficit interne renforçant les menaces ou limitant les opportunités	La stratégie développée doit tenir compte des opportunités et des faiblesses de l'opérateur	Seule une stratégie raisonnable peut être envisagée

A l'issue de cette phase de définition des objectifs, il est nécessaire d'identifier les contradictions et les lacunes afin de déterminer ce qui peut être résolu dans le cadre du projet ou au contraire ce qui demande de revoir les fondements du projet. Une première rencontre avec les bailleurs peut constituer une bonne façon de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du projet, mais aussi de l'attente des financeurs.

La montagne de Crussol en Ardèche est un haut lieu historique, valorisé comme tel. Il n'a pas été difficile de convaincre les porteurs de ce projet que la biodiversité du site pouvait grandement enrichir les possibilités de découverte par un public déjà très nombreux.

Et depuis, il y a autant d'orchidées que de "vieilles pierres" sur les plaquettes touristiques !

Les stratégies à mettre en oeuvre ne sortiront pas d'un livre de recettes ; elles doivent être imaginées en fonction de **la spécificité du territoire**.

Toutefois, il ne s'agit pas de réinventer l'eau chaude et il sera toujours souhaitable d'aller voir sur d'autres territoires des expériences plus ou moins similaires. De telles visites peuvent permettre de découvrir des solutions qui marchent, mais aussi d'analyser les raisons des échecs et de réfléchir sur son propre projet. Il est aussi important de sentir les ambiances de travail, les relations entre acteurs, le rôle des moments de convivialité...

# PHASE DE MONTAGE DU PROJET

A partir des objectifs initiaux, la réussite du projet passera par la mise en oeuvre d'actions, la mobilisation d'outils techniques ou financiers, le respect d'une organisation et d'un phasage.

## SAVOIR UTILISER LES BONS OUTILS

La concrétisation du projet passera par la mobilisation d'outils juridiques, administratifs et financiers : cadres de concertation (charte forestière, par exemple), dispositifs contractuels (contrat de rivière...), sources de financement...

Le choix et l'utilisation de ces outils supposent de bien comprendre leur logique et leurs mécanismes. Le porteur de projet devra, à la fois, comprendre quel est le niveau de flexibilité de l'outil lui permettant de s'adapter au cas particulier et mener une réflexion visant à déterminer en quoi son projet peut répondre aux objectifs de la politique visée. Il orientera ses demandes d'aides en conséquences.

*La troisième partie de ce guide a pour but d'apporter des éléments dans ce domaine.*

## L'ART DE PRÉSENTER LES CHOSES...

Un porteur de projet veut restaurer l'humidité de prairies situées au fond d'un vallon, par de petits aménagements hydrauliques. Avec quels arguments peut-il "vendre son projet" aux financeurs ?

- Le crapaud sonneur, si nous sommes en SIC (Natura 2000) ;
- le râle de genêt, si nous sommes en ZPS (Natura 2000 – directive oiseaux) ;
- le soutien des étiages, s'il sollicite l'Agence de l'eau ;
- le potentiel herbager en période de sécheresse, s'il veut bénéficier d'aides agricoles ;
- etc.

Attention, il n'y aura là aucune mauvaise foi, mais juste une volonté d'utiliser le bon argument auprès de la bonne personne, voire de construire un projet conciliant ces divers objectifs !



Enfin, il sera important de réfléchir aux relations entre politiques publiques ; un projet ne peut pas "manger à tous les râteliers" en s'appuyant sur des politiques contradictoires !

Une fois les dispositifs choisis, il sera peut-être nécessaire de s'adapter à leurs évolutions, ce qui pourra demander un effort considérable. Comme dans bien d'autres zones rurales, le projet de valorisation des hautes-chaumes du Forez a dû successivement entrer dans le moule agro-environnemental des OLAE<sup>2</sup>, des CTE-CAD de la PHAE puis des MAEt... .

## DÉTERMINER LE PORTEUR DU PROJET ET L'ÉQUIPE PARTENARIALE

Au sein du projet, chaque acteur va avoir un rôle ou des responsabilités ; le projet va alors servir de passerelle de découverte et d'intégration où les missions de chacun seront réalisées au profit d'un objectif défini en commun. Cette vision correspond bien au monde d'aujourd'hui où les systèmes ouverts et partenariaux se développent dans la recherche, la culture ou l'économie. Les pôles d'excellence rurale avec les partenariats publics-privés partent du même principe.

<sup>1</sup> SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats, en français : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces. L'acronyme français FFOM est rarement utilisé.

<sup>2</sup> OLAE : opération locale agri-environnementale ; CTE-CAD : contrat territorial d'exploitation et contrat d'agriculture durable ; PHAE : prime à l'herbe agri-environnementale ; MAEt : mesures agri-environnementales territorialisées.



## DÉSIGNER UN PORTEUR DE PROJET

Le choix du porteur de projet, du chef de projet et de la capacité organisationnelle de l'équipe constituent des facteurs déterminants car le seul enthousiasme individuel ne peut suffire à la structuration d'un projet. La réussite dépend beaucoup de la capacité d'organisation de l'équipe ou des organismes responsables de sa réalisation.

Il faut donc bien définir dès le départ le mode d'organisation du projet et de l'équipe des partenaires. Ainsi, si chacun peut avoir un rôle déterminé avec des engagements clairs pris au démarrage du projet, le chef de projet n'a pas de responsabilité hiérarchique sur chaque partenaire. La mission qui lui est confiée peut alors être soit celle d'un simple facilitateur appliquant les décisions d'un comité de pilotage, soit au contraire celle d'un véritable coordinateur responsable de la bonne marche de l'ensemble du projet.



Le chef de projet pourrait aussi avoir une autorité déléguée sur l'ensemble des membres de l'équipe même s'ils dépendent hiérarchiquement d'organisations diverses.

La mise en place d'un partenariat n'empêche pas de bien distinguer les notions de maître d'ouvrage (celui qui commande) et de maître d'œuvre (celui qui réalise). En effet, une fois le bateau construit, la cargaison et la destination définies, il s'avère en général nécessaire d'avoir un seul capitaine à bord. Le maître d'œuvre d'une action conserve néanmoins des responsabilités importantes : il étudie le problème et propose un plan de réalisation (cahier des charges), organise, coordonne et pilote la réalisation ; il est responsable du résultat.

### LE CONTRAT DE LAC DU BOURGET

Comme dans beaucoup de contrats de rivière, le contrat de lac du Bourget se décline en actions variées mises en oeuvre par des opérateurs différents :

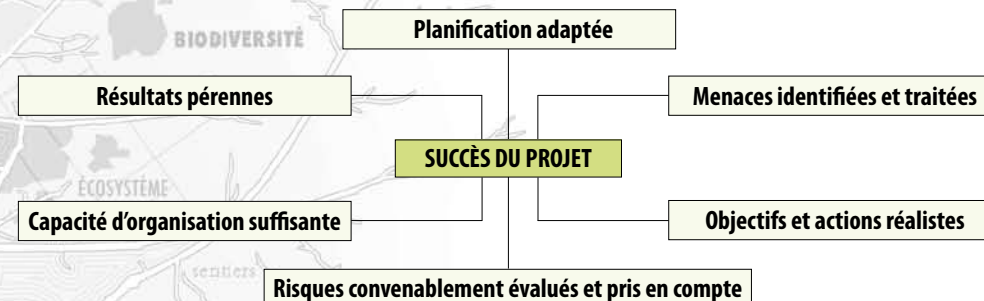
- les communes et intercommunalités concernant l'assainissement ;
- la Fédération départementale des pêcheurs pour la restauration de la qualité des cours d'eau à écrevisses ;
- le Conservatoire d'espaces naturels quant à la gestion des zones humides et des roselières ;
- la Chambre d'agriculture pour des opérations coordonnées de fertilisation/épandage ;
- la Chambre de commerce et d'industrie à propos de l'élimination des substances toxiques des effluents industriels.

## ORGANISER ET PLANIFIER LE PROJET

Lors de la phase d'identification du projet, la définition d'une relation claire entre les problèmes identifiés, l'objectif spécifique et les résultats à atteindre par le projet constituait l'enjeu du travail. Dans la phase de montage du projet, la relation à clarifier est celle entre les résultats à atteindre et les actions à entreprendre. Cette phase prend en compte la définition des budgets, la planification adaptée et si possible la définition d'indicateurs permettant de suivre l'évolution du projet et la situation par rapport aux résultats à atteindre.



### LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE D'UN PROJET



### LA STRUCTURATION DU PROJET

Cette phase demande d'abord une vision claire sur les résultats à atteindre et aucune action ne devrait sortir de ce cadre. Les actions ne seront pas détaillées ici car elles sont véritablement propres à chaque projet. Il faut néanmoins veiller à bien identifier les sous-actions unitaires qui s'enchaîneront de façon logique et détermineront le planning du projet. Celui-ci est l'un des éléments les plus déterminants pour la réussite du projet et il s'agit pourtant d'une tâche très fréquemment sous-estimée par les opérateurs.

### L'ORGANISATION DU PROJET DANS LE TEMPS

Le respect des délais est la pierre angulaire de la conduite de projet, surtout dans un cadre multi-partenarial.

Plusieurs principes doivent guider la réalisation du planning :

- **la réalisation est rarement linéaire** et il faut identifier non seulement des durées mais aussi des réalisations, des jalons ou des événements marquants qui donneront non seulement du rythme au projet mais constitueront aussi des étapes déterminantes pour la suite du projet ;
- il faut **tenir compte** non seulement des temps liés aux procédures (autorisations, études d'impact...) mais aussi **des temps de contact**, de validation, de négociation ou encore de temps de réflexion, de maturation voire de tâtonnement.

Le planning s'exprime souvent sous forme d'un diagramme appelé diagramme de Gantt.

Plusieurs logiciels courants ou peu onéreux permettent de le réaliser.

L'exemple ci-dessous contient à titre d'exemple deux événements particuliers : l'autorisation (losange) et le début des travaux (flèche).

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
<b>Tâche 1</b>	■							
<b>Tâche 2</b>		■						
<b>Tâche 3</b>		■						
<b>Tâche 4</b>			◆	■				
<b>Tâche 5</b>								■

Afin de tester la cohérence du planning, on peut tout simplement réaliser un compte à rebours en insistant sur les obstacles à prévoir et les aménagements envisageables. Ainsi, il peut être pertinent d'ajouter un délai de quelques mois dès le démarrage pour tenir compte d'une autorisation tardive qui empêcherait de démarrer des travaux avant l'hiver : il vaut toujours mieux finir plus tôt que plus tard, c'est un gage du sérieux de l'opérateur. Il faut aussi tenir compte des phases de synchronisation entre les différents partenaires, parfois réalisées lors des comités de pilotage.

Les dossiers de candidature demandent parfois un tel planning mais bien souvent ils ne demandent qu'une date butoir. Cela ne doit pas empêcher le candidat de s'astreindre à cette étape du planning.

### BUDGET

La préparation du budget est une étape déterminante qui demande souvent quelques notions de gestion financière ou de comptabilité. Ainsi les logiques d'investissement à réaliser peuvent demander de se poser des questions de durée d'amortissement ou de TVA compensatoire pour les collectivités.

Le bon montage financier doit avant tout être réaliste et l'une des pièces maîtresses est l'évaluation du nombre de journées/hommes nécessaire par type de ressource. Cet exercice, parfois difficile, demande pour être juste de découper les tâches dans les plus petites unités possibles. Il permettra aussi de définir le type de personnel nécessaire, mais aussi les tâches qu'il vaudra mieux sous-traiter (spécificités...).

Tant pour définir le planning du projet que pour évaluer les budgets à mobiliser, il est important de ne pas sous-estimer le travail nécessaire pour l'obtention des diverses autorisations préalables à certains travaux.

L'estimation fine des ressources à mobiliser permettra une traduction financière aisée. D'autres paramètres sont plus complexes car ils feront appel *in fine* à des prestataires extérieurs. Cependant, sans demander de devis, on peut en général se renseigner sur des coûts unitaires, par exemple le coût du m<sup>3</sup> de matériaux déplacés sur un site. ■

Le montage et le suivi d'un programme Life constitue un très bon exemple de planification de projet. Il regroupe plusieurs dizaines d'actions qui se développent dans la durée (4 ou 5 ans), implique divers partenaires et un grand nombre de sous-traitants. La marge d'ajustement en cours de programme est fixée (10% des budgets, au-delà des avenants au contrat sont nécessaires) et le strict respect des délais globaux du programme est une règle majeure.

Il est parfois important de distinguer la personne (morale généralement) initiatrice du projet, du porteur officiel de ce projet, afin d'en garantir la réussite. Chacun doit alors trouver son rôle et ne pas "tirer toute la couverture à soi".

## POUR SUIVRE LA CONCERTATION

Les comités mis en place au départ du projet auront vocation à poursuivre leur activité, éventuellement adaptée pour tenir compte d'éléments nouveaux.

La formation des responsables ou des équipes du projet peut faire partie intégrante du projet afin que les acteurs développent les méthodologies, les outils ou les comportements les plus adéquats.

De même, le projet doit savoir s'entourer et trouver les structures et personnes ressources pour les différents stades du projet.

Les réseaux de compétences à mobiliser pour un projet partagé peuvent être de deux ordres :

- **Des partenaires thématiques connaissant bien les acteurs et les procédures** (ex : Conservatoires d'espaces naturels, CAUE, chambres d'agriculture...).
- **Des partenaires techniques et administratifs** pour l'organisation financière ou le pilotage du projet (y compris l'assistance à maîtrise d'ouvrage si nécessaire).



Le plan de communication fait partie intégrante du projet ; il commence dès sa préparation. Bien souvent, on considère la communication à travers les outils publiés (brochures, expositions...) ou les relations avec la presse locale. Ces points sont importants, mais le rôle de relais d'opinion ou la mobilisation active des membres du comité de pilotage, solidaires du projet, peuvent être déterminants. ■

### DES POINTS MAJEURS POUR L'IMAGE QUE RENVERRA LE PROJET

- Une partie de la crédibilité du projet reposera sur la façon dont seront perçus les compétences et le relationnel du chef de projet.
- La communication interne dans les diverses structures partenaires est déterminante et chaque acteur des structures impliquées constitue un relais d'opinion. La notoriété ainsi développée se marie en effet bien avec l'idée de réussite. Il faut créer une dynamique et une mobilisation autour du projet, au sein de l'équipe mais aussi auprès de toute personne qui peut être interrogée sur le projet. Des réunions d'informations internes, une petite lettre d'information e-mail... peuvent être utiles.
- Il faut aussi savoir communiquer avec les opposants potentiels en évitant les conflits, mais en étant capable de répondre aux objections de manière adaptée à l'interlocuteur.
- En cas de difficultés, il faut préparer une réponse cohérente, qui peut au besoin reposer sur une inflexion du projet, avec si possible une anticipation.
- La communication externe doit être pédagogique et surtout bien dosée : on communique avant tout lorsqu'on a quelque chose à dire.

# LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

A partir des objectifs initiaux, la réussite du projet passera par la mise en œuvre d'actions, la mobilisation d'outils techniques ou financiers, le respect d'une organisation et d'un phasage.

## SAVOIR S'ADAPTER ET GÉRER LES CONFLITS POTENTIELS

S'il est indispensable de toujours garder en tête ses objectifs initiaux, il est très important de savoir s'adapter aux événements imprévus qui ne manqueront pas de survenir. Cela demande un suivi des évolutions de tout ordre et une bonne réactivité. Deux exemples à citer :

♦ **Une mesure administrative et financière s'arrête**, remplacée ou non par une autre (par exemple la succession des mesures agri-environnementales). Pour ne pas provoquer de rupture dans la vie du projet, il faut avoir anticipé cette difficulté et les façons d'y remédier.

♦ **Les élections** provoquent parfois un changement des élus locaux. Les conséquences ne seront réellement gênantes que si le projet reposait sur un trop faible nombre de personnes et de thématiques. Un bon projet, approprié localement et reposant sur plusieurs "pieds", devient insubmersible ! Il restera néanmoins opportun d'engager un échange d'informations et parfois de relancer la concertation.



### SE DONNER LES MOYENS DE GARDER LE CAP

Après des études très lourdes et d'innombrables réunions, il est possible de définir un projet ambitieux pour un certain grand marais : un relèvement de la nappe phréatique sera positif pour le patrimoine naturel, les chasseurs, les pêcheurs, les forestiers, les éleveurs... Cette mesure s'avère toutefois gênante pour l'unique céréalier implanté au cœur du marais... ce qui suffit à bloquer tout le projet, désormais limité à des actions modestes.

Dans une telle situation, un portage politique fort aurait peut-être pu faire prévaloir l'intérêt général et permettre d'imaginer les mesures susceptibles de rendre acceptable ce projet par tous, par exemple dans le cadre d'une réorganisation foncière.

### DES CONFLITS ET DES OPPOSITIONS SURVIENDRONT VRAISEMBLABLEMENT DANS LA VIE DU PROJET

De façon très succincte, quelques conseils peuvent être donnés à ce sujet :

- Il n'est pas toujours possible de faire plaisir à tout le monde, et il est donc indispensable de savoir garder le cap et **faire valoir l'intérêt général** ;
- Dans certains cas, il n'est pas possible de résoudre un conflit trop marqué ; il est alors parfois préférable de **le laisser se décanter**... à condition de réouvrir le dossier dès que les esprits y seront prêts et d'informer l'ensemble des acteurs concernés de la nouvelle organisation. La mise en place d'un groupe de travail spécifique, avec les personnes directement impliquées, peut aider à décanter.

## SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET

En cours de projet, il est nécessaire de contrôler la façon dont on atteint ou non ses résultats pour, au besoin, **prendre des décisions nouvelles** sur les actions à entreprendre, voire réorienter la conception du projet. **Le résultat à atteindre doit toujours être prépondérant sur une réalisation à la lettre et à l'aveugle des actions initialement prévues.** Il faut donc, dans le cadre d'une anticipation systématique, mesurer régulièrement les progrès pour évaluer, tirer les enseignements au fur et à mesure et corriger en cas de besoin.

Cet exercice peut demander de prévoir à l'avance **les indicateurs objectifs** que l'on peut utiliser et la source d'information (comptabilité, résultats d'études, date de réception de chantier...). Cette logique des indicateurs de réalisation ou d'évaluation est d'autant plus importante qu'aujourd'hui l'évaluation des politiques publiques est une demande forte tant au niveau national qu'au niveau européen. Il faut donc s'y préparer dès la phase de conception, ce qui donnera un gage de sérieux auprès des bailleurs de fonds qui, eux-aussi, sont de plus en plus soumis à ces besoins d'évaluation. Ainsi, dans certains projets importants, les questions évaluatives sont préparées dès le démarrage du projet, voire lors de sa conception.

### Comment mesurer si les résultats sont atteints ?

Quels points seront à mettre en valeur à la fin du projet (ex : effets innovants et démonstratifs, retombées socio-économiques) et qu'est-ce que cela implique sur les informations à répertorier tout au long de la vie du projet ? Il est ainsi souhaitable de réaliser un rétro-planning de la communication finale du projet pour que l'ensemble des indicateurs et informations utiles soit mobilisable rapidement et efficacement.

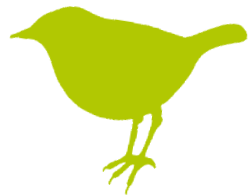


### LA VALORISATION DU BROyat

Dans plusieurs exemples de revalorisation d'un espace naturel qui n'était plus exploité par l'agriculture, le projet a pris progressivement du sens : des environnementalistes satisfaits de l'augmentation de populations d'espèces rares, des éleveurs qui intègrent à nouveau cet espace dans leur exploitation, des usagers qui retrouvent une vocation sociale...

Mais c'est lors de l'évaluation du projet qu'est parfois ressorti le besoin de retravailler plus en amont la valorisation, tant technique que financière, de produits issus du broyat de la végétation. Ainsi, sur un marais au bord de la Saône le système coûteux de mise en décharge a pu être évité par la fabrication de granulés pour animaux ; ailleurs, le broyat trouve au préalable un débouché comme plaquettes dans des chaufferies ou pour "mulcher" les vignes, à condition de revoir le projet initial, notamment le conditionnement du produit.

### III. LES OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DE PROJETS



# LES OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DES PROJETS

L'obtention des financements nécessaires est bien évidemment l'une des clés de la réussite de tout projet.

## COMMENT UTILISER CETTE PARTIE RELATIVE AUX OUTILS FINANCIERS ?

Dans cette partie du guide, nous présentons les **principales sources de financement** susceptibles d'être mobilisées pour des projets portant sur la biodiversité et le développement territorial. Cette présentation porte principalement sur les fonds initiaux exploitables, sachant que ces fonds peuvent être déclinés dans des outils financiers. Ainsi, le FEADER est un fonds de l'Union européenne qui alimente de nombreux outils, dont les contrats Natura 2000. Certains outils n'apportent pas directement de crédits, mais permettent d'accéder à des financements décrits par ailleurs ; c'est le cas de contrats de rivière, par exemple.

Il n'est pas possible de présenter en quelques pages toute la diversité et toute la complexité des aides qui peuvent être attribuées aux projets qui nous intéressent, d'autant que certains outils sont **susceptibles d'évoluer assez rapidement**.

Le lecteur trouvera dans les pages suivantes des éléments généraux lui permettant de comprendre la logique de chaque outil financier et lui proposant des pistes pour poursuivre la préparation de son projet, sachant que ces éléments peuvent vite devenir obsolètes.

## QUELQUES CONSEILS POUR L'USAGE DE CES OUTILS

En matière de financements de projets, quelques remarques et conseils peuvent être formulés.

- Il est souhaitable de réfléchir, **le plus en amont possible du projet**, aux outils qui pourront être mobilisés et de se rapprocher des services instructeurs des dossiers qui pourront apporter des éléments fondamentaux : disponibilité des fonds, adéquation au projet, méthode de préparation des dossiers, etc.
- Il existe de très **nombreuses sources de financement** dont certaines sont assez peu connues. Il est donc souhaitable de se tenir informé en permanence sur les financements existants. S'il est bien conçu et bien présenté, un projet orienté sur la biodiversité est susceptible d'être financé pour partie par des outils portant par exemple sur l'action sociale, l'agriculture, la gestion de l'eau, etc.
- Il est souvent plus facile d'obtenir une aide avec **un outil nouvellement créé** parce qu'il y a alors peu de demandes et que les budgets ne sont pas encore dépensés. Il est d'ailleurs important de se renseigner, avant de monter un dossier de demande, sur l'état de consommation des fonds de cet outil.



## LES CLÉS DU BON USAGE DES OUTILS

- les phases successives de développement du projet vont permettre de mobiliser divers financements ;
  - des outils complémentaires permettent un lissage et évitent ainsi les ruptures d'engagements financiers, comme celles que nous avons observées en moins de 15 ans dans les politiques agri-environnementales ;
  - la complémentarité entre les outils financiers propres aux politiques environnementales (Natura 2000, espaces naturels sensibles...) et les politiques globales (contrat global de développement, contrat de rivière...) est une des clés de la réussite d'un projet.
- Il est souhaitable de **ne pas baser un projet sur un seul outil financier**, pour permettre une stabilité dans le temps (le projet doit survivre à l'arrêt d'un outil). Il est souhaitable de combiner des outils propres aux politiques environnementales (Natura 2000, espaces naturels sensibles...) et des politiques globales (contrat global de développement, contrat de rivière...).
  - La compatibilité des outils est variable.** Certains outils ne peuvent pas être mobilisés ensemble pour la même opération, pour des raisons financières (les deux outils correspondent en fait aux mêmes fonds), ou autres (le contrat Natura 2000 ne peut pas porter sur une parcelle cultivée, laquelle peut bénéficier d'autres aides).
  - Les outils sont très différents en ce qui concerne la **complexité des dossiers à monter** et des justificatifs à produire en cours de projets. Dans certains cas, il est préférable de ne pas solliciter une aide dont la seule gestion consommera un temps excessif !
  - Les financeurs publics demandent souvent au porteur de projet de **financer directement une partie du projet** (20 %) ; cette condition peut poser de graves problèmes aux porteurs de projet ne disposant pas de ressources constantes suffisantes.
- Ces différentes remarques montrent toute l'importance d'un dialogue approfondi et précoce avec les services instructeurs des outils que le porteur de projet envisage de solliciter.

## SOMMAIRE DES FICHES OUTILS

- Life +
- FEADER, développement rural
- LEADER
- Programme Opérationnel du Fond Social Européen
- Actions aqua-environnementales
- Programme Opérationnel Régional (POR) du Fond Européen de Développement Régional (FEDER)
- Contrat de Projets Etat-Région (CPER)
- Plan Rhône
- Plan Loire
- Convention interrégionale de massif Alpes, Jura et Massif central
- INTERREG, coopération territoriale européenne
- programme LOLF, aides directes de l'Etat
- Aides directes de la Région : environnement et patrimoine naturel
- Autres aides directes de la Région : politiques sectorielles
- CDRA et PSADER, aides directes de la Région
- Aides des départements au titre de la TDENS
- Politiques sectorielles des départements (hors ENS)
- Politique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Politique de l'Agence de l'eau Rhône méditerranée & corse
- Mécénat et autres fonds privés



# LIFE +

L'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) a été créé en 1992 avec l'objectif général de "Contribuer à la mise en œuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementale de la Communauté, en particulier pour ce qui concerne l'intégration de l'environnement dans les autres politiques ainsi qu'à un développement durable". Ce programme, qui comprenait un volet nature, s'est achevé en 2006. Aujourd'hui, le programme LIFE+ s'inscrit dans la continuité du programme LIFE tout en intégrant des modifications importantes dans le cadre de la réorganisation des instruments financiers européens pour la période 2007-2013. Ainsi LIFE+ regroupe l'ensemble des lignes budgétaires précédemment dispersées au sein de la DG environnement (Life, soutien aux ONG environnementales européennes, réseaux de villes durables, Forest focus, etc.).

Les projets financés par LIFE (± 240 M€/an) doivent s'insérer dans un des trois volets du programme :

- nature et biodiversité ;
- politique et gouvernance en matière d'environnement ;
- information et communication.

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Tous les projets auront des caractéristiques communes avec par exemple une attention particulière de la Commission européenne à la qualité et la cohérence des propositions ou encore des règles administratives communes. Cependant, chacun des trois volets vise des problématiques spécifiques.

### ◆ Volet Nature et biodiversité

Le volet *nature* cofinance des projets de démonstration ou portant sur des pratiques d'excellence qui contribuent à la mise en place des directives Oiseaux et Habitats. Le taux de cofinancement va jusqu'à 50 %, voire 75 % lorsque des espèces ou des habitats prioritaires sont visés.

Pour la partie biodiversité, sont financés jusqu'à 50 % des projets de démonstration ou innovants qui contribuent à la mise en œuvre de la communication "Enrayer la perte de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà – Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain" (communication de la Commission COM (2006) 216 final).

### ◆ Volet Politique et gouvernance en matière d'environnement

Ce volet cofinance jusqu'à 50 % des projets qui contribuent à la mise en place des politiques environnementales



communautaires, au développement d'approches politiques, de technologies, de méthodes ou d'instruments innovants, à l'acquisition de bases de connaissances pour les politiques et les législations environnementales et à la surveillance environnementale (y inclus des forêts).

### ◆ Volet information et communication

Ce volet cofinance jusqu'à 50 % des projets qui mettent en œuvre une communication, ou des campagnes d'information sur l'environnement, ou la protection de la nature et de la biodiversité, ainsi que des projets sur la prévention contre les incendies de forêts.

## QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Tous les types de personnes morales mais avec des règles spécifiques à chacune d'entre elles (ex : le salaire des fonctionnaires ne peut être pris en charge).

## EXEMPLES

Le programme Life nature concernant le gypaète barbu correspond à un programme de 1,7 M€ sur quatre ans (2004-2007) et a rassemblé huit partenaires de quatre pays alpins. Son principal intérêt est d'avoir permis de fédérer les initiatives des acteurs de la montagne : alpagistes, pratiquants sportifs, élus des communautés montagnardes, responsables de l'aménagement touristique, gestionnaires des parcs et réserves autour du retour d'une espèce emblématique qui avait disparu des Alpes au siècle dernier. Pour le gypaète, la nécessaire protection n'a pas de frontière !

Un autre projet retenu en 2005, coordonné par le CREN Rhône-Alpes, vise, quant à lui, à préserver les landes, tourbières et chauves-souris de Montselgues, en Ardèche.



Le gypaète barbu en vol.

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Le site WEB de la Commission (*cf. infra*) apporte de nombreuses informations pour les candidatures. Chaque année un appel à projets a lieu avec remise des candidatures sur un CD-ROM auprès des DIREN ou du MEEDDAT. Il comprend plusieurs parties dont les objectifs et les résultats escomptés, le descriptif des actions, un planning... Il faut noter, contrairement au passé, qu'à partir de 2008 chaque état membre doit publier ses priorités annuelles nationales. Régulièrement la Commission organise dans chaque état des réunions d'informations.

## CONTACTS

Le site de la Commission consacré à LIFE+ (en anglais) :

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>

Le guide pour l'élaboration des dossiers de candidature (en anglais) :

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus/call/index.htm#application>

# LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

**Le fonds européen agricole pour le développement rural soutient depuis 2007 le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC). Le premier pilier, fondé sur le soutien aux marchés agricoles, est lui financé par le fonds européen agricole de garantie (le FEAGA). Le soutien du FEADER au développement des zones rurales s'articule autour de quatre axes :**

- **l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation (axe 1) ;**
- **l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres agricoles et boisées (axe 2) ;**
- **l'amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale (axe 3) ;**
- **la conception de stratégies locales intégrées et la réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux (axe 4 Leader ; voir fiche correspondante).**

Comme pour d'autres outils financiers européens, il existe des documents qui précisent la stratégie de l'Union européenne et celle de l'Etat français. Après validation, ils servent de base à la programmation nationale (PDRH - programme de développement rural hexagonal) ou régionale (DRDR - documents régionaux de développement rural).

**Le DRDR de Rhône-Alpes** présente les dispositifs d'aide retenus (136,5 M€ de crédits du FEADER) pour mettre en œuvre la partie régionalisée du PDRH. En complément, la partie définie au niveau national (dite le "socle") est dotée pour Rhône-Alpes de 442 M€.

Ce guide concerne l'élaboration de projets territoriaux, c'est pourquoi les mesures programmées exclusivement dans le socle national ne seront pas abordées : installation de jeunes agriculteurs, soutien à la desserte forestière et divers investissements forestiers, indemnité compensatoire de handicap naturel, prime herbagère agro-environnementale...

Pour d'autres mesures, l'encadrement national est très fort, le niveau régional n'intervenant que dans certains détails de mise en œuvre (ex : PMBE), dans la définition des zones à enjeux (ex : PVE) ou dans le choix de conserver ou pas une mesure dans le volet régional. Ainsi, certaines mesures comme le premier boisement de terres agricoles n'ont pas été programmées en Rhône-Alpes. Pour la mesure "conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel" (323D), le Préfet de région a demandé



son ouverture dans le DRDR seulement pour la plantation de haies.

Certaines mesures du DRDR auront un impact régional mais ne visent pas particulièrement un territoire spécifique. C'est ainsi le cas des investissements pour des filières (ex : industries agroalimentaires) ou de certains investissements pour la modernisation des exploitations. Parmi celles-ci, il existe néanmoins des mesures intéressantes à mobiliser dans un projet de développement territorial. On citera pour exemple les investissements de transformation à la ferme qui permettent le développement de filières courtes, ou les aides pour les systèmes d'identification de la qualité et de l'origine (ex : châtaignes de l'Ardèche, fin gras du Mézenc...). De la même façon, certaines mesures agroenvironnementales ne sont pas liées à un territoire spécifique mais peuvent participer à la démarche de

développement local (ex : agriculture biologique, protection des races menacées, l'apiculture).

Enfin, plusieurs autres mesures, décrites ci-dessous, sont territorialisées ou s'insèrent facilement dans un projet de développement territorial basé sur le respect de la biodiversité. Ces mesures nécessitent souvent une animation pour répondre correctement et suffisamment aux enjeux du territoire.

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Ces dispositifs, propres à des territoires particuliers et pour lesquels une animation est prévue, sont les suivants :

- **les mesures agro-environnementales territorialisées** (MAEt) qui s'appliquent sur les zones d'action prioritaires de trois types : les sites Natura 2000, des bassins versants importants au titre de la directive cadre sur l'eau et quelques autres zones à enjeux environnementaux ;
- **la politique d'accompagnement** pour les zones Natura 2000 (hors MAEt) ;
- **les dispositifs en faveur du pastoralisme** pour les zones pastorales.

### ◆ Les MAEt

Pour bénéficier de ces mesures compensatoires, l'agriculteur doit prendre l'engagement sur 5 ans de respecter un cahier des charges préalablement défini en fonction des enjeux. La définition des territoires et des mesures est confiée à un porteur de projet ou opérateur agro-environnemental. Il peut être candidat de façon spontanée ou suite à la sollicitation des administrations. Dans d'autres cas, un appel à projets pourra être publié. En site Natura 2000, le porteur du projet est en général l'opérateur du site Natura 2000.

Les projets sont ensuite sélectionnés par une commission (CRAE) regroupant les administrations, institutionnels, des représentants professionnels et des associations. Ces projets peuvent être soutenus par des mesures d'investissements agricoles non productifs en faveur de la préservation de l'espace et des milieux naturels, lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation des dispositifs agro-environnementaux,

### ◆ La politique Natura 2000

Elle repose sur l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) par des opérateurs qui peuvent être financés avec le FEADER. Le DOCOB proposera un certain nombre de contrats d'une durée de 5 ans applicables soit dans les MAEt, sur des surfaces agricoles, soit dans les mesures aqua-environnementales (cf. *fiche spécifique*), soit dans les deux domaines suivants :

- **contrats forestiers Natura 2000** qui financent des investissements non productifs en milieux forestiers pour 13 catégories d'actions visant le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation pour les espèces et habitats forestiers d'intérêt communautaire,
- **contrats de gestion Natura 2000** dans les milieux non forestiers et non agricoles, pour 30 catégories



d'actions visant le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

### ◆ Les dispositifs en faveur du pastoralisme

Ils permettent de soutenir le maintien de superficies en herbe remarquables au travers d'une mesure intégrée prenant en charge trois types d'action :

- études et accompagnement pour la **structuration d'associations pastorales** ;
- des investissements en faveur **des infrastructures pastorales** (débroussaillage, impluvium, parcs de contention...) en particulier sur les territoires de haute-montagne, montagne ou piémont des trois massifs Rhônalpins ;

- la mise en œuvre de **dispositifs de protection des troupeaux** contre les grands prédateurs (loup, lynx) selon les modalités définies par les OPEDER.

D'autres mesures seront aussi utilisables avec un peu de créativité. Ainsi la mesure 311 du DRDR (Diversification non agricole des exploitations agricoles) pourrait aider par exemple à lancer une activité d'accompagnateur de moyenne montagne ou de guide nature.

Enfin, le développement territorial peut faire appel à d'autres mesures moins connues du FEADER comme le soutien aux agriculteurs pour participer à des régimes de qualité alimentaire (labels AOC, AB, Label Rouge) ou encore l'aide à la création et au développement de micro-entreprises (artisanat, tourisme...).



que l'ensemble des dossiers PAC. Les budgets d'animation DOCOB sont engagés par l'Etat exclusivement auprès des collectivités.

**Les contrats Natura 2000**, forestiers ou non forestiers, sont montés dans le cadre de dossiers standards instruits par l'Etat (un avis préalable de l'administration reste toujours souhaitable avant de monter un dossier).

### CONTACTS

Le DRDR, précisant l'application des mesures en Rhône-Alpes est téléchargeable sur le site internet du FEADER : <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

Enfin, il est toujours utile de suivre l'évolution des procédures ou de télécharger les formulaires sur le site du CNASEA ([www.cnasea.fr](http://www.cnasea.fr)), l'organisme payeur national.

#### Délégation régionale Rhône-Alpes du CNASEA

59, rue de Créqui  
69452 LYON cedex 06  
Tel. : 04 72 82 21 00

#### DIREN Rhône-Alpes

208 bis, rue Garibaldi  
69003 LYON  
Tel : 04 37 48 36 00

#### DRAF Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi  
69003 LYON  
Tel : 04 78 63 13 13

### QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Pour les mesures agro-environnementales, les bénéficiaires sont des agriculteurs et pour Natura 2000 des propriétaires fonciers ou leurs mandataires. Pour le pastoralisme, il s'agira de groupements pastoraux et forestiers, d'associations foncières pastorales ou d'associations syndicales autorisées, d'agriculteurs, de collectivités territoriales et d'établissements publics (parcs nationaux, Office national des forêts...).

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Un dossier de demande de subvention unique devra être constitué. Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet du FEADER Rhône-Alpes : <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>.

Le dossier sera déposé à la DDAF correspondante.

**MAEt** et **pastoralisme** devront être préparés et construits avec les OPA (chambres d'agriculture...) et/ou les services pastoraux.

Un travail préalable de cadrage du projet avec l'administration (DDAF, DRAF, DIREN) est toujours nécessaire. La programmation annuelle des nouvelles MAEt doit être validée lors d'une réunion de CRAE en début d'année, afin que les engagements puissent être signés par les exploitants au 15 mai au même moment

# LEADER

**Le programme Leader soutient des territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Sa mise en œuvre utilise les mesures éligibles au FEADER (cf. fiche correspondante), mais la démarche ascendante développée par des acteurs locaux permet un développement territorial plus adapté aux particularités locales. Les objectifs de Leader sont de concevoir des stratégies locales de développement pour des territoires ruraux infra-régionaux. L'approche Leader, qui constitue aujourd'hui l'axe 4 du FEADER avec 23,5 M€ en Rhône-Alpes, repose ainsi sur plusieurs points fondamentaux :**

- une stratégie locale de développement pour un territoire ;
- une approche ascendante par la mise en œuvre de la stratégie par les partenaires locaux ;
- un partenariat public/privé formalisé au sein d'un groupe d'action local (GAL) ;
- une approche intégrée aux différents secteurs de l'économie rurale ;
- la mise en œuvre d'approches innovantes et de projets de coopération entre territoires.



Un projet comprend une stratégie et un plan de développement du territoire qui doivent :

- participer au développement durable de la zone (développement économique, développement social, préservation de l'environnement, gouvernance locale).
- s'articuler autour d'une priorité ciblée et multisectorielle.

A titre d'exemple, un projet pourra poursuivre l'objectif de développer la qualité de produits alimentaires et de les promouvoir dans le cadre de démarches touristiques, tout en veillant à ce que les pratiques agricoles soient respectueuses de l'environnement et façonnent un paysage attractif.

Si le FEADER peut apporter 55% des co-financements, des contreparties publiques doivent être trouvées (Etat, collectivités territoriales ou locales).

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

Pour monter un projet, il faut être situé dans un territoire rural organisé dans le cadre d'un pays, d'un parc naturel régional ou d'un GAL (groupe d'action local) issu de Leader+, ou encore un territoire ayant signé un Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA, cf. fiche correspondante).

Les projets sont élaborés et mis en œuvre par un Groupe d'action local : ensemble de partenaires composé d'acteurs publics (collectivités locales, établissements publics...) et d'acteurs privés (entreprises et leurs structures représentatives, chambres consulaires, coopératives, associations...). Le GAL doit être porté par une structure ayant une existence juridique, structure associée au territoire organisé (syndicats mixtes, associations, groupements d'intérêts publics). Il doit comporter au moins 50 % de membres "privés".

### QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les groupes d'action locale (GAL)

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

La sélection des GAL est faite par appel à projets. En Rhône-Alpes, un seul appel à projets LEADER 2007-2013 a été prévu et la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 20 février 2008. Il n'est pas envisageable aujourd'hui de prédire ce qui se passera au-delà de 2013.

En cours de programmation, un porteur de projet peut présenter des actions s'inscrivant dans la programmation du programme Leader+ local, afin de solliciter des cofinancements de son projet. Il peut aussi définir un partenariat avec un GAL sélectionné, voire intégrer un GAL, en particulier en cours de programme, et avant 2010, dans le cadre de la mesure coopération, encouragée par Leader sur la base d'un appel à candidature qui peut être lancé par le GAL.



### CONTACTS

La coordination du programme Leader en Rhône-Alpes est assurée par la DRAF :

DRAF Rhône-Alpes  
Service développement rural - Leader  
165, rue Garibaldi BP3202  
69401 LYON Cedex 03  
tél. 04 78 63 13 17

Le cahier des charges Rhône-Alpes - Appel à projet Leader est téléchargeable sur le site du FEADER de Rhône-Alpes

[http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Appel\\_a\\_projets\\_LEADER\\_2007-2013\\_Rhone-Alpes\\_cle8d1477-1.pdf](http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Appel_a_projets_LEADER_2007-2013_Rhone-Alpes_cle8d1477-1.pdf)

Site internet français Leader : <http://www.una-leader.org/>

### EXEMPLES

En Rhône-Alpes, l'association GAL haut Chablais, en Haute-Savoie, pilote un programme Leader+, débuté en 2002 pour une durée de 6 ans, qui a pour objectif la valorisation du patrimoine naturel et culturel local. Le GAL intervient sur 29 communes, soit 22500 habitants et soutient financièrement les projets valorisant les ressources naturelles et culturelles portés par des acteurs privés comme publics. La stratégie du GAL se fonde sur la mise en place des outils de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et architectural, la création d'un réseau à partir de sites culturels et naturels phares et novateurs, l'implication de la population autour de la connaissance du patrimoine. En 2007, l'action a porté en particulier sur la valorisation de la ressource hydrogéologique du Chablais.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une action soutenue par Leader+ a permis de faire connaître les ressources naturelles dans le domaine des couleurs végétales à travers l'association "couleur garantie". L'objectif du projet était la création d'une base de données concernant les plantes tinctoriales et les couleurs végétales, l'encouragement des agriculteurs au développement des cultures de ces plantes, la mise en place d'un écosite pilote au Jardin Conservatoire et celle d'une mini-fabrique de colorants végétaux fonctionnant à l'énergie solaire.

En Italie, dans le delta du Pô, la mise en place d'un programme Leader a permis de promouvoir le patrimoine du delta par l'encouragement du tourisme et la sensibilisation à la nature, notamment à travers l'observation de l'avifaune et d'autres programmes d'éducation à l'environnement.

# PROGRAMME OPÉRATIONNEL DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

**Le fonds social européen (FSE), consacré à l'emploi, est l'un des fonds structurels de l'Union européenne. Il est consacré à l'emploi, au recul du chômage et à la formation des travailleurs. En région Rhône-Alpes, il est appliqué à travers le programme "Compétitivité régionale et emploi" et est géré par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (cellule du FSE). Des fonds nationaux, régionaux et européens sont mobilisés dans ce cadre (total de 359,7 M€). Le Préfet de région préside avec le Président du Conseil régional les instances de mise en œuvre. Un programme opérationnel national existe depuis juillet 2007.**

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les projets ayant trait au développement territorial et à la biodiversité peuvent nécessiter la formation de nouvelles catégories de salariés, la création d'emplois particuliers et la mobilisation des structures d'insertion. Tous ces éléments peuvent trouver place au sein du FSE à condition de comprendre ses objectifs et de savoir insérer tout ou partie de son projet dans ce cadre d'action.

### EXEMPLES

En Rhône-Alpes, la Chambre régionale d'agriculture a développé un projet intitulé "Conservation et modernisation des savoir-faire de l'agro-alimentaire fermier" pour développer les petites exploitations agricoles faisant de la vente directe, alors que 60 % d'entre elles avaient disparu entre 1988 et 2000. Près de 2000 agriculteurs ont bénéficié d'aides afin de transformer les produits sur l'exploitation et de les commercialiser directement auprès du consommateur final. Le projet s'est accompagné de formation, du développement d'un réseau de conseils et d'espaces de vente collectifs.

En Bavière (Allemagne), un projet de 5,3 M€ a été développé sur la période 2000-2006 par le *Bayerischer Naturschutzfonds* pour créer 29 emplois (dont 14 femmes, ce qui est important au regard des critères d'égalité) dans le domaine de la conservation de la biodiversité et de la mise en œuvre de Natura 2000. Le projet partait du principe que les spécialistes de la biologie et de l'écologie trouvaient difficilement du travail et que les territoires marquant pour la biodiversité avaient besoin de personnel. Un programme cohérent de formation et d'aides à l'emploi a donc été développé avec les autorités régionales.

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Divers documents existent pour demander des subventions, ils sont en général en ligne mais les pages d'accès peuvent changer avec le temps.

La terminologie FSE n'est pas usuelle pour certains acteurs de la biodiversité, qui devront apprendre à entrer dans la logique de cet outil.

Ainsi, les objectifs régionaux sont répartis en quatre axes :

- l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ;
- le développement de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ;
- le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- l'investissement dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et la trans-nationalité.

### CONTACTS

Le programme opérationnel national de juillet 2007 peut être téléchargé sur le site WEB national consacré à ce fonds (<http://82.138.79.135/fse/>).

Cellule du fonds social européen : [FSE.DR-RHONA@dr-rhona.travail.gouv.fr](mailto:FSE.DR-RHONA@dr-rhona.travail.gouv.fr)

Préfecture de région : <http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/190-le-programme-competitivite-regionale-et-emploi-2007-2013.php>

# ACTIONS AQUA-ENVIRONNEMENTALES

L'action aqua-environnementale, nouvelle et novatrice à l'échelle de l'Union européenne, fait partie du règlement relatif au Fonds européen pour la pêche (FEP), et est détaillée dans le plan opérationnel 2007-2013. Elle est composée de deux types de mesures :

- Les mesures aqua-environnementales, basées sur une compensation des surcoûts et des pertes de revenus, sont destinées au développement de méthodes de productions aquacoles contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature. A l'image des mesures agri-environnementales, elles prévoient des indemnités en échange de l'engagement des bénéficiaires à respecter pendant une durée de cinq ans, des exigences aqua-environnementales allant au-delà de la simple application des bonnes pratiques aquacoles habituelles. Sur les sites Natura 2000, ces mesures auront pour objectif d'apporter un soutien aux aquaculteurs dans le respect des préconisations des documents d'objectifs définis pour chaque site.
- La mesure "protection et développement de la faune et de la flore aquatiques" vise à encourager les investissements de protection de la biodiversité dans le secteur aquacole.

Jusqu'alors, en l'absence de mesures spécifiques à la gestion durable des étangs, la prise en compte de la biodiversité était assurée au moyen d'outils existants souvent inadaptés aux besoins. Ainsi les exploitants d'étangs pouvaient être considérés administrativement comme des pisciculteurs ou des agriculteurs (seulement pour la période d'assec et dans certaines zones). Ils ne pouvaient donc pas bénéficier des mesures agri-environnementales pour l'ensemble du cycle d'activité, d'autant plus qu'en droit communautaire leur secteur économique n'était pas considéré comme agricole. Leur activité étant économique, ils ne pouvaient pas non plus bénéficier facilement des contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers.



La mesure "protection et développement de la faune et de la flore aquatiques", quant à elle, encouragera :

- La construction d'installations de protection de la faune et de la flore,
- Les installations de réhabilitation des eaux intérieures,
- La réhabilitation des espèces migratrices,
- Les actions relatives au repeuplement de l'anguille européenne.

## QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Pour la pisciculture en étangs, les bénéficiaires des mesures aqua-environnementales sont les personnes physiques ou morales exerçant une production piscicole à titre commercial.

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les mesures aqua-environnementales soutiendront :

- les formes d'aquaculture prenant en considération la protection et la valorisation de l'environnement, les ressources naturelles, la diversité génétique, la gestion du paysage et des caractéristiques traditionnelles des zones aquacoles ;
- l'aquaculture biologique ;
- les formes durables d'aquaculture en sites Natura 2000.

Dans le cadre de la mesure "protection et développement de la faune et de la flore aquatiques", les financements sont attribués aux organismes publics ou parapublics, ou à des organisations professionnelles reconnues, porteurs du projet d'animation, uniquement pour des opérations réalisées en collaboration avec les professionnels de la pêche et de l'aquaculture.

### EXEMPLE : LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE SUR LES ÉTANGS DOMBISTES, DANS L'AIN

La Dombes est un plateau marqué par une multitude d'étangs de création artificielle couvrant un total de 12 000 hectares. Des démarches environnementales ont été promues par les acteurs locaux sur ces étangs intégrés au réseau Natura 2000, avec par exemple :

- mise en assec 1 à 2 fois tous les 5 ans avec conditions de date, vidange d'été et irrigation à partir de l'étang interdites ;
- durant l'évolage (étang en eau) : mode traditionnel de pisciculture (rendement moyen inférieur à 400 kg/ha en eau/an, origine et condition d'empoissonnage...);
- gestion de la végétation : maintien des ceintures végétales, limitation du faucardage...;
- entretien des infrastructures de l'étang et lutte contre les espèces indésirables (rat musqué, ragondin...);
- restauration d'une roselière atterrie ou envasée, y compris par la création éventuelle de chenaux et l'aménagement de contours sinueux ;
- reprofilage d'une pente d'étang trop abrupte.

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Le plan opérationnel n'ayant été validé qu'en décembre 2007, les circulaires d'application de ces mesures ne sont pas encore disponibles. Elles devraient comprendre des fiches actions à l'exemple de celles qui existent pour les mesures agri-environnementales. Les circulaires devraient être publiées courant 2008 et préciseront les modalités de demande des aides.

La validation des territoires susceptibles d'être retenus pour la mise en œuvre de mesure aqua-environnementales sera effectuée en lien avec les services de l'Etat (DDAF et DIREN).

## CONTACTS

Le programme opérationnel de décembre 2007 peut être téléchargé sur le site WEB du Ministère de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/peche-aquaculture/>

La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture et de la pêche finalise des circulaires d'application des mesures aqua-environnementales.

DPMA

3, place de Fontenoy - 75007 Paris

[dpma@agriculture.gouv.fr](mailto:dpma@agriculture.gouv.fr)

Tél. 01 49 55 43 02 (secrétariat général)

Par la suite, les DDAF, les DIREN et les DRAF devraient instruire les dossiers.

# PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL (POR) DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)

Dès 1975 avec les fonds structurels pour le développement régional et surtout après 1987 avec la définition de la cohésion économique et sociale comme priorité communautaire, l'Union européenne contribue financièrement au développement des régions. Pour la période 2007-2013, près de 82 % des fonds sera consacré à l'objectif "convergence" pour l'aide aux régions les plus pauvres. Pour les autres régions, comme Rhône-Alpes, c'est l'objectif "compétitivité régionale et emploi" qui s'applique. Il a été décidé d'abandonner les zonages pré-existants et de concentrer la stratégie sur cinq priorités : l'innovation, la croissance, la compétitivité, l'emploi et l'environnement. Ces priorités sont issues de la stratégie de Lisbonne qui vise d'ici à 2010 à faire de l'Europe "l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde".

Enfin, 75 % des fonds disponibles doivent être investis sur l'une ou l'autre des 74 catégories de dépenses prioritaires listées en annexe du règlement CE n°1083/2006. Un projet sera donc plus facile à financer s'il comprend l'un ou l'autre de ces thèmes prioritaires. La biodiversité n'en fait pas partie.

Le Programme opérationnel Rhône-Alpes du FEDER a été adopté en août 2007. Comme le CPER, ses équivalents interrégionaux pour les rivières ou les conventions interrégionales de massifs (cf. fiches correspondantes), il constitue un projet qui mobilise des lignes budgétaires souvent pré-existantes autour d'objectifs partagés par plusieurs acteurs institutionnels.

Il existe des recoupements techniques et financiers entre ces programmes et projets, ainsi qu'un certain nombre de règles communes, comme les obligations

en matière d'évaluation. Par exemple le logiciel PRESAGE permet un suivi administratif et financier pour la plupart de ces projets, avec à terme ± 6000 utilisateurs (Etat et collectivités).



Création d'un mur végétal.

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Le Programme Opérationnel comprend cinq axes opérationnels divisés en 20 fiches action mais seuls 3 axes concernent directement ce guide :

### ◆ Diversification et promotion des activités économiques avec :

Fiche action	Objet	Actions éligibles	Bénéficiaires possibles
Fiche action 9	Développer les activités touristiques en misant sur les atouts, l'innovation et le développement durable	Développement de l'éco-tourisme ou du tourisme durable, protection, réhabilitation et aménagement de sites naturels remarquables en vue d'accueil du public	Tous types de personnes morales – Appels à projet pour certaines actions

### ◆ Environnement et prévention des risques avec :

Fiche action	Objet	Actions éligibles	Bénéficiaires possibles
Fiche action 12	Vers des actes et des comportements éco-responsables : efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	Développement de la filière bois-énergie...	Tous types de personnes morales
Fiche action 13	Prévenir les risques naturels et technologiques	Actions de sensibilisation et de communication, actions de prévention	Tous types de personnes morales
Fiche action 14	Gestion de l'espace, biodiversité et promotion des démarches de développement durable	Aménagement et gestion des espaces remarquables, corridors écologiques, agenda 21...	Tous types de personnes morales – Appels à projet pour certaines actions

◆ **Le Rhône**, axe de développement économique et protection de l'environnement. Cet axe est géré par la Région et vise des projets issus du partenariat (cf. fiche correspondante) ; il comprend entre autres :

Fiche action	Objet	Actions éligibles	Bénéficiaires possibles
Fiche action 17	Promouvoir la culture rhodanienne, son patrimoine et son identité	Animation et développement de réseaux, manifestations, valorisation patrimoniale	Tous types de personnes morales
Fiche action 18	Qualité des eaux et partage de la ressource, biodiversité	Circulation des migrants, gestion et valorisation des milieux naturels...	Tous types de personnes morales

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Un document de mise en œuvre pour Rhône-Alpes a été adopté en novembre 2007 ; il est disponible sur le site de la préfecture cité ci-dessous, de même que la liste des services instructeurs et des lieux de dépôt pour chaque action :

- **action 9** : dépôt des dossiers à la préfecture de Département, instruction par la Délégation Régionale du Tourisme
- **actions 12 à 14** : dépôt des dossiers à la préfecture de Département, instruction par cette préfecture (ou la DRAF pour l'action 12) ;
- **actions 17 et 18** : dépôt des dossiers au Conseil régional, instruction par la Direction des politiques territoriales.

Enfin, une fiche type de demande de subvention, la liste des pièces à produire, les obligations générales et un guide de rédaction de la demande de subvention sont disponibles sur le même site WEB.

## CONTACTS

Le Préfet de la région Rhône-Alpes et le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) coordonnent l'utilisation des fonds structurels et l'ensemble des documents peut être trouvé sur le site WEB : <http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/190-le-programme-compétitivité-regionale-et-emploi-2007-2013.php>.

Enfin, une partie de la gestion et de la mise en œuvre du POR est confiée à la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'une subvention globale. Elle concerne les actions de l'axe 5 sur le Rhône et ses affluents. Pour ces actions, il faut s'adresser directement à la Région. ■

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION (CPER)

Depuis près de 25 ans, l'Etat et la Région Rhône-Alpes signent périodiquement des contrats où s'expriment une vision stratégique et des engagements financiers pour l'aménagement du territoire régional. Ainsi un Contrat de Projets entre l'Etat et la Région (CPER) a été signé le 20 mars 2007 pour la période 2007-2013.

Les CPER, comme leurs équivalents interrégionaux, les conventions de massifs ou les programmes opérationnels des fonds européens (cf. fiches correspondantes), constituent des projets qui mobilisent des lignes budgétaires souvent pré-existantes (cf. fiche LOLF) autour d'objectifs partagés par plusieurs acteurs institutionnels. Bien que chacun ait ses spécificités, il existe des recoupements techniques et financiers entre ces programmes ainsi qu'un certain nombre de règles communes comme les obligations en matière d'évaluation.

Aujourd'hui, les CPER visent en priorité des projets d'investissement d'envergure nationale susceptibles de créer des effets d'entraînement important pour les économies régionales. Ainsi le CPER Rhône-Alpes propose treize grands projets ciblés sur les transports durables, la préparation à l'économie de demain (recherche, formation, innovation, compétitivité, mutations économiques) ou sur des zones particulières (grotte Chauvet, agglomération de Saint-Etienne, territoires urbains). Enfin, les deux grands projets suivants correspondent mieux à nos enjeux de biodiversité et développement territorial :

- investir dans les ressources environnementales de la montagne ;
- mener le plan de lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité.



## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Le projet sur les ressources environnementales de la montagne vient compléter pour Rhône-Alpes les conventions interrégionales de massif Alpes, Jura et Massif central et leurs objectifs propres (cf. fiches correspondantes). Ce projet prévoit des actions visant :

- **"la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques"** : dans le cadre des contrats de rivières, des contrats de lacs ou des contrats d'objectifs régionaux sur l'eau et les milieux aquatiques, des opérations pourront trouver un financement associant la Région et les 9<sup>e</sup> programmes des agences de l'eau concernées ;
- **"la gestion durable des territoires de montagne"** : il s'agit de préserver le patrimoine naturel montagnard tout en permettant un développement touristique local durable en particulier sur les sites Natura 2000, les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux, l'espace Mont-Blanc, ou encore sur le projet grand lac du Bourget ;
- **"la gestion des risques naturels"** : ces actions plus ciblées visent la défense des forêts contre les incendies et la prévention des risques notamment par la restauration des terrains de montagne (RTM).

## EXEMPLE

Le projet *Mener le plan de lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité* est un plan d'action régional qui comprend six mesures. Les cinq premières concernent avant tout les politiques énergétiques, l'éco-responsabilité et l'éco-développement ou l'adaptation aux changements climatiques.

La dernière est dédiée à la biodiversité, avec la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables, la mutualisation et le renforcement des connaissances naturalistes, la préservation et la création de corridors biologiques.

## QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les bénéficiaires sont en général des personnes morales présentant des projets à subventionner.

## EXEMPLE

Le contrat de rivière Chéran avait inscrit sur les deux départements savoyards la nécessité d'inventorier toutes les zones humides. Ce travail a été confié aux conservatoires savoyard (le CPNS) et haut-savoyard (Asters).

Au-delà de l'inventaire, l'intérêt réside dans la hiérarchisation des zones humides entre celles qui doivent relever d'une protection dans le cadre du document d'urbanisme communal et celles qui nécessitent une restauration et une valorisation au regard des services rendus à la collectivité : protection de la ressource en eau, gestion des crues et des étiages, patrimoine biologique.

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

L'Etat et la Région définissent pour chaque grand projet les modalités de pilotage, de programmation et de suivi des opérations. Si, pour chaque action financée, on part du principe qu'il y a accord entre les co-financiers, l'instruction du financement peut n'être réalisée que par un seul d'entre eux. Néanmoins une partie des financements va couvrir des actions qui ont déjà été négociées dans le cadre de la préparation du Contrat de projets. Pour obtenir une chance de financement, il faut disposer d'un projet, le resituer dans les objectifs du CPER et aller voir au plus tôt les services de l'Etat et ceux de la Région.

## CONTACTS

A défaut d'une organisation spécifique, deux points de contacts paraissent déterminants :

Région Rhône-Alpes : 78 route de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex, tél. 04 72 59 40 00  
<http://www.rhonealpes.fr>

SGAR : 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON Cedex 03  
tél. 04 72 61 60 60  
<http://www.rhone.pref.gouv.fr/>

# LE PLAN RHÔNE

Le Plan Rhône est un projet partagé sur le long terme par l'Etat, cinq régions du bassin versant de ce fleuve, dont la Région Rhône-Alpes, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée et diverses autres structures comme la Compagnie nationale du Rhône (CNR) ou EDF.

Initié en 2004, ce projet global de développement durable pour le fleuve et sa vallée a été approuvé par l'Etat en mars 2006 et a fait l'objet du contrat de projet interrégional plan Rhône en mars 2007. En outre, en accompagnement du volet inondation, un programme opérationnel pluri-régional FEDER a été adopté en décembre 2007. Le plan Rhône est donc lié aux contrats de projets Etat/Région et aux fonds structurels européens FEDER. On se référera aux fiches correspondantes pour plus d'informations.

Le plan Rhône vise à exploiter au mieux les potentialités de ce territoire, à gérer les contraintes auxquelles il est soumis et à préserver ses richesses environnementales et le cadre de vie de ses habitants. Il comprend la gestion du risque d'inondation, le développement du transport fluvial, la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité, la conciliation du développement, de la production d'énergie et du respect de l'environnement, la promotion d'un tourisme de qualité, mais aussi la promotion d'une culture rhodanienne, de son patrimoine et de son identité.



## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les projets sont labellisés au titre de l'un des six volets thématiques suivants :

- ◆ **patrimoine et culture** : se réapproprier, aux plans culturel et social, le fleuve Rhône, conçu comme un patrimoine commun (inventaire du patrimoine et du paysage, recherches interface homme-nature, valorisation par la mise en réseau...);
- ◆ **prévention des risques liés aux inondations** : mieux gérer les inondations, réduire la vulnérabilité, savoir mieux vivre avec le risque, concevoir des plans de gestion par bassin (préservation, optimisation et reconquête des zones d'expansion des crues, gestion des digues, opérations destinées à savoir mieux vivre avec le risque...);
- ◆ **qualité des eaux, ressource et biodiversité** : restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource et les milieux (lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines, restauration fonctionnelle des tronçons court-circuités et des secteurs artificialisés, rétablissement de la circulation des poissons migrateurs sur le Rhône et

ses affluents, création d'une infrastructure écologique reposant sur des modalités de gestion et de valorisation des milieux naturels rhodaniens avec documents d'objectifs Natura 2000, plans de gestion, inventaires et connaissance du fonctionnement du fleuve);

- ◆ **énergie** : concilier le développement de la production d'énergie et le respect de l'environnement (inclu l'équipement de petites centrales hydrauliques sur les débits réservés, déversés aux barrages, dans le cadre du programme décennal de restauration écologique du Rhône), optimiser l'outil hydroélectrique existant, exploiter le gisement éolien, réduire la vulnérabilité aux inondations des réseaux d'énergie);
- ◆ **transport fluvial** : afin de gérer la demande exponentielle de déplacements dans la vallée du Rhône, rattraper le retard et éviter l'engorgement, favoriser le transfert modal vers la voie d'eau, anticiper la croissance à moyen terme);
- ◆ **tourisme** : améliorer le cadre de vie des riverains et valoriser les territoires par un tourisme de qualité, développer des activités structurantes le long du fleuve (y inclus une protection volontariste de l'environnement



qui privilégiera les travaux visant à faciliter l'ouverture au public, la prévention des impacts liés à sa fréquentation et la requalification des lieux.

## QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Il n'est pas indiqué en soit de critères pour les bénéficiaires qui sont néanmoins des personnes morales. Pour le volet 3 (qualité des eaux, ressource et biodiversité), il existe des territoires éligibles (corridor fluvial Rhône et/ou Saône...). Le Plan Rhône fait l'objet d'affichages financiers sur la période 2007-2013 (Etat, UE FEDER, Agence de l'eau, Régions).

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Le dépôt des dossiers de demande de financement par les porteurs de projets se fait selon les circuits propres à chaque financeur et selon les modalités classiques, indépendamment de l'affichage des actions sur le plan Rhône. Il est prévu d'établir un *vade-mecum* à l'attention des porteurs de projets, par volet, pour indiquer les lieux de dépôt des projets en fonction de leur nature, les étapes clés de l'instruction locale et partenariale ainsi que le dossier type. Un premier projet de guide a été mis en ligne en juin 2007 à l'adresse :

[http://www.rdbm-c-travaux.com/spge/site\\_v2/IMG/Guide%20des%20VADEMECUM%20du%20CPIERjuin.pdf](http://www.rdbm-c-travaux.com/spge/site_v2/IMG/Guide%20des%20VADEMECUM%20du%20CPIERjuin.pdf)

Des appels à projets peuvent être lancés sur des thématiques particulières, comme ce fut le cas au printemps 2008 sur le thème du volet 2 "Savoir mieux vivre avec le risque".

## CONTACTS

◆ **Le Préfet de la Région Rhône-Alpes**, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée & Corse, a eu pour mission de monter ce projet dans le cadre d'un large partenariat. C'est pourquoi le site de la préfecture (<http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/573-le-plan-rhone.php>) et celui de la DIREN (<http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/>) sont les plus complets. Cependant les sites de l'ensemble des partenaires peuvent apporter des informations complémentaires.

◆ **La coordination générale du plan** est assurée par l'équipe Rhône de la DIREN de bassin :  
DIREN Rhône-Alpes / mission Rhône  
208 bis, rue Garibaldi  
69422 Lyon cedex 03  
[equipe.rhone@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](mailto:equipe.rhone@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)



# LE PLAN LOIRE

**Le plan Loire grandeur nature (mis en place en 1994) vise à mettre en œuvre une gestion intégrée de la Loire " afin de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique" dans une perspective de développement durable.**

**Le succès de ce plan a permis sa poursuite déclinée sous la forme d'un programme interrégional Loire grandeur nature dont l'objectif est de permettre une gestion intégrée du bassin versant. Ce programme s'inscrit dans les contrats de plan passés entre l'État et les Régions concernées par le bassin versant de la Loire. Les priorités deviennent "la sécurité des populations face aux risques d'inondations, l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées". Le calendrier de ce programme se déroule généralement sur cinq ans. Une convention cadre fixant les lignes directrices des actions à entreprendre est établie entre l'Etat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Etablissement public de l'aménagement de la Loire et des affluents (EPALA) pour chaque période.**

**Le plan Loire grandeur nature apparaît ainsi comme un outil de cohérence et de solidarité pour des actions communes, locales et globales, à l'échelle de tout le bassin de la Loire.**

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

L'appui financier s'effectue sur la base des enjeux et des priorités d'intervention fixés par le document stratégique du programme.

Quatre enjeux prioritaires ont été retenus pour la poursuite du plan Loire :

- vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents ;
- préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable ;
- développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve.

Des plates-formes d'actions thématiques sont proposées afin de répondre à ces objectifs et d'atteindre les résultats visés dans une perspective de développement durable du bassin de la Loire. Le financement des plates-formes retenues sur la base du document stratégique fait l'objet d'une contractualisation. Six domaines de plates-formes sont identifiés, chaque domaine étant confié à un organisme pilote :



Plate-forme	Pilote
Prévention des inondations	Etablissement Public Loire
Ouvrages domaniaux et sécurité	DIREN Centre
Eau, espaces et espèces	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Valorisation du patrimoine et développement durable	Région Centre
Recherche, données et information	Etablissement Public Loire
Développement spécifique estuaire	GIP Estuaire

La pertinence de l'action entrant dans un des domaines de plates-formes ainsi que son éligibilité au plan Loire sont examinées par les structures locales susceptibles de financer. Le plan Loire grandeur nature intervient prioritairement sur les "actions qui nécessitent une vision, une coordination, voire une anticipation et des décisions à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire". Il peut également intervenir pour des projets stratégiques, novateurs ou expérimentaux dont "la réalisation présenterait un intérêt majeur pour l'avancement des politiques publiques sur l'ensemble du bassin de la Loire".



## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Il est nécessaire de se renseigner auprès de l'organisme pilote de la plate-forme concernée.

## CONTACTS

- ◆ Le Secrétaire général du plan Loire - DIREN Centre  
5 avenue Buffon - BP 6407  
45064 Orléans Cedex 02  
Tél. 02 38 49 91 91 - Fax : 02 38 49 91 00  
[diren@centre.ecologie.gouv.fr](mailto:diren@centre.ecologie.gouv.fr)  
<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/>  
Plan Loire : [http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=56](http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=56)  
Plan Loire grandeur nature : <http://www.centre.ecologie.gouv.fr/plgn.htm>
- ◆ L'établissement public Loire  
3, avenue Claude Guillemin - BP 6125  
45061 Orléans Cedex 02  
Tél. 02 38 64 38 38 - Fax : 02 38 64 35 35  
[direction@eptb-loire.fr](mailto:direction@eptb-loire.fr)

## EXEMPLE

Dans le cadre de la mise en valeur des patrimoines, le Grand Roanne a mis en place un vaste programme de restauration et de réhabilitation écologique, notamment paysagère, des bords de Loire dans le Roannais.

Le financement :

Financier	Acquisition	Restauration	Réhabilitation paysagère
Etat	33% - 74 580 €	32,63% - 65 260 €	32,99% - 32 990 €
Département	22,71% - 51 324,60 €	20% - 40 000 €	20% - 20 000 €
Grand Roanne	20% - 45 200 €	19,82% - 39 640 €	20% - 20 000 €
Agence de l'eau	16,12% - 36 431,20 €	19,38% - 38 760 €	18,84% - 18 840 €
Région	8,17% - 18 464,20 €	8,17% - 16 340 €	8,17% - 8 170 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

Les participations des co-financeurs pour la période 2007-2013 (en milliers d'euros) :

Etat	63 135 €	Etablissement public Loire	35 265 €
Agence de l'eau	33 000 €	Régions	98 660 €
Fonds de prévention des risques majeurs naturels	32 000 €	Conseils généraux	121 785 €
Fonds européen de développement régional	33 800 €	Autres	61 125 €
		<b>TOTAL</b>	<b>478 770 €</b>

# CONVENTION INTERRÉGIONALE DE MASSIF ALPES, JURA, MASSIF CENTRAL

Les conventions interrégionales de massifs (CIM) sont issues des articles relatifs à la montagne de la loi de février 2005 sur le développement des territoires ruraux. Elles mettent en œuvre, pour la période 2007-2013, les orientations développées préalablement dans les schémas interrégionaux de massif. Ces derniers ont été définis par les Comités de massif qui constituent des instances d'échanges et de concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales et la société civile.

Une CIM correspond à un contrat de projets interrégional entre l'Etat et les Régions concernées (CPIER). Rhône-Alpes est concerné par trois conventions interrégionales de massifs : celles des Alpes, du Jura et du Massif central. Des programmes opérationnels (PO) pour l'utilisation des fonds structurels (FEDER) y sont associés (Alpes, Massif central, au besoin au sein d'un programme opérationnel régional, en Franche-Comté).

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Selon les massifs concernés, les conventions axent leurs stratégies sur des objectifs différents.

### ◆ Convention interrégionale du massif alpin (CIM Alpes) et PO interrégional des Alpes (POIA)

La convention interrégionale de massif (123 M€) propose de financer diverses actions réparties en six catégories :

- **évolution de l'offre touristique alpine** : adapter les stations moyennes à leur territoire, remettre à niveau les refuges de montagne, les grands itinéraires pédestres, favoriser les pratiques sportives de montagne) ;
- **préservation des ressources et de la qualité de l'espace** : étudier l'évolution climatique, protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques, surveiller la biodiversité ;
- **protection contre les risques naturels** : entretenir les ouvrages de protection et développer une gestion intégrée des risques naturels ;
- **performance des filières agricoles**, pastorales et forestières : soutenir le pastoralisme et la filière forestière ;
- **emplois et services pour l'attractivité du massif** : T.P.E. en milieu montagnard, nouvelle approche des services aux populations, accompagnement de la saisonnalité ;
- **actions transfrontalières et internationales.**



Le POIA peut financer des projets à caractère interrégional répondant aux axes prioritaires suivants :

- **axe 1** : développer durablement la compétitivité des systèmes de vallée autour des stations de moyenne montagne ;
- **axe 2** : gérer les risques naturels (prévention, prévision et localisation spatiale et temporelle des phénomènes) et développer la mobilisation et l'utilisation du bois Energie,

Pour les projets de l'axe 1, un diagnostic préalable de l'espace de vallée est obligatoire (définition de l'espace, organisation de la gouvernance, choix des priorités) et plusieurs dimensions doivent être prises en compte dans le projet : critères économiques et organisationnels, critères liés au développement de la connaissance, critères d'ordre social et critères liés à l'environnement (certification environnementale, biodiversité, changement climatique et paysage).

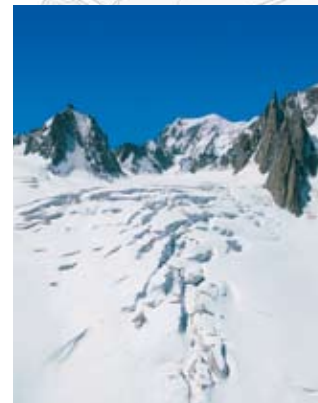
### ◆ Convention interrégionale du Massif central (CIMAC) et PO du Massif central (POMAC)

Les stratégies de la CIMAC et du POMAC comportent trois axes :

- **accueil de nouvelles populations** : soutien de la structuration, de la promotion de l'offre d'accueil, du maintien et du développement des services aux habitants et aux entreprises ;
- **création de richesses** : structure à l'échelle interrégionale des filières d'excellence, promotion de l'utilisation du bois dans la construction publique et privée, développement d'une dynamique interrégionale contribuant à maintenir la place de l'agriculture dans l'économie du Massif central, valorisation du potentiel touristique du Massif central ;
- **attractivité et accessibilité du territoire** : mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central, développement des infrastructures de communications électroniques, valorisation des richesses environnementales du Massif central, intensification de la production des énergies renouvelables, gestion globale et valorisée de l'eau.

En particulier, le dernier axe permet le soutien des actions suivantes :

- **la constitution et le renforcement de la connaissance sur la biodiversité** avec, par exemple, le soutien à la constitution ou au renforcement d'inventaires (atlas de la flore du Massif central, répertoire de zones humides et tourbières du massif), l'aide à la constitution ou au renforcement d'observatoires structurés à l'échelle du massif et reconnus au niveau européen ;
- le soutien à la mise en réseau des acteurs locaux avec, par exemple, des démarches mutualisées à l'échelle du massif favorisant la relation architecture/ environnement/ développement durable.



### ◆ Convention interrégionale du massif du Jura (CIM Jura) et axe 4 du PO de Franche-Comté

La stratégie de la CIM Jura comporte trois axes :

- **renforcer la compétitivité du territoire du massif** : diversifier l'agriculture et améliorer la valorisation des produits, valoriser la forêt, développer une économie de tourisme et de loisirs de qualité, apporter un appui aux secteurs industriels et artisanaux traditionnels ;
- **préserver l'environnement et renforcer l'attractivité du massif** : préserver les paysages et préparer l'avenir, assurer un bon niveau de services à la population ;
- **renforcer la structuration des acteurs et l'identité du territoire** : apporter un appui à des actions permettant la structuration des acteurs du massif pour favoriser une dynamique du territoire, y compris au niveau transfrontalier.

Ces axes sont complétés dans le PO de Franche-Comté avec les objectifs suivants :

- développer une économie d'accueil touristique et de loisirs de qualité, respectueuse de l'environnement ;
- accompagner le développement et l'adaptation de l'offre d'hébergement et des produits touristiques ;
- préserver la qualité des paysages.

Ce PO comprend plusieurs fiches-action, dont deux sont directement liées à la biodiversité et à la préservation des sites naturels :

- soutien à l'aménagement et à la diversification de l'offre des pôles touristiques et des sites naturels remarquables ainsi qu'à la valorisation des savoir-faire du massif ;

- aide aux actions de protection des paysages en préservant la biodiversité par des actions immatérielles (études paysagères, de gestion de l'espace, y compris urbain, animations auprès des groupements pastoraux et associations foncières pastorales) et matérielles (actions de débroussaillage sur des terrains non productifs présentant des enjeux en termes paysagers et touristiques, travaux d'aménagement des espaces pastoraux : réhabilitation et modernisation des chalets d'estive dans une perspective d'utilisation agricole, création de clôtures, débroussaillage, parcs de contention, aménagement de voies d'accès, création et aménagement de points d'eau, réalisation de passages canadiens... , créations de fermes relais dans des zones en déprise, pour les centres urbains, aménagements qualitatifs réalisés dans le cadre de la route touristique des Montagnes du Jura).

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

### ◆ La CIM Alpes

La procédure de dépôt des dossiers, de demande de subvention, leur forme, leur contenu et leur mode d'instruction seront précisés dans un document de mise en oeuvre. Il est envisagé de recourir assez largement à des appels à projet sur cahier des charges pour renforcer l'effort de sélectivité et la qualité des projets.

### ◆ La CIM Massif central

Les sites WEB et les services instructeurs cités dans la rubrique contact fournissent une information détaillée et un formulaire de demande de financement en ligne.



Seuls seront pris en compte les projets structurants à l'échelle du Massif central, concernant au minimum deux régions. Les actions ponctuelles n'ayant pas une dimension interrégionale ne seront pas retenues. Les dossiers sont à déposer en deux exemplaires, un en préfecture de département siège du porteur de projet et un au Conseil régional.

### ◆ La CIM Jura

Peu de détails publiés à ce jour (cf. contacts).

## CONTACTS

### ◆ La CIM Alpes

**Commissariat à l'aménagement des Alpes**  
5, rue de Narvik 38000 Grenoble, tél. 04 76 87 61 68  
[infogre@diact.gouv.fr](mailto:infogre@diact.gouv.fr) ou 28, rue Saint-Arey - BP 100,  
05011 GAP CEDEX, tél. 04 92 53 21 12  
[Infogap@diact.gouv.fr](mailto:Infogap@diact.gouv.fr)

### ◆ Secrétariat général aux affaires régionales

106 rue Pierre Corneille 69419 LYON Cedex 3  
tél. 04 72 61 60 60 <http://www.rhone.pref.gouv.fr/>

### ◆ La CIM Massif central

### ◆ Commissariat à l'aménagement et au développement économique du Massif central

19, Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières,  
tél. 04-73-19-20-15 [massif.central@diact.gouv.fr](mailto:massif.central@diact.gouv.fr)

### ◆ Secrétariat général aux affaires régionales

18, Boulevard Desaix, 63033 Clermont-Ferrand cedex  
tél. 04 73 98 63 63 [sgar@auvergne.pref.gouv.fr](mailto:sgar@auvergne.pref.gouv.fr)  
[http://www.auvergne.pref.gouv.fr/amenagement/politiques\\_interregions/convetion\\_mc.php](http://www.auvergne.pref.gouv.fr/amenagement/politiques_interregions/convetion_mc.php)

### ◆ La CIM Jura

**Commissariat à l'aménagement du Jura**  
1A, av. Denfert Rochereau bp171 - 25014 Besançon Cedex  
tél. 03 81 80 48 48 [massifdujura@diact.gouv.fr](mailto:massifdujura@diact.gouv.fr)

### ◆ Secrétariat général aux affaires régionales

Préfecture de la région Franche-Comté  
tél. 03 81 25 12 52 [www.franche-comte.pref.gouv.fr](http://www.franche-comte.pref.gouv.fr)

# INTERREG COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

La coopération territoriale européenne, plus connue sous le terme INTERREG, constitue un des objectifs phares des politiques européennes et vise à renforcer la coopération et l'échange d'expériences aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional. Financée par le FEDER, elle encourage la coopération entre Etats membres dans de nombreux domaines : développement d'entreprise, innovation, utilisation conjointe d'infrastructures, protection de l'environnement, gestion et valorisation du patrimoine naturel...

Bien que cela ne soit pas obligatoire pour bénéficier des fonds de la coopération territoriale européenne, un nouveau type de personne morale est institué dans les droits nationaux afin de faciliter et de promouvoir la coopération au niveau communautaire. Il s'agit du groupement européen de coopération territoriale (GECT), qui fournit un cadre commun et cohérent pour les initiatives nationales, régionales et locales afin de surmonter les barrières institutionnelles, légales et financières.



## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les projets soutenus dans le cadre de la coopération territoriale européenne s'insèrent dans trois types de démarches territoriales prédéfinies pour 2007-2013 :

- **la coopération transfrontalière** (INTERREG IV A) vise la promotion du développement d'activités économiques, sociales et environnementales au moyen de stratégies conjointes en faveur d'un développement territorial durable entre des territoires transfrontaliers. Rhône-Alpes est concernée par les programmes France/Suisse et Alcotra (Italie/France).

- **la coopération transnationale** (INTERREG IV B) concerne de vastes unités géographiques. Rhône-Alpes est concernée par les programmes "espace alpin" et

"espace méditerranéen". Les priorités tournent autour de l'innovation, l'environnement, l'amélioration de l'accessibilité et le développement urbain durable.

- **la coopération interrégionale** (INTERREG IV C), entre territoires non contigus de l'ensemble de l'UE (27 états membres, Suisse et Norvège), permet le renforcement de l'efficacité de la politique régionale par la promotion de la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les autorités régionales et locales sur des thèmes similaires aux deux autres coopérations.

Pour chaque catégorie de programme INTERREG, un plan opérationnel par zone géographique concernée précise la nature des projets financés, les conditions d'élaboration et les modalités de candidature.

### ◆ La coopération transfrontalière (INTERREG IV A)

Les programmes INTERREG IV A Alcotra et France-Suisse soutiennent chacun 3 axes stratégiques ciblés sur la compétitivité et l'innovation, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires et enfin un axe sur l'environnement et le développement territorial durable. Ce dernier est en partie fondé sur le développement de stratégies communes pour préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de l'espace transfrontalier ainsi que les risques naturels et technologiques.

Dans le domaine des milieux naturels, plusieurs actions sont encouragées, telles :

- la réalisation d'inventaires, la valorisation des patrimoines naturel et paysager, la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des informations et des évaluations environnementales transfrontalières ;
- la mise en place de corridors biologiques, de réseaux écologiques et la valorisation des sites géologiques remarquables ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la valorisation des espaces protégés ;
- la gestion des ressources naturelles et en particulier des pâturages boisés et le soutien au pastoralisme ;

Ces actions sont réalisables par le biais de projets de différentes envergures :

- **les projets stratégiques** : il s'agit de projets "publics" de grande envergure qui requièrent des compétences de type institutionnel et politique et avec des impacts sur l'ensemble de la frontière ou une grande partie de celle-ci. Ces projets sont destinés à approfondir les problématiques d'intérêt commun et à valoriser les possibilités de développement de secteurs économiques.
- **les projets de coopération simple** : Les partenaires du projet s'engagent réciproquement dans une Convention de coopération entre partenaires, désignent parmi eux un chef de file chargé de coordonner le partenariat et de le représenter auprès de l'autorité de gestion du Programme.
- **les plans intégrés transfrontaliers (PIT)** : il s'agit de

plans constitués d'un ensemble de projets de coopération touchant différents domaines et thèmes mais qui ont un objectif commun de développement économique et social d'un territoire spécifique. L'objectif est d'accroître l'efficacité des interventions ainsi que l'intensité et la qualité de la coopération à travers l'élargissement du dialogue et la création de réseaux stables entre différents acteurs.



#### EXEMPLE

Le projet INTERREG III A de coopération transfrontalière entre la Haute-Savoie et la Vallée d'Aoste, en Italie, a porté sur l'identification, la sauvegarde et la réhabilitation des populations de truites autochtones dans les cours d'eau. Les 13 partenaires investis dans le projet, associant écologie et génétique à plusieurs échelles, ont contribué à une meilleure connaissance des espèces sur le territoire d'étude et des différentes stratégies de conservation et de réhabilitation de populations autochtones.

#### ◆ La coopération transnationale (INTERREG IV B)

Les deux programmes de coopération transnationale sur l'espace alpin et l'espace méditerranéen prévoient à travers leur axe "environnement et prévention des risques" d'agir sur le patrimoine naturel par la promotion entre autres :

- d'initiatives transnationales permettant d'améliorer et de coordonner les systèmes d'évaluation, de mesure, de certification, de suivi et de gestion des ressources naturelles et des pollutions ;
- de partenariats transnationaux pour protéger, valoriser et améliorer la connaissance des espaces sensibles ainsi que leurs ressources dans une logique de développement territorial intégré et de tourisme durable ;
- des ressources patrimoniales et naturelles à travers l'élaboration de stratégies de développement transnationales pour les espaces sensibles et pour la promotion du tourisme durable ;
- les systèmes d'information et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et sur les risques auxquels sont soumis le patrimoine naturel et les paysages.

#### EXEMPLE

Le Parc national des Ecrins a coordonné dans le cadre d'INTERREG III B le projet "ALPENCOM" pour l'élaboration d'un système général d'échange d'information et de communication favorisant la gestion durable des ressources naturelles et des relations publiques du réseau alpin d'aires protégées.

#### ◆ La coopération interrégionale (INTERREG IV C)

Le plan opérationnel prévoit, en ce qui concerne l'environnement et la prévention des risques, le financement d'actions d'échanges d'expériences et de développement de politiques liées entre autres aux thèmes suivants :

- l'amélioration du suivi des risques environnementaux ;
- La protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ;
- le maintien de la cohérence écologique et de la pérennité des actions en particulier dans le réseau Natura 2000 ;
- les échanges sur les approches innovantes pour le développement territorial, en particulier dans les zones sensibles ;
- la promotion de plans d'action espèces ou habitats pour mettre en place des priorités de gestion pour les espèces protégées au titre de la directive habitat sur l'ensemble de leur aire de distribution en Europe.

Ces actions seront encouragées à travers deux types d'interventions :

- les "projets d'initiative régionale", encourageant l'échange d'expériences dans un champ spécifique, l'identification des bonnes pratiques et le développement de nouveaux outils et approches pour leur application ;
- les projets de "capitalisation" dans le but d'assurer la promotion et le développement des bonnes pratiques identifiées par les "projets d'initiatives régionales" dans les trois objectifs de la politique de cohésion européenne : convergence, compétitivité régionale et emploi, et coopération territoriale européenne.

#### EXEMPLE

Le projet INTERREG III C *Euromountains.net* (2004-2007), porté par la Province de Turin, en Italie, concerne la mise en réseau des régions de montagne européennes pour la promotion d'un développement territorial durable. Ce programme de coopération rassemble 14 partenaires de 6 pays (Ecosse, Espagne, France, Italie, Norvège et Portugal). A partir de l'expérience des partenaires, le projet a permis d'identifier des modèles de gestion et d'aménagement du territoire en zone de montagne ainsi que les facteurs de succès transférables.



#### QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les bénéficiaires des aides sont en général des institutions publiques régionales ou locales (conseils régionaux ou généraux, parcs naturels régionaux, parcs nationaux, établissements publics . . .) ou des structures privées (associations loi 1901). Par contre il existe des conditions à respecter sur la mise en oeuvre du partenariat avec les autres structures européennes impliquées.

Bien évidemment les GECT<sup>1</sup> sont des structures intéressantes pour le développement du partenariat.

#### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

##### ◆ Coopération transfrontalière (INTERREG IV A)

Les demandes d'aides ne s'effectuent pas de la même façon selon la nature du projet. Pour les projets stratégiques, le partenaire leader doit être une structure publique coordonnant un projet entrant dans le cadre des priorités identifiées. Les projets de coopération simple et les PIT<sup>2</sup> sont sélectionnés à travers la procédure d'appel à projet. Les dossiers de demande de subventions sont téléchargeables sur les sites web des programmes.

##### ◆ Coopération transnationale (INTERREG IV B)

La sélection des projets se fait par appel à projet annuel, selon une procédure de candidature en deux temps : pré-sélection des idées de projets et présentation détaillée des projets retenus. Le dossier de candidature recensant les informations utiles aux candidats potentiels sera mis à disposition sur le site internet du programme.

<sup>1</sup>GECT : groupement européen de coopération territoriale ;

<sup>2</sup>PIT : plan intégré transfrontalier.

### ◆ Coopération interrégionale (INTERREG IV C)

La sélection des projets INTERREG IV C se fait par appel à projet à intervalle régulier entre 2007 et 2011. Le premier a déjà eu lieu pour le 15 Janvier 2008. Près de 500 projets ont été proposés, dont une centaine d'ores et déjà considérés comme inéligibles : attention, la compétition est rude. Les caractéristiques de chaque appel à projets sont ou seront précisées sur la page web du programme. La prochaine date limite du dépôt des candidatures est prévue pour octobre 2008.

### CONTACTS

Il est conseillé aux institutions candidates de consulter les sites internet ou de prendre contact avec les autorités de gestion de chacun des programmes de coopération :

#### Coopération transfrontalière (INTERREG IV A)

• Programme Alcotra (Italie-France) : Région Piémont en Italie ou SGAR Rhône-Alpes au 04.72.61.65.89

<http://www.interreg-alcotra.org>

• Programme France-Suisse : Région Franche-Comté ou SGAR Rhône-Alpes au 04.72.61.65.89

<http://www.franche-comte.fr/fr/le-conseil-regional/les-politiques-regionales/europe-et-international/cooperations/index.html>

#### Coopération transnationale (INTERREG IV B)

• Espace alpin : Land de Salzburg (Autriche) ou SGAR Rhône-Alpes au 04.72.61.65.89

<http://www.alpine-space.eu/>

• Espace méditerranéen : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou SGAR Rhône-Alpes au 04.72.61.65.89

[http://www.interreg-medocc.info/fr/home\\_html.php](http://www.interreg-medocc.info/fr/home_html.php)

#### Coopération interrégionale (INTERREG IV C)

• Région Nord-Pas de Calais

<http://www.interreg4c.eu/>

# PROGRAMME LOLF AIDES DIRECTES DE L'ETAT

Depuis 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) met en œuvre de nouvelles règles d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat, basées sur une logique de résultats plutôt que sur une logique de moyens. En se fondant sur la démarche stratégie/objectifs/indicateurs, l'Etat évalue le rapport coût/efficacité des politiques publiques.

Les crédits sont désormais regroupés par missions, interministérielles ou ministérielles, telles que l'aide publique au développement, l'enseignement scolaire, la politique des territoires, la culture, l'aménagement du territoire, l'écologie et le développement durable... Ces missions sont déclinées en programmes, eux-mêmes détaillés en actions. Le financement est prévu dans des budgets opérationnels de programmes (BOP) tant dans le budget national que dans sa traduction régionale. Ces BOP permettent de donner une plus grande autonomie au responsable du programme dans l'allocation des ressources, alors qu'auparavant les lignes budgétaires étaient plus restrictives.



A titre d'exemple, la mission "écologie et développement durable" comprend le programme 181 "Gestion des milieux et biodiversité". Ce programme vise l'efficacité en matière de lutte contre la perte de biodiversité et de reconquête de la qualité de l'eau et des espaces sensibles, et la recherche d'efficience.

Néanmoins, les budgets BOP sont aussi mobilisés dans les contrats de projets comme les CPER, les conventions interrégionales de massifs ou les programmes opérationnels des fonds structurels (cf. fiches correspondantes). Seule une partie du budget est donc mobilisable en dehors de ces cadres. L'argent étant limité, il est d'autant plus important de comprendre les objectifs et les indicateurs associés aux BOP afin que la demande de subvention soit recevable.

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

On trouvera ci-joint quelques exemples des programmes mobilisables dans le cadre de projets associant biodiversité et développement territorial. Ainsi, pour le programme 181 "Gestion des milieux et biodiversité", seule l'action 7 semble encore accessible pour des opérations locales sur la biodiversité. Elle s'intitule "Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel" et comprend par exemple :

- l'incitation à la gestion durable des espaces naturels par le partenariat avec les collectivités territoriales et opérateurs publics ;
- la conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen dans le réseau Natura 2000 ;
- la préservation des espèces animales et végétales.

Dans le domaine de la "Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural" (programme 154), certaines actions permettent seulement le cofinancement d'opérations décrites ailleurs dans ce guide (action 5 : Mesures agro-environnementales et territoriales) alors que d'autres paraissent mobilisables pour des projets locaux. Ainsi, l'action 7 "Mise en œuvre des politiques de l'agriculture et du développement rural, de valorisation des produits et orientation des marchés et de la forêt" permet la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et la gestion des espaces ruraux.

Il peut être intéressant de chercher hors des sentiers battus et d'analyser les deux programmes culturels suivants :

- **programme 224** : transmission des savoirs et démocratisation de la culture qui permet des actions spécifiques en faveur de l'aménagement du territoire ;
- **programme 131** : création, dont l'action soutien à la création de livres et autres supports écrits.

**QUELS BÉNÉFICIAIRES ?**

Il s'agira de tout type de personne morale éligible aux subventions de fonctionnement ou d'investissement.

**COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?**

Le candidat s'adressera aux administrations régionales ou départementales pour analyser les possibilités de subventions. Néanmoins, il vaut mieux situer son projet ou son discours dans le cadre des objectifs des programmes si l'on veut maximiser ses chances de succès. Pour cela, on peut consulter les documents LOLF (téléchargeables sur le site du ministère des finances [http://www.minefi.gouv.fr/lolf/5\\_1.htm](http://www.minefi.gouv.fr/lolf/5_1.htm)) afin de formuler les demandes de subvention en cohérence avec les objectifs des politiques publiques.

**CONTACTS**

Les administrations régionales ou départementales. ■



# L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

**Cette Agence de l'eau intervient sur le bassin versant de la Loire et sur la Bretagne. Financée par les redevances des usagers de l'eau, l'Agence de l'eau Loire Bretagne bénéficie d'un budget annuel mis à disposition pour des actions d'intérêt commun visant à "préserver l'équilibre des milieux aquatiques et à mieux gérer les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne". Cette mission est définie dans le cadre de programmes d'intervention pluriannuels préparés et validés par le comité de bassin. Ce programme fixe les priorités d'action, les modalités des aides financières et les taux de redevances permettant le financement.**

**Des aides peuvent être obtenues pour de nombreux types d'actions territoriales visant à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau (épuration, gestion des cours d'eau, etc.). L'outil dans le domaine des milieux aquatiques est un contrat restauration-entretien conclu pour une durée de 5 ans entre l'agence de l'eau, le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.**

**QUELS TYPES DE PROJETS ?**

La restauration des milieux aquatiques est l'objectif que souhaite atteindre le programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Guidé par cette volonté, les projets aptes à être financés viseront à corriger les altérations constatées sur les cours d'eau et les zones humides "en préservant les fonctionnalités existantes, en restaurant les fonctionnalités dégradées ou en créant des fonctionnalités pour des milieux très artificialisés".

Les actions susceptibles d'être aidées se distinguent selon qu'il s'agisse de cours d'eau ou de zones humides.

Pour les cours d'eau et leurs annexes, les aides vont prioritairement aux actions :

- visant le bon état des eaux, le bon potentiel, ou leur préservation ;
- ciblant le régime hydrologique, la continuité de la rivière et les conditions morphologiques.



Pour les zones humides, les actions financées doivent prétendre :

- au maintien ou à la restauration de leur capacité naturelle à réguler en qualité et en quantité la ressource en eau ;
- à la gestion durable des milieux restaurés ;
- à la limitation de la régression des zones humides à fort caractère patrimonial.

Pour les poissons grands migrateurs, la restauration des habitats et le rétablissement de la libre circulation constituent des projets potentiellement financés.

**EXEMPLE**

Les CRE (contrats de restauration de zones humides) constituent à l'heure actuelle l'outil contractuel permettant de mobiliser des programmes pluriannuels pour la préservation et la restauration des zones humides.

Nature de l'action	Taux de subvention
Travaux de restauration des cours d'eau en risque ou doute de non atteinte du bon état écologique et dans les masses d'eau fortement modifiées en risque ou doute de non atteinte du bon potentiel	50 %
Travaux de restauration des zones humides rattachées aux masses d'eau en risque ou doute de non atteinte du bon état ou aux masses d'eau fortement modifiées en risque de non atteinte du bon potentiel	50 %
Acquisition et maîtrise foncière	20 %

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

La demande doit être déposée à l'aide des formulaires fournis par l'agence. Le dossier comprend au minimum un mémoire explicatif et justificatif de l'opération, un descriptif, un détail estimatif, un plan de financement et un calendrier prévisionnel de réalisation. La demande doit être déposée auprès des services de l'agence : soit auprès de la délégation géographiquement compétente, soit auprès du siège.

Pour plus de renseignements : consulter les fiches d'aide et les règles générales d'attribution et de versement des subventions sur le site de l'agence Loire-Bretagne [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## CONTACTS

Le siège de l'Agence de l'eau est localisé à Orléans. Les délégations sont des services locaux en relation avec les acteurs de terrain ; celle de Clermont-Ferrand couvre la partie Rhône-Alpes située sur le bassin de la Loire.

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue de Buffon – BP 6339  
45063 ORLEANS Cedex 2  
Tél. 02 38 51 73 73 – Fax : 02 38 51 74 74  
[contact@eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)

### Délégation Allier-Loire amont

Centre Onslow – 12, avenue Marx Dormoy  
63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  
Tél. 04 73 17 07 10 – Fax : 04 73 93 54 62  
[allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr](mailto:allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr)

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE & CORSE

Cette Agence de l'eau intervient sur le bassin versant du Rhône et de la Méditerranée. Financée par les redevances des usagers de l'eau, elle bénéficie d'un budget annuel mis à disposition pour des actions d'intérêt commun visant à améliorer la qualité des milieux aquatiques et optimiser la gestion de la ressource en eau.



- **préservation et restauration des milieux aquatiques** et des zones humides ;
- **atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux**, c'est-à-dire maintien du débit minimum nécessaire aux services rendus (agriculture, eau potable, industrie, etc.) ;
- **études, réseaux de suivi** et connaissance des milieux ;
- **communication et éducation** à la préservation des milieux aquatiques et des zones humides ;
- **gestion concertée**, coopération et solidarité.

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Le bénéficiaire de l'aide doit déposer un dossier de demande auprès de la délégation régionale concernée par son territoire. Renseignements sur le site internet ou directement auprès de la délégation.

## CONTACTS

### Délégation Rhône-Alpes de l'Agence de l'Eau

14, rue Jonas Salk  
69363 LYON Cedex 07  
Tél. 04 72 76 19 00 - Fax : 04 72 76 19 10  
<http://www.eaurmc.fr/>  
Section "Les aides en Rhône-méditerranée".

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Le principe de ces aides est arrêté selon les priorités du programme d'intervention de l'Agence : le programme en vigueur à l'heure actuelle est le 9<sup>e</sup>, applicable de 2007 à 2012. Les aides sont versées en général sous forme de subventions, exceptionnellement sous forme de prêts, sur la base du montant HT des travaux. Les demandes de participation financière doivent parvenir à l'Agence impérativement avant la passation du marché (ou de la commande) relatif à l'objet de la demande, et a fortiori avant tout début de travaux. L'accord de l'Agence devra être attendu avant tout commencement des travaux.

L'Agence ne peut accorder d'aide que pour les actions ou opérations répondant directement aux objectifs de son programme d'intervention. Ceux directement en rapport avec le développement territorial sont les suivants :

- **lutte contre la pollution** agricole et les pesticides, notamment en soutenant les actions de développement durable de l'agriculture ;

# AIDES DIRECTES DE LA RÉGION

## ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

La Région Rhône-Alpes peut aider certains projets liés à l'amélioration de la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel. Elle a mis récemment en place sa "politique régionale en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales" (délibération de juillet 2006, n° 06.08.539).

La politique sur les réserves naturelles régionales vient en application d'un transfert de compétences de l'Etat vers les régions (décret du 18/05/2005). Ces aides peuvent être allouées dans le cadre d'un projet précis, qui doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention.

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les aides engagées par la Région Rhône-Alpes au titre de la connaissance et de la préservation du patrimoine naturel sont réparties selon trois grands axes :

- amélioration de la connaissance du patrimoine naturel ;
- préservation, restauration et gestion du patrimoine naturel régional ;
- information et communication sur le patrimoine naturel.

Les taux sont modulables en fonction de la structure porteuse du projet.



### DIFFÉRENTS OUTILS D'AIDE

Amélioration de la connaissance du patrimoine naturel régional		
Thématique	Actions	Taux d'aide moyen
<b>Espèces</b> réalisation et mise à jour régulière des listes rouges	Inventaires et suivis régionaux d'espèces ou de groupes d'espèces mal connus	40 %
	Inventaires et suivis régionaux de la faune, de la flore et de la fonge rare et menacée en Rhône-Alpes	60 %
<b>Milieux naturels</b>	Caractérisation des végétations par échantillonnage de secteurs représentatifs de la diversité écologique du Massif central et des Alpes	60 %
	Réalisation et mise à jour régulière de la liste rouge des végétations de Rhône-Alpes	60 %
Soutien à la réalisation d'études sur certains milieux ou certaines thématiques particulières		30 %

Préservation, restauration et gestion du patrimoine naturel régional			
Thématique	Actions	Taux d'aide	Plafond de la subvention
Espèces	Inventaires et suivis régionaux de la faune, de la flore et de la fonge rare et menacée en Rhône-Alpes	50 %	
Contrat "réserve naturelle régionale de Rhône-Alpes"	Etude d'opportunité pour la création d'une RNR	60 %	40 000 €
	Rédaction du plan de gestion de la RNR	60%	50 000 €
	Contrat RNR (mise en oeuvre du plan de gestion) durée 5 ans	60 %	selon la superficie du site 500 000 € si < 100 ha 1 000 000 € de 100 à 450 ha 1 500 000 € si > 450 ha
Contrat de territoire "corridors biologiques"	Etude préalable à la mise en place d'un contrat de territoire "corridors biologiques"	50%	60 000 €
	Contrat de territoire "corridors biologiques" - durée 5 ans	50%	200 000 €/ an
Contrat "biodiversité en Rhône-Alpes"	Etude préalable à la mise en place d'un contrat de territoire "biodiversité en Rhône-Alpes"	40%	20 000 €
	Contrat "Biodiversité en Rhône-Alpes" - durée 5 ans	40%	selon la superficie du site 500 000 € si < 250 ha 1 000 000 € si > 250 ha
Autres	Transfert de compétences et animation de réseaux : rencontres propriétaires-gestionnaires, rédaction de guides thématiques	50%	
Information et communication			
Général	Des aides dans ce domaine peuvent être prévues dans le cadre des outils cités plus haut		

Les critères d'éligibilité pour chaque ligne doivent être vérifiés auprès de la Direction de l'environnement et de l'énergie, service "gestion des milieux naturels" de la Région Rhône-Alpes. Par exemple, le contrat "corridor" ne peut être utilisé que dans les zones préalablement identifiées par la Région dans le cadre d'une cartographie régionale.

### QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les bénéficiaires des aides au titre de la politique régionale pourront être :

- les collectivités territoriales ;
- les établissements publics de protection du patrimoine naturel (PNR, conservatoires botaniques nationaux... ) ;
- les personnes morales de droit privé (associations, fondations qui ont pour objet la protection du patrimoine naturel) ;
- les pays.

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Se renseigner sur les conditions précises (elles évoluent dans le temps) auprès du service concerné (Cf. ci-dessous).

### CONTACTS

Région Rhône-Alpes  
Direction de l'environnement et de l'énergie  
Service "gestion des milieux naturels"  
78, route de Paris - B. P. 19  
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex  
Tél. 04 72 59 51 17 ou 04 72 59 51 18 - Fax : 04 72 59 47 23  
<http://www.rhonealpes.fr/>  
Voir la page "guide des aides".



# AUTRES AIDES DIRECTES DE LA RÉGION

## LES POLITIQUES SECTORIELLES

**En dehors de sa politique pour le patrimoine naturel, la Région Rhône-Alpes mène des politiques dans de nombreux autres domaines qui peuvent appuyer financièrement certains projets en faveur de la biodiversité et du développement territorial.**

Les aides qui existent sont nombreuses, très diverses et peuvent évoluer d'une année à l'autre. Nous ne présentons ici que les principales lignes budgétaires concernées, ainsi que quelques exemples ponctuels d'aides susceptibles de soutenir un projet de développement territorial.

◆ **La politique environnement et énergie** concerne principalement des actions de développement des énergies renouvelables, des actions de gestion des milieux aquatiques et des déchets. La Région accompagne également la création d'emplois liés à l'environnement, ainsi que des activités éducatives.

Pour l'emploi, la Région soutient la création de nouveaux postes pérennes dont les activités sont cohérentes avec les objectifs de ses politiques sectorielles environnementales et encourage des actions d'insertion pour des personnes en difficulté.

En matière d'éducation, la Région apporte son soutien à des actions d'éducation à l'environnement et à la constitution d'outils pédagogiques qui visent essentiellement un public jeune.

◆ **La politique agriculture et développement rural** se répartit sur deux lignes budgétaires :

- l'aménagement du territoire qui permet notamment le financement des contrats de développement, des parcs naturels régionaux, la politique de la ville, du foncier et de l'habitat ;
- l'action économique où la Région intervient dans la promotion et le développement de l'agriculture (avec notamment des aides à l'installation des



jeunes agriculteurs, la valorisation des produits de qualité et de la filière biologique) et du tourisme.

Parmi les aides, on citera en particulier la prise en compte des risques naturels spécifiques à la montagne (RSM, dont le reboisement pour lutter contre l'érosion) et le développement du pastoralisme en alpage (pour favoriser le maintien/retour du pastoralisme).

◆ **La politique culture et sport**

La Région, avec sa subvention "soutien aux festivals", favorise l'aménagement culturel du territoire en soutenant les structures qui organisent des manifestations artistiques de qualité. Une orientation nature - biodiversité de telles manifestations est envisageable.

Avec le dispositif "Modernisation des refuges de montagne", l'État et la Région interviennent sur le tourisme de pleine nature et financent les dépenses immatérielles d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre des interventions (études, diagnostics, expertises, etc.), ainsi que les dépenses matérielles concernant les travaux de rénovation et d'extension (travaux de mise aux normes hygiène et sécurité, travaux de gros-œuvre, etc.). Le taux maximum d'aide est de 50 % du montant total HT de la dépense avec des plafonds.

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Se renseigner sur les conditions précises (elles évoluent dans le temps) auprès du service concerné.  
(Cf. chapitre "contacts")

### CONTACTS

Région Rhône-Alpes  
78, route de Paris - B. P. 19  
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

◆ Direction de l'Environnement et de l'énergie  
Tél. 04 72 59 51 18  
Télécopie : 04 72 59 47 23

◆ Direction de l'agriculture et du développement rural  
Tél. 04 72 59 46 08  
Télécopie : 04 72 59 44 55  
[dadr@rhonealpes.fr](mailto:dadr@rhonealpes.fr)

◆ Direction de l'économie, du tourisme, de la recherche et de la technologie  
Service tourisme  
104, route de Paris - B.P. 19  
Tél. 04 72 59 46 62  
Télécopie : 04 72 59 48 59

◆ Direction de la culture, du sport et de la solidarité  
Service de la culture  
Tél. 04 72 59 42 39  
Télécopie : 04 72 59 48 57

# CDRA ET PSADER

## AIDES DIRECTES DE LA RÉGION

Les CDRA (Contrats de développement Rhône-Alpes) sont les moyens d'intervention contractuelle privilégiés de la Région Rhône-Alpes auprès des territoires engagés dans un projet de développement local à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi. Cet engagement de la région est pris sur une période de 5 ans renouvelables. Il existe actuellement 45 CDRA. La région participe aussi à la mise en place de PSADER (projet stratégique agricole et de développement rural) à l'échelle d'un CDRA ou d'un parc naturel régional. Cet outil repose sur un projet de territoire.



Les modalités du CDRA reposent sur trois principes clés :

- travailler ensemble sur les grands thèmes de la vie quotidienne,
- s'attacher aux spécificités du territoire,
- innover et expérimenter.

Le PSADER répond aux objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial ;
- positionner l'agriculture dans la stratégie globale de développement économique du territoire et aider les agriculteurs à s'adapter à une évolution du monde rural devenant de moins en moins exclusivement agricole ;
- rechercher un équilibre entre espaces naturels, agricoles ou forestiers et espaces urbanisés et organiser la multifonctionnalité de ces espaces ;
- résorber la fracture entre les espaces dynamiques et les espaces en recul économique et social.

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

Dans le cadre d'un CDRA, différentes actions sont subventionnables par la région, à commencer par le montage du CDRA lui-même. Un poste d'animateur généraliste est par exemple pris en compte dès le début du projet. Ensuite, différentes demandes de subvention peuvent être déposées par n'importe quel acteur du territoire (CDRA ou PNR), voir fiche opérationnelle sur le site de la région..

Les actions du PSADER sur lesquelles portera prioritairement l'intervention régionale sont collectives, structurantes et relèvent des 4 thématiques suivantes :

- la diversification de l'agriculture vers la commercialisation des produits agricoles de qualité sur un marché localisé et vers des activités de service en réponse à des besoins du territoire,
- l'accompagnement à la transmission des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural,
- les opérations de gestion concertée des espaces, ainsi que des ressources naturelles et patrimoniales,
- la recherche de synergies entre acteurs et de solidarités entre secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines.

L'enveloppe financière globale allouée à chaque CDRA se situe entre 50 et 100 € par habitant pour 5 ans. Une bonification développement durable peut être accordée à hauteur de 10% maximum de l'enveloppe financière globale du CDRA et allouée projet par projet.

Pour la globalité des dépenses éligibles à un PSADER, le taux d'intervention maximum de la Région est de 35%.

Le montant total du soutien régional est fixé comme suit : la Région pourrait doubler, au travers de son soutien à un PSADER, le montant des crédits régionaux consacrés à l'agriculture dans le CDRA ou le contrat territorial de parc naturel régional (CTPNR).

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Se renseigner sur les conditions précises (elles évoluent dans le temps) auprès du service concerné (Cf. ci-dessous)

Il existe des fiches opérationnelles en téléchargement sur le site internet de la région.



### CONTACTS

Région Rhône-Alpes

Direction des politiques territoriales (DPT)  
78, route de Paris - B. P. 19  
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex  
Tél. 04 72 59 40 50

<http://www.rhonealpes.fr/>

Voir la page "Portail territoires"

# POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES DES DÉPARTEMENTS

Les espaces naturels sensibles ont été mis en place dans la législation française par la loi du 18 juillet 1985. L'article L-142-1 du code de l'urbanisme stipule qu'il est nécessaire de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Les départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. Pour ce faire, le conseil général peut voter l'institution d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS). Cette taxe est perçue sur les constructions nouvelles, les reconstructions ou les agrandissements soumis au permis de construire ; son taux ne doit pas dépasser 2%. Il s'agit d'une recette affectée, c'est-à-dire uniquement utilisable pour le financement de cette politique de protection et mise en valeur du patrimoine naturel.

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Le produit de la taxe est affecté à la protection des milieux naturels par l'acquisition, l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels. Le conseil général peut utiliser dans cet objectif son droit de préemption à l'intérieur des espaces naturels sensibles définis.

Cette politique repose sur **deux grands objectifs** :

- la préservation des milieux naturels sensibles ;
- l'ouverture au public (dont rôle pédagogique).

Au sein de ce cadre général, les départements peuvent opter pour des stratégies diversifiées sur les plans des taux de la taxe, du recours à l'acquisition, de la répartition des actions (mobilisation de la TDENS sur tout le département ou sur des sites localisés...), sur les types d'actions aidées...

Certains départements ont établi un schéma directeur départemental des ENS, leur permettant de disposer d'une stratégie globale.

Les tableaux qui suivent résumant les grandes lignes des politiques de chaque département.

## COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Consulter le service en charge de la politique ENS (service environnement le plus souvent ou service ENS) de son département, afin qu'il vérifie si la zone concernée peut faire partie de sa politique espaces naturels sensibles.



	LOIRE	RHÔNE	AIN	HAUTE-SAVOIE
Coordonnées	Service Environnement 2, rue Charles de Gaulle 42022 St Etienne Cedex 1 Tél. 04 77 48 40 23	Service agriculture et environnement 29-31, cours de la Liberté 69483 Lyon Cedex 03 Tél. 04 72 61 36 10	Direction de l'environnement 45, avenue Alsace Lorraine - BP114 01003 Bourg en Bresse Tél. 04 37 62 18 02	Service environnement 5, rue du 3 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 74000 Annecy Tél. 04 50 33 50 26
Taux TDENS	TDENS votée en 1990 taux à 1%	TDENS votée en 1991 taux à 1%	TDENS votée en 2003 taux à 0,5%	TDENS votée en 1993 taux à 2%
Produit moyen annuel (SDENS)	1 800 000 €/an	4 000 000 €/an	1 100 000 €/an	4 à 5 000 000 €/an
Priorités	Schéma départemental des milieux naturels avec une section sur les ENS Définition de sites à enjeux avec 5 grands milieux prioritaires : tourbières et zones humides d'altitude, hautes chaumes du Forez, fleuve Loire, étangs du Forez et du Roannais, hétraies du Pilat et forêts départementales, espèces patrimoniales	Intervention à l'initiative des collectivités. Priorités d'action à l'aménagement et l'entretien de terrains ouverts au public, au programme d'animation pédagogique et la gestion des sentiers inscrits dans le PDIPR	Pas de schéma départemental - en cours de réflexion	Poursuivre et renforcer la préservation et la valorisation des ENS, accroître la connaissance des espaces naturels et des paysages et la faire partager, développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
Application dans l'espace	Priorités de financement sur les ENS - sites prioritaires identifiés sur la base de différents enjeux (touristique, pédagogique, scientifique)	Priorités de financement et d'actions sur les 89 sites inventoriés sur la base de différents enjeux (milieux rares ou représentatifs des milieux rhodaniens, menacés...)	Actuellement convention avec le CREN pour la gestion de sites - en cours de réflexion et autres projets	Priorité sur les espaces de nature remarquable constituant le réseau écologique départemental, intervention possible sur des espaces de nature ordinaire
Place de l'acquisition foncière	Acquisition foncière par le CG ou d'autres collectivités - Convention de gestion (communauté de communes, propriétaire...)	Acquisition foncière non prioritaire	Actuellement pas de politique d'acquisition foncière - en cours de réflexion	Non prioritaire mais volonté de créer un réseau de propriétés représentatives des milieux naturels, zones de préemption possibles
Place de l'ouverture au public	21 sites en ENS ouverts au public	Tous les sites en ENS sont ouverts au public	Pas encore de site spécifique, un en cours	Accueil du public sur les sites du Réseau Ecologique Départemental
Bénéficiaire de la TDENS	Divers : structures intercommunales, CREN, FRA/PNA, CBN, Fédération des chasseurs, etc.	Collectivités locales, associations	Divers : associations locales, CREN, syndicats de rivières, réserves naturelles...	Divers
Guide pour le montage des projets	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

	ARDECHE	DRÔME	ISÈRE	SAVOIE
Coordonnées	Service de l'Environnement Quartier La Chaumette B.P. 737 07007 Privas cedex Tél. 04 75 66 77 07	Service Espaces Naturels 26 avenue du Président Herriot 26026 Valence cedex 9 Tél. 04 75 79 27 21	Service environnement 9, rue Jean Bocq 38000 Grenoble Tél. 04 76 00 33 31	Dir. environnement et paysage l'Adret - 1, rue des Cévennes 73000 Chambéry Tél. 04 79 96 75 00
Taux TDENS	TDENS votée en 1995 taux <1% (9 catégories) - réflexion en cours pour aboutir à 1%	TDENS votée en 1991 - taux à 1,2% depuis 2007 sauf exception et quelques exonérations	TDENS votée en 1985 taux à 1,5% depuis 1991	TDENS votée en 1981 taux à 1%
Produit moyen annuel	850 000 €/an	1 500 000 €/an environ	sup. à 5 500 000 €/an	sup. à 2 000 000 €/an
Schéma départemental (SDENS)	Schéma départemental 2006-2010 pas de diffusion	SDENS en 2007 valable 10-15 ans Synthèse téléchargeable sur <a href="http://www.ladrome.fr/">http://www.ladrome.fr/</a>	SDENS en 2006-2008 (en cours de mise à jour) - pas de diffusion	Pas de Schéma départemental Présence d'un programme des sites à mettre en valeur
Priorités	Définition par le Département de sites à enjeux naturalistes et pour les usagers	Domaines prioritaires : zones humides et espaces pastoraux, valorisation des sites remarquables à dominante paysagère, connaissance du paysage, découverte des espaces naturels périurbains	200 sites potentiels inventoriés avec des milieux à forts enjeux : zones humides, milieux ouverts de plaine (pelouses et prairies), milieux forestiers spécifiques, milieux ouverts d'altitude	Intervention sur des sites soumis à une fréquentation touristique importante dans un souci de préservation
Application dans l'espace	9 sites actifs soumis à un document de programmation et 3 sites prioritaires - Interventions uniquement dans ces sites	33 % du territoire potentiellement éligibles au titre des ENS, 6000 ha propriétés départementales ENS, des sites communaux ou privés sont gérés sous convention partenariale	Environ 30 sites départementaux gérés en maîtrise d'ouvrage départementale et environ 100 sites locaux gérés en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale	Convention avec les collectivités locales ou le Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie pour la gestion de sites à enjeux
Place de l'acquisition foncière	Défini sur objectifs annuels	Budget consacré à l'acquisition non défini, aide à l'acquisition possible, l'acquisition est un moyen et non une fin lors d'un projet global	Favorise la maîtrise foncière - Outil de préemption mis à disposition des collectivités ; délégation du droit de préemption à la commune	Aucune acquisition foncière, aides à l'acquisition par les collectivités
Place de l'ouverture au public	Tous les sites sont ouverts au public avec des aménagements variables	Les sites sont ouverts au public, fermeture exceptionnelle pour des raisons de sauvegarde d'espèces ou d'habitats ou des raisons de sécurité	Objectif final de tous les sites labellisés ENS	Tous les sites bénéficiant de financement sont ouverts au public
Bénéficiaire de la TDENS	Pour la gestion de sites : maîtrise d'ouvrage CG ou partenaires, pour l'acquisition foncière : CG, communes et EPCI	A titre général les collectivités publiques ou ceux ayant délégation pour mener des actions en leur nom A titre plus exceptionnel les privés	De : communes et communautés de communes, associations, CREN, PNR, réserves... Vade-Mecum ENS pour collectivités, téléchargeable	Collectivité locale, Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire botanique et Comité départemental de la randonnée pédestre
Guide pour le montage des projets	Aucun	prévu d'ici 1 à 2 ans		Aucun

## POLITIQUES SECTORIELLES DES DÉPARTEMENTS (HORS ENS)

Chacun des huit départements de la région Rhône-Alpes est en mesure de financer certains projets locaux en dehors de la politique des espaces naturels sensibles (Cf. fiche TDENS). La nature de ces aides ainsi que leurs fonctionnements sont propres à chaque collectivité, dans le cadre de leurs compétences.

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

De nombreux projets biodiversité/développement durable peuvent être aidés partiellement par l'une des nombreuses politiques que chaque département mène. Il n'est pas possible de dresser ici une liste exhaustive des aides mobilisables et l'on doit conseiller aux porteurs de projets d'étudier les guides des aides existants (*voir liens en fin de fiche*) et contacter les services concernés en fonction de la nature du projet, en particulier :

- environnement (quand il y a un budget hors ENS, sinon voir fiche ENS) ;
- aménagement du territoire ;
- développement économique ;
- tourisme ;
- santé, action sociale ;
- culture et patrimoine ;
- etc.

Il est possible de présenter quelques exemples d'actions ou d'orientations politiques en lien avec le développement local.

◆ Dans l'**Ain**, sur le thème de l'environnement, le Conseil général participe à l'aménagement des cours d'eau, à la lutte contre leur pollution et à la construction de stations d'épuration ; il encourage les interventions de professionnels dans les collèges sur le thème de la préservation de l'environnement.

◆ En **Ardèche**, le Département propose une aide pour favoriser l'animation touristique hors période 15 juin - 15 septembre, sur l'ensemble du territoire ardéchois. Ainsi, toute opération touristique peut être subventionnée dans la limite de 6 000 € par opération et de 9 000 € par territoire d'accueil et de consommation touristique, si elle respecte un certain nombre de critères.

◆ La **Drôme** dispose d'un budget de 37,7 M€ annuel consacré à l'aide aux communes et au monde associatif, portant sur l'aménagement des territoires, ainsi qu'un budget de 5 M€ pour la protection de l'environnement et le développement durable, en partie utilisé pour les ENS.

◆ En **Isère**, le Département apporte des aides sur différentes thématiques :

- connaissance des outils de sensibilisation et de prise en compte de l'environnement, des paysages et de la biodiversité ;
- aide pour la réalisation d'études ou d'actions exemplaires favorisant la biodiversité sur le long terme ;
- aide aux diagnostics de paysage, élaboration et mise en œuvre de plans d'actions paysage ;
- soutien des projets de valorisation du patrimoine naturel ;
- aide à l'entretien de la forêt privée avec valorisation en bois-énergie.

Le tourisme est aussi valorisé et peut être moteur pour le développement local. Il existe par exemple une aide (le taux varie de 10 à 80%) pour la création ou l'aménagement de bâtiments d'accueil aux abords de sentiers. Cette structure d'accueil doit répondre à des





- un salaire annuel brut et des charges y afférent, plafonnés à 20 000 € par an et par poste ;
- les frais de fonctionnement et investissement induits par l'activité du salarié dans le cas où celui-ci serait un emploi-jeune, plafonnés à 16 000 € par an et par poste.

Cette aide s'élève à 30 % de ce coût la première année, 20 % la deuxième année et 10 % la troisième année.

◆ **En Haute-Savoie**, le Département propose une aide aux coopératives agricoles pour l'amélioration architecturale, environnementale et promotionnelle. Cette aide, couvrant 30 % du montant HT par projet (plafond de 350 000 €), permet d'aider des projets de type aménagement des abords, aspect paysager, aménagement des espaces d'accueil et de visite ou encore construction ou aménagement de magasin de vente.

### COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?

Il faut contacter les services des départements pour connaître les aides possibles, ainsi que les démarches à accomplir (nécessité de remplir un dossier de demande d'aide).

### CONTACTS

Voir la page des aides qui existent sur les sites internet des départements. Vous pouvez aussi contacter le département directement.

#### Ardèche

[www.ardeche.fr/departement-institution/les\\_publications/guide-des-aides](http://www.ardeche.fr/departement-institution/les_publications/guide-des-aides)

#### Isère

[www.cg38.fr/6551-guide-aides-conseil-général-isère-differentes-aides.htm](http://www.cg38.fr/6551-guide-aides-conseil-général-isère-differentes-aides.htm)

#### Loire

[www.loire.fr/display.jsp](http://www.loire.fr/display.jsp)

#### Savoie

[www.cg73.fr/index.php](http://www.cg73.fr/index.php)

#### Haute-Savoie

[www.cg74-aides.fr](http://www.cg74-aides.fr)

#### Ain, Drôme et Rhône

pas de guide en ligne actuellement.

critères en terme de taille de la commune (<10 000 habitants) et être à proximité d'un sentier labellisé PDIPR.

◆ **Dans la Loire**, la principale action de valorisation locale est le plan paysager, qui cherche à identifier et caractériser les différents paysages locaux, ainsi que les moyens pour les valoriser. L'aide porte donc dans ce cas sur une étude, à faire réaliser par un prestataire de services.

◆ **Dans le Rhône**, le Département a mis en place les "Brigades vertes" en 1992. Celles-ci allient l'insertion sociale et professionnelle d'allocataires du RMI et l'amélioration de l'environnement. Réparties sur l'ensemble du territoire départemental, les Brigades vertes sont mises à disposition des communes par le Département, pour assurer des travaux dans les domaines suivants : entretien/restauration des berges de rivières, aménagement et entretien des sentiers, nettoyage des dépôts sauvages, lutte contre l'ambrosie.

◆ **La Savoie** propose quant à elle des actions sur le paysage et la gestion des espaces naturels :

- suppression de points noirs paysagers ;
- fonds départemental de gestion de l'espace naturel ;
- aménagement, restauration et entretien des cours d'eau.

Elle propose également de favoriser les emplois verts, pour des postes ayant notamment pour vocation : l'entretien des périmètres de protection de captage d'eau potable, le nettoyage et l'entretien des cours d'eau, l'élimination des décharges sauvages, l'entretien des itinéraires de randonnées (pédestres, équestres, VTT...), l'entretien de l'espace naturel, la sensibilisation et l'information du public.

L'aide départementale est calculée, de manière dégressive, sur une période de trois ans, sur la base de :

## MÉCÉNAT ET AUTRES FONDS PRIVÉS

**Le mécénat est une aide sans contrepartie directe à une institution d'intérêt général qui peut être reconnue d'utilité publique. Le mécénat équivaut fiscalement à un don et donne droit à des déductions sur les bénéfices imposables de l'entreprise donatrice.**

**Le sponsoring ou parrainage, quant à lui, se définit comme un soutien à une structure en vue d'en retirer une contrepartie directe. Caractérisé comme une prestation de service à caractère publicitaire, il ne s'apparente pas à un don et ne bénéficie pas des avantages fiscaux du mécénat.**

**Si le mécénat vise à promouvoir une bonne image institutionnelle de l'entreprise, le sponsoring cherche à assurer la promotion d'un produit ou d'une marque.**



**Le mécénat environnemental** reste en émergence en France, générant seulement 4% des dons (mais 8,1% en Rhône-Alpes !), alors que l'humanitaire et la solidarité drainent près de 40% et le culturel près de 56%. Ceci est en partie dû au manque de reconnaissance du caractère patrimonial de la biodiversité par la société française et à la réticence des protecteurs de la nature à réaliser des

partenariats avec des grands groupes industriels avec lesquels ils ont peur de "perdre leur âme".

### Certaines entreprises ou fondations d'entreprise

(Procter & Gamble, Total, Yves Rocher, Nature & Découverte, Klorane) font de l'environnement leur seul axe d'intervention. D'autres y consacrent une partie importante de leur politique de mécénat, tels EDF, Gaz de France, groupe

Banques populaires, Veolia environnement. Les entreprises interviennent dans les domaines de l'éducation et la communication, de la préservation des sites naturels et de la protection des espèces. Rappelons que l'aide peut être financière, mais aussi matérielle ou en compétences.

Cependant, **les co-financements privés** dépassent largement le cadre des entreprises. Il est ainsi possible de trouver des financements auprès d'autres fondations (Fondation du patrimoine, Fondation de France, Fondation Nicolas Hulot...). Les personnes physiques participent aussi régulièrement au financement de projets par dons (suite à des campagnes). Dans certains pays, le retour financier des visiteurs sur le lieu du projet constitue une stratégie très élaborée comme dans le projet *Visitor Payback* dans les parcs nationaux du Royaume-Uni.

### QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les exemples de projets ayant été co-financés par des fonds privés, du mécénat ou du parrainage sont divers comme l'illustrent les cas suivants :

#### EXEMPLE

La Fondation EDF Diversiterre, partenaire de Réserves naturelles de France depuis 1990, participe à la réhabilitation de nombreux sites, à la création de maisons de la nature et d'aménagements tous publics ainsi qu'à la réalisation d'ouvrages pédagogiques et d'études scientifiques, comme sur la réserve naturelle de l'étang du Grand-Lemps en Isère.

**EXEMPLE**

L'exemple suivant est tiré du rapport de l'IGE : l'environnement nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise (Legrain, 2007) : "Le Parc national des Ecrins a signé une convention avec la SOPRA (produits agro-industriels) d'une durée de trois ans (1990-1993), à l'époque de la création du Conservatoire botanique national alpin de Gap Charance et de l'installation du siège du parc national à Charance. Le partenariat a porté sur un programme de réintroduction du bouquetin des Alpes et sur la réalisation de la série documentaire "De sentiers en découvertes", constituée d'une vingtaine de petits films pédagogiques numérisés, pour être diffusés en DVD.

Fort de ce partenariat, la SOPRA a sollicité le parc pour organiser son 50<sup>e</sup> anniversaire dans le Valbonnais, en 1998. La société a organisé à cette occasion, en liaison avec les agents du parc, une importante opération de nettoyage d'un sentier de grande randonnée, en fournissant du matériel et des vêtements labellisés au nom de la société et en offrant du matériel informatique à la communauté de communes. L'affaire fut fortement médiatisée, au grand dam des personnels qui ont eu l'impression de se faire manipuler. Depuis lors, le parc a cessé tous contacts avec les entreprises. Il semble que le Parc des Ecrins soit prêt à reconsidérer sa position, à la condition de mieux cerner les conditions du partenariat qui pourraient avoir des effets positifs sur l'économie des territoires et la création d'emplois."

**EXEMPLE**

La banque grecque Piraeus Bank parraine des programmes et actions de protection d'écosystèmes sensibles, de préservation d'espèces menacées et de sensibilisation du public. Ainsi, elle a soutenu en 2004 le sauvetage et la réhabilitation du phoque moine de Méditerranée dans le Parc national marin d'Alonissos.

**QUELS BÉNÉFICIAIRES ?**

Tout type de personne morale, sachant toutefois que certaines fondations ne financent que les associations (Fondation Nature & Découverte).

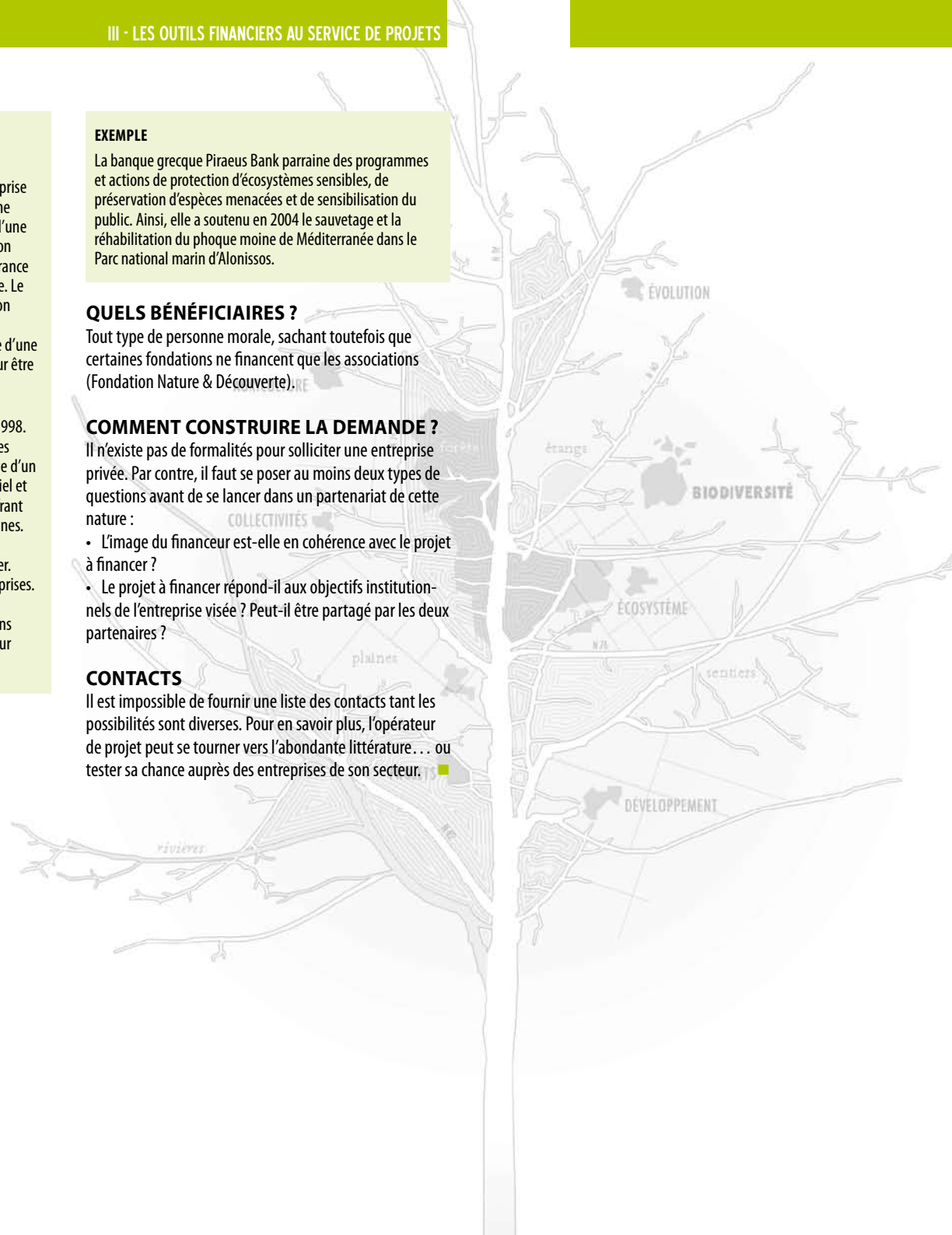
**COMMENT CONSTRUIRE LA DEMANDE ?**

Il n'existe pas de formalités pour solliciter une entreprise privée. Par contre, il faut se poser au moins deux types de questions avant de se lancer dans un partenariat de cette nature :

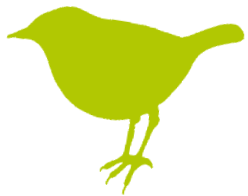
- L'image du financeur est-elle en cohérence avec le projet à financer ?
- Le projet à financer répond-il aux objectifs institutionnels de l'entreprise visée ? Peut-il être partagé par les deux partenaires ?

**CONTACTS**

Il est impossible de fournir une liste des contacts tant les possibilités sont diverses. Pour en savoir plus, l'opérateur de projet peut se tourner vers l'abondante littérature... ou tester sa chance auprès des entreprises de son secteur. ■



## IV. DES ÉTUDES DE CAS



# LE GRAND PARC DE MIRIBEL-JONAGE

## LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU EN ZONE PÉRI-URBAINE

Les espaces périurbains connaissent des enjeux et des pressions fortes : urbanisation, fréquentation, loisirs, infrastructures, eau potable... Dans un tel contexte, la biodiversité peut être préservée pour elle-même, mais aussi parce que des milieux naturels bien gérés peuvent jouer un grand rôle dans le fonctionnement écologique et social des territoires.

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Départements : Rhône et Ain

Surface : environ 3000 hectares

L' "île de Miribel-Jonage" correspond à la plaine du Rhône à l'amont de l'agglomération lyonnaise. Ce site possède un vaste ensemble non urbanisé, englobant :

- le Grand parc de Miribel-Jonage (2200 hectares), propriété du syndicat mixte SYMALIM (départements, communauté urbaine, communes),
- les champs de captage de Crépieux-Charmy, propriété de la Communauté urbaine de Lyon,
- le Rhône, valorisé pour la production hydroélectrique (concession au profit d'EDF).



### LE PROJET

Chaque entité foncière (Grand Parc, Rhône...) fait l'objet de projets de développement distincts mais liés les uns aux autres. Au total, tout ce secteur constitue un projet d'ensemble, par exemple à travers un unique site Natura 2000.

#### ◆ LE DÉROULEMENT

Le projet d'aménagement de ce territoire se développe et se précise depuis plusieurs décennies. Quelques grandes phases peuvent être identifiées :

- **La naissance du site** : dès 1968, la collectivité souhaite une valorisation globale de cet espace délaissé et dégradé : création d'un parc de loisirs, gestion des crues, production d'eau potable... A cette époque, les espèces sauvages ne sont pas prises en considération.
- **La nature prise en compte** : dans les années 1980, l'avenir du parc devient conflictuelle (urbaniser ou protéger ?). En 1993, une charte d'objectifs définit un projet équilibré, mettant au même niveau 4 vocations : eau potable, expansion des crues, patrimoine naturel et loisirs. La zone de loisirs est confortée mais son extension est stoppée ; des zones naturelles sont protégées et réhabilitées. La biodiversité est également prise en compte dans la gestion des champs de captage (création d'un arrêté de biotope géré par le CREN).

- **Nature et société** : depuis quelques années, le parc et les autres collectivités cherchent à valoriser la nature : sentiers de découverte, jardin pédagogique, événements festifs, voies vertes...

En 2006, le nouveau plan directeur du Grand parc présente **trois grands axes** :

- poursuivre la restauration du site, le protéger et mettre en œuvre une gestion durable ;
- favoriser la mixité des publics et pérenniser l'intégrité du site ;
- faire du parc un haut lieu innovant de l'éducation à l'environnement.

### LES OUTILS MOBILISÉS

#### ◆ DES DÉMARCHES MULTIPLES

Le site est concerné par un grand nombre d'outils et de procédures : schéma d'aménagement du Grand parc et des champs captants, SAGE, Natura 2000, espaces naturels sensibles...

La biodiversité ne fait pas l'objet d'un projet spécifique, mais elle tend à être intégrée dans toutes les démarches existantes.

#### ◆ DES FINANCEMENTS DIVERSIFIÉS

Les grandes collectivités (départements et communautés urbaines) assurent le financement de base du projet, en particulier à travers le syndicat mixte.

La prise en compte du patrimoine naturel a pris une autre dimension en 1996, avec la mise en œuvre d'un **programme Life environnement** (2 millions d'euros) qui a permis des opérations lourdes de restauration des gravières et autres milieux naturels et le début de la valorisation pédagogique du site. Le Life a été important pour montrer aux partenaires locaux la valeur de ce patrimoine et l'intérêt de sa valorisation.



D'autres outils financiers ont été mobilisés : TDENS, Agence de l'eau RM&C, ligne patrimoine naturel de la Région Rhône-Alpes... y compris des **ressources plus originales** telles que la politique de la ville, la politique sociale du Département du Rhône ou encore les compensations apportées par les aménageurs, extracteurs de graviers (restauration des carrières), EDF (relèvement du débit réservé...).

### QUELQUES ENSEIGNEMENTS

L'histoire de ce territoire permet de mettre en évidence des éléments intéressants pour d'autres projets :

#### ◆ Des forces

Le projet peut être qualifié de réussite, faisant l'objet d'une reconnaissance nationale.

- **Les convergences d'intérêt ont été très valorisées.** Ainsi, des actions lourdes ont été mises en œuvre pour relever les nappes phréatiques, ce qui est favorable à l'eau potable, aux loisirs (plans d'eau) et à la biodiversité (forêts alluviales). Cette approche multifonctionnelle a permis de concilier des objectifs semblant incompatibles et de mobiliser des financements importants.
- **La dimension sociale de la nature a été reconnue** : intervention de personnel en insertion, découverte de la nature par des publics défavorisés... d'où la mobilisation d'acteurs (et de financements) traditionnellement peu concernés par la biodiversité.

#### ◆ Des faiblesses

- **Des fonctions compatibles... jusqu'à quand ?** La fréquentation du parc tend à augmenter dans les parties les plus naturelles, ce qui risque de poser des problèmes sur les milieux présents.
- **Des équilibres fragiles.** Le grand nombre d'acteurs concernés rend complexe la gouvernance d'un tel site. Son financement est facilité par la présence de collectivités nombreuses et importantes mais suppose des accords entre elles, pas toujours simples à trouver. Ce projet repose en partie sur des ressources non renouvelables (vente du gravier) ou limitées dans le temps (Life : 5 ans).
- **Un site trop complexe ?** Le site ne fait pas l'objet d'un mais de multiples projets. Il serait souhaitable, mais difficile sur le plan des équilibres institutionnels, de faire émerger une structure unique qui coordonnerait toutes ces dynamiques.

### POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.grand-parc.fr/>



# PLATEAU DE MONTSELGUES ET VALLÉES DES CÉVENNES VIVAROISES

Au sud-ouest du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, en limite avec le département de la Lozère, s'ouvre un vaste plateau couvert de landes, de prairies, de forêts et de tourbières. Perché au-dessus des vallées de la Borne et de la Thines, à 1000 mètres d'altitude, le plateau de Montselgues offre, sur près de 4000 hectares, des paysages somptueux. Collectivités locales et acteurs concernés se sont appropriés les enjeux liés à leurs espaces naturels et les reconnaissent comme un atout pour leur territoire.

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Département : Ardèche

Surface : environ 4000 hectares en Natura 2000

En 2002, constitution d'une communauté de 4 communes partageant les mêmes problématiques : 511 habitants sur 122 km<sup>2</sup>



## LES ENJEUX EN PRÉSENCE

- Une économie locale qui s'appuie essentiellement sur l'agriculture extensive : élevage sur le plateau, culture de la châtaigne dans les vallées et tourisme ;
- une sylviculture présente sur le territoire (groupements forestiers) mais sans influence sur l'évolution de la population résidente ;
- la présence d'une association dynamique : La Fage, gestionnaire du gîte communal de Montselgues ;
- une population en déclin depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, mais en hausse depuis une dizaine d'années, en témoigne la réouverture de l'école de Montselgues en 1999 après vingt ans de fermeture ;

- des prairies fauchées pour la récolte de foin et de litière, des landes pâturées par des vaches et des moutons où fleurissent narcisses, genêts et bruyères. Cette nature a été façonnée par l'homme qui y pratique depuis plusieurs décennies une agriculture extensive, dans le respect des milieux et des équilibres naturels ;
- des tourbières et des zones humides qui concentrent les enjeux écologiques et font l'objet d'une appropriation culturelle qui relève de la relation du cévenol à l'eau.

## LE PROJET

### ◆ LA GESTION D'UNE TOURBIÈRE

En 1995, c'est autour de la préservation d'une tourbière à Montselgues que se cristallisent les premières volontés locales, en partenariat avec le CREN Rhône-Alpes. Un accord est signé ; la Fage, initialement créée pour proposer des activités hivernales diversifie son offre d'accueil avec des activités de découverte de la tourbière en été ; un éleveur ovin fait pâturer la lande et les prairies humides.

### ◆ LE RÉSEAU NATURA 2000

Dès 2000, la commune de Montselgues s'implique dans l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 sur plus de 4000 ha (alors que seulement 30 ha avaient été initialement transmis par l'État français à l'Europe). Cette démarche a entraîné trois communes voisines dans la création d'une communauté de communes ayant, entre autres, une délégation en matière de gestion des espaces naturels. La concertation autour de Natura 2000 a permis à tous les acteurs locaux de s'approprier ce patrimoine.

### ◆ UN PROGRAMME "LIFE NATURE"

La motivation des élus va plus loin et, depuis 2005, le territoire bénéficie d'un programme européen Life nature, mené conjointement par le CREN Rhône-Alpes, le PNR des Monts d'Ardèche, le Conseil général au titre des espaces naturels sensibles, la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes des Cévennes vivaroises.

Ce nouveau programme est vu comme une chance pour le territoire : le référentiel technique de gestion des landes intéresse les éleveurs ; l'association "la Fage" assure la valorisation pédagogique ; les chasseurs profitent de l'espace ouvert qui favorise l'installation du petit gibier ; l'ancienne mine, témoin d'une activité passée et abritant des chauves-souris remarquables (petit rhinolophe...) pourra être valorisée.

Ce programme a aussi engagé des collaborations qui vont se perpétuer sur d'autres projets et sur d'autres territoires.

### ◆ DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES

En 2007, la Communauté de communes des Cévennes vivaroises a souhaité être opérateur pour la mise en œuvre et le suivi des mesures agro-environnementales territorialisées. Ainsi, les agriculteurs du territoire ont souhaité s'engager sur une gestion des landes, le maintien des prairies permanentes de fauche, la préservation des zones humides et l'entretien des béalières (petits canaux d'irrigation). Ce projet a été approuvé aux niveaux départemental et régional.

## UN TERRITOIRE RECONNU, UNE ACTION QUI FAIT DES PETITS

Outre l'intégration de ce territoire au réseau Natura 2000 et au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le secteur fait aussi partie des quatorze espaces naturels sensibles définis par le Département. Des conventions de gestion,

un bail emphytéotique et des acquisitions par le CREN assurent la préservation d'une tourbière d'environ 30 hectares depuis 12 ans. Le Département prend le relais afin d'en préserver trois autres et leur fonctionnalité sur plus de 300 hectares.



## QUELQUES ENSEIGNEMENTS

- L'antériorité d'une démarche de préservation d'une tourbière sur Montselgues a permis l'instauration d'un **climat de confiance** entre la commune et le CREN. Les acteurs locaux accordent un crédit favorable à ce partenaire, suite à des expériences jugées positives.
- **Un chef de file moteur** : le maire, agriculteur engagé dans les procédures de développement local, est l'un des principaux animateurs du projet dans son ensemble.
- **Le projet a révélé le dynamisme** hors du commun de l'association la Fage convaincue par l'objectif de vivre à Montselgues. Il a favorisé l'initiative d'un éleveur qui propose des "balades crépusculaires aux culs de brebis" et ça marche !
- **L'appropriation locale du patrimoine naturel** : pour construire à plusieurs un projet et l'ancrer dans le développement du territoire, les règles administratives, les démarches contractuelles ou réglementaires ne sont que des outils, l'important ce sont les hommes et les femmes et les relations de confiance qu'ils tissent.
- Les motivations des élus prêts à **utiliser toutes les ressources du territoire** face à une incertitude sur l'évolution de l'agriculture dans le contexte d'une Europe à 27 : projet éolien, labellisation Natura 2000, offre touristique diversifiée...
- Toute occasion de **valoriser le projet à l'extérieur** du territoire (colloques, films, publications...) a fait prendre conscience de son **exemplarité** et de son unicité.

### Mais la lisibilité est à améliorer !

Une multiplicité de structures intervenant sur le territoire avec une lisibilité parfois mauvaise est source de confusion pour les propriétaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.life-montselgues.eu>

# LE BASSIN VERSANT DE L'ARDÈCHE

## DES OUTILS COMPLEMENTAIRES POUR UNE GESTION EQUILIBREE DES RESSOURCES NATURELLES

Les collectivités du bassin versant de l'Ardèche se sont engagées dans la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur leur territoire. La question de l'eau est en effet au cœur des préoccupations, à la fois du point de vue des activités humaines qui y sont liées, que du fonctionnement des milieux aquatiques. A cette démarche globale et fédératrice sont associés des programmes opérationnels : contrats de rivière et documents d'objectifs Natura 2000. Le Syndicat mixte Ardèche claire, porteur du SAGE, pilote également le contrat de rivière "Ardèche et affluents d'amont" et le site Natura 2000 "Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras". Une structure unique pour une animation cohérente des procédures.

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

	SAGE	contrat de rivière	Natura 2000
Départements	Ardèche, Gard, Lozère	Ardèche, Gard	Ardèche
Communes	158	77	29
Superficie (Km <sup>2</sup> )	2 430	1 219	5,4
Population	112 679	62 984	30 000

### LES ENJEUX EN PRÉSENCE

Le bassin versant de l'Ardèche est un territoire rural où les enjeux liés à l'eau sont prédominants. La diversité d'échelles, d'acteurs, de problématiques, concernés par les enjeux de l'eau, est à l'origine de la mise en oeuvre simultanée d'outils opérationnels et d'outils de planification globale.

L'engagement dans ces démarches est issue de l'évolution progressive, constatée au cours des 25 dernières années, du mode de gestion des ressources naturelles. D'une approche principalement centrée sur les besoins en eau des différentes activités économiques, le bassin versant s'oriente désormais vers une approche globale de fonctionnement des milieux aquatiques, intégrant ses dimensions écologiques, culturelles et économiques.

Le choix des programmes de gestion traduit de façon effective cette évolution :

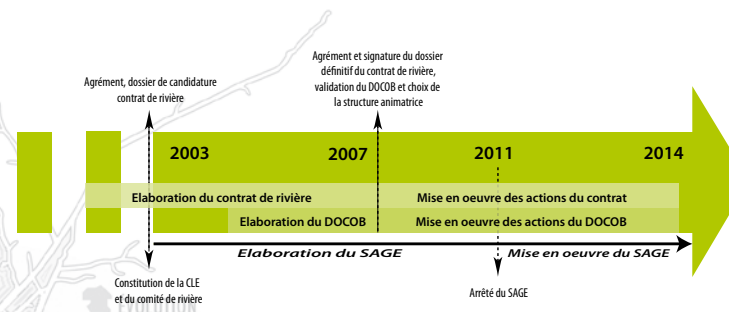
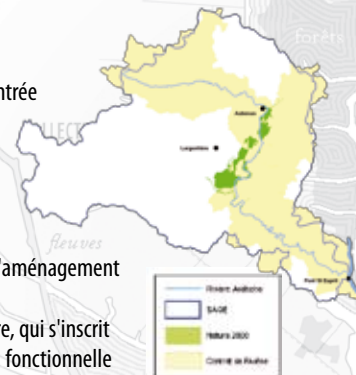
- le SAGE, point d'entrée par sa dimension fédératrice et réglementaire ; il implique la prise en compte d'un contexte élargi à l'aménagement du territoire ;
- le contrat de rivière, qui s'inscrit dans la dimension fonctionnelle des milieux aquatiques ;
- Natura 2000, dont la responsabilité vis-à-vis de l'Europe repose sur un engagement plus local.

Aujourd'hui, le principal enjeu réside dans l'articulation et la mise en cohérence de ces procédures.

### LE PROJET

Le Syndicat mixte Ardèche claire s'est positionné comme pilote des trois programmes cités précédemment. Le principe de structure unique permet de coordonner l'animation des procédures et de limiter le nombre d'interlocuteurs. Ce travail est réalisé en collaboration avec les structures opératrices de tous les sites Natura 2000 du bassin versant, de manière à poursuivre le travail de cohérence au-delà des limites administratives.

Le SAGE constitue le cadre de la gestion de l'eau et des milieux. Ses orientations pour la préservation de la biodiversité s'appuient notamment sur le réseau Natura 2000.



Les objectifs et le programme d'actions du contrat de rivière et du Docob, élaborés conjointement au SAGE, sont compatibles avec celui-ci et s'y réfèrent pour les thématiques dépassant l'échelle du linéaire des cours d'eau. Ils permettent de mettre en oeuvre des actions servant la stratégie environnementale du SAGE. A titre d'exemples : réalisation de passes à poissons pour décloisonner les milieux aquatiques, organisation de la fréquentation et des pratiques de loisirs aquatiques dans le cadre d'un schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à l'eau, programme d'objectifs d'entretien des cours d'eau.

Cette construction assure ainsi la complémentarité et la compatibilité des procédures.

### LES OUTILS

L'élaboration et la mise en oeuvre du SAGE, du contrat de rivière et du DOCOB nécessitent un travail de concertation permanent. Celle-ci a lieu au sein des comités consultatifs et décisionnels (Commission locale de l'eau, Comité de rivière, Comité de pilotage), mais également lors de réunions de groupes de travail qui ont permis la construction des programmes, de réunions d'information auprès du public ou des conseils municipaux, ou encore sur le terrain au quotidien.

En parallèle, des DIG (déclaration d'intérêt général) sont en cours d'instruction pour les travaux de réalisation des passes à poissons et des programmes d'objectifs d'entretien des cours d'eau.

L'engagement des collectivités et des maîtres d'ouvrages repose également sur des plans de financements sollicitant de multiples partenaires financiers.

A titre d'exemple, le plan de financement de la construction des passes à poissons s'appuie sur quatre partenaires (Agence de l'eau, Région, Département, Union

européenne), deux outils (le contrat de rivière et le programme Life Apron du Rhône), et les dispositions réglementaires relatives aux directives européennes sur Natura 2000 et la directive cadre sur l'eau pour optimiser les taux de subvention.

### QUELQUES ENSEIGNEMENTS

#### ◆ La force de la cohérence

Le travail de mise en cohérence réalisé sur le bassin versant de l'Ardèche permet aujourd'hui :

- une bonne lisibilité et une appropriation par les acteurs locaux ; bien que la différence entre les procédures ne fasse pas toujours l'objet d'une compréhension détaillée, les objectifs sont partagés ;
- l'implication des élus locaux dans un projet global de territoire ; l'identification du Syndicat mixte Ardèche claire comme coordonnateur limite le sentiment d'empilement de procédures ;
- de varier les aides financières pour atteindre des taux d'aide optimum ;
- de fédérer les moyens pour assurer l'efficacité des programmes (pas de redondance des études, disponibilité des données et des connaissances), plutôt qu'une succession d'actions efficaces indépendamment les unes des autres ;
- d'aborder la préservation de la biodiversité dans une approche globale évitant les crispations partisanes.

#### ◆ Des éléments à confirmer

La réussite du projet sera jugée à différents niveaux :

- par un ensemble d'indicateurs qui informera sur la réponse des milieux naturels aux actions menées ;
- par un suivi financier de l'engagement des programmes ;
- par la pérennité de la structuration du bassin versant.



# LA BASSE VALLÉE DE L'AIN

## UNE DYNAMIQUE QUI COULE DE SOURCE

Sur ce tronçon aval de l'Ain où la rivière modèle son lit au gré des crues, les brotteaux contrastent avec un territoire entouré de cultures intensives de maïs et d'urbanisation. Leur inscription au réseau Natura 2000 et la mobilisation des élus autour de la ressource en eau sont deux éléments clés pour guider les projets de ce territoire et l'orienter vers une prise en compte des enjeux biodiversité.

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Département : Ain  
Surface : environ 3500 hectares en Natura 2000  
A moins de 50 km de Lyon et au cœur d'une importante plaine céréalière  
Sur le plan de la fréquentation :  
20 à 30 000 sorties de pêche par an  
50 000 baigneurs par an  
25 000 randonneurs par an



### LES ENJEUX EN PRÉSENCE

La basse vallée de l'Ain associe un contexte socio-économique en pleine puissance à un poumon préservé autour des berges de la rivière. La ressource en eau souterraine est un gisement majeur qui a permis à une culture céréalière irriguée de se développer depuis une vingtaine d'années (évalués à 27 millions de m<sup>3</sup>/an, les prélèvements agricoles représentent environ les deux tiers des prélèvements totaux en nappe). La proximité lyonnaise attire régulièrement de nouveaux résidents, l'installation d'entreprises et d'infrastructures, et génère une importante fréquentation de loisirs.

Au milieu de tout cela coule une rivière... une rivière qui, par ses crues et ses humeurs, a su maintenir l'homme à distance. C'est le royaume du castor et de la loutre, de l'ombre commun et de la truite. 3500 hectares de milieux naturels associant forêts alluviales, anciens bras aujourd'hui déconnectés, pelouses sèches parsemées d'orchidées et bancs de galets migrants. Concernant les oiseaux, l'oedicnème criard et l'alouette lulu fréquentent les pelouses sèches, tandis qu'il n'est pas rare de croiser une flèche colorée au bord de l'eau : le martin-pêcheur part à la chasse !

### LE PROJET

#### ◆ LE SAGE COMME FONDATION

Une prise de conscience à la fin des années 90 à propos de la richesse patrimoniale du territoire, de sa fragilité et de l'enjeu majeur de la ressource en eau : les 40 communes de la basse vallée de l'Ain se regroupent en syndicat.

Naissance du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) en mars 2003, porté par la commission locale de l'eau. Ce document lance véritablement la réflexion autour de ce cours d'eau et de son territoire. Il assoit notamment l'espace de liberté de la rivière et valide le principe de libre divagation de la rivière en son sein. A la fois concerté et ambitieux, ce document reste cependant un cadre, un outil de planification sans opération concrète sur le territoire.

#### ◆ LES RESSOURCES NATURELLES COMME TREMLIN

Les enjeux écologiques mis en avant dans le SAGE vont alors permettre au syndicat de bénéficier d'un programme européen LIFE Nature "conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière d'Ain". Le Syndicat s'associe au CREN Rhône-Alpes pour mettre en œuvre ce programme qui s'est déroulé sur 4 ans et demi et s'est achevé le 31

décembre 2006. Les premières actions concrètes voient alors le jour sur la rivière :

- acquisitions foncières dans l'espace de liberté,
- retour du pâturage sur les pelouses des brotteaux,
- curage de lônes dans les secteurs les plus incisés,
- recharge en matériaux solides pour lutter contre l'incision,
- nombreuses opérations de communication et de sensibilisation autour de la rivière...

Ce programme a aussi été un étonnant moyen de mutualisation des expériences et de sensibilisation forte des élus et des usagers autour de l'importance de la préservation des brotteaux. Délaissée car incomprise, la rivière est redevenue une préoccupation et un centre d'intérêt pour ses riverains.

#### ◆ UNE INSCRIPTION DANS LA DURÉE

En parallèle aux actions du programme LIFE, un contrat de bassin a vu le jour en 2006. Pour accompagner cette volonté d'action, le syndicat s'est doté de compétences "travaux". Il peut alors se lancer encore plus concrètement dans la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité. Pour plus de cohérence, le document d'objectifs Natura 2000, rédigé et validé au cours du Life, est intégré au contrat de bassin. Le comité de pilotage et la Commission locale de l'eau ne font qu'un et les mêmes personnes s'y retrouvent pour discuter de la rivière et de son avenir. Jusqu'en 2011, les opérations et les financements sont maintenant prévus pour la rivière d'Ain.

### LES OUTILS MOBILISÉS

SAGE, LIFE, Natura 2000, contrat de rivière, le tout autour d'un seul et même organe de concertation : la CLE (Commission locale de l'eau).

Pour réaliser les interventions, le CREN possède une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial, accordée par la DDE ainsi que des conventions avec les communes.



L'acquisition de 30 hectares de terres érodables, financée dans le cadre du Life, a été réalisée et complétée par 15 hectares supplémentaires dans le cadre du contrat de bassin.

La signature de contrats Natura 2000 permet aujourd'hui de financer, par exemple, la restauration de nouvelles lônes. Concernant la gestion des pelouses, un groupement pastoral a été créé et bénéficie des financements au titre des mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) garantissant le maintien du pâturage sur ces milieux.

Aujourd'hui, une réflexion est en cours quant au classement en réserve naturelle régionale, un label de qualité supplémentaire pour ce territoire, permettant notamment de répondre aux besoins de gestion de la fréquentation, demandée par les élus locaux.

Aux côtés de l'Union européenne, des financeurs s'impliquent : Région Rhône-Alpes, Etat, Département de l'Ain, Agence de l'eau, Fédération départementale des chasseurs, Syndicat de la basse vallée de l'Ain, CREN Rhône-Alpes.

### QUELQUES ENSEIGNEMENTS

#### ◆ Une conscience collective

Des élus motivés par leur rivière et conscients des enjeux liés à la ressource en eau, surtout suite à l'été 2003 : il faut "préserver notre ressource en eau, en qualité et en quantité". Une structure intercommunale à une échelle cohérente : le bassin versant de la partie aval de la rivière.

#### ◆ Une réactivité face aux financements

Des chargés de mission qui ont su saisir la balle au bond pour concrétiser et pérenniser les actions, en activant une succession logique de procédures financières. Un partenariat efficace et renouvelé entre le syndicat local, la fédération de chasse et le CREN : une confiance qui a permis de parler d'une seule voix et de rendre le projet encore plus crédible aux yeux des financeurs et des acteurs



locaux ; un partenariat qui perdure au-delà du programme Life.

#### ◆ Un organe de concertation unique

Commission locale de l'eau et comité de pilotage Natura 2000 sont constitués des mêmes personnes, une lisibilité importante pour les acteurs de ces comités. Ce rapprochement se traduit aussi par de fortes passerelles entre le document d'objectifs et le contrat de bassin.

#### ◆ La création d'une structure de gestion pastorale

sur les pelouses sèches : le syndicat pastoral des brotteaux. C'est un ancrage fort dans une logique agricole qui permet d'allier activité économique et gestion écologique, et d'assurer un début de reconnaissance par le monde agricole de la valeur pastorale de ces milieux atypiques.

Une gestion inscrite dans une logique d'aménagement du territoire :

les enjeux de l'eau et de la biodiversité sont repris dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et dans les outils opérationnels (CDRA, Leader).

#### Des limites évidentes

Une concertation engagée mais pas aboutie sur certains thèmes :

- la question cruciale des débits reste non résolue, dépendante des barrages EDF situés à l'amont ;
- un lobby céréalier puissant peu enclin à limiter les prélèvements d'eau ;
- une gestion de la fréquentation délicate : barrières vandalisées et dépôts sauvages toujours d'actualité, une fréquentation estivale accrue.

#### Une lisibilité à améliorer encore :

Une multiplicité de structures intervenant sur le territoire avec une lisibilité parfois difficile, notamment sur la question de la gestion des milieux naturels. Ainsi sur un même secteur, peuvent "cohabiter" une convention de gestion avec le CREN, une soumission au régime forestier et une convention pluriannuelle de pâturage avec, à chaque fois, un acteur et des actions différentes. L'ensemble est guidé par le document d'objectifs et les communes ne comprennent pas toujours... Heureusement, le Syndicat reste l'animateur central et le garant de la cohérence d'intervention sur le territoire.



# LES HAUTES CHAUMES DU FOREZ

## LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES PRATIQUES AGRICOLES

Les hautes chaumes du Forez sont caractéristiques d'un territoire rural de montagne, situé aux confins de la région Rhône-Alpes, sur le versant oriental des Monts du Forez. Côté Puy-de-Dôme (région Auvergne), un autre site Natura 2000 "siamois" s'étend sur le versant occidental du massif, intégré au Parc naturel régional du Livradois-Forez. D'un côté comme de l'autre, le principal enjeu concerne le maintien d'une activité pastorale respectueuse des enjeux de biodiversité.

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Département : Loire

Surface : plus de 6 000 hectares

Les hautes chaumes du Forez s'étendent sur plus de 20 km du nord au sud et sur 6 à 8 km d'est en ouest. Côté Loire, 13 communes sont concernées par Natura 2000 pour les parties sommitales de leur territoire. Le point culminant est à 1 640 mètres, avec une saison de végétation, et donc d'estive pastorale, limitée à 5 ou 6 mois (mai à octobre). Ce site revêt un intérêt agricole primordial car il s'agit du cœur du territoire de l'AOC fromagère "Fourme de Montbrison".



### LES ENJEUX EN PRÉSENCE

Les hautes chaumes sont confrontées à une double problématique agricole :

- ◆ **la baisse de l'activité pastorale**, ayant favorisé un processus de recolonisation progressive de la forêt. Depuis 1950, le domaine pastoral aurait perdu 25% de sa surface, essentiellement des zones en pente ;
- ◆ **la modification et l'intensification des pratiques agricoles locales**, dans un souci d'amélioration de la valeur agronomique : certaines nouvelles pratiques (labours, semis, forts apports d'engrais minéraux, surpâturage) ont mis en péril certains milieux naturels.

**Le maintien d'une sylviculture adaptée aux enjeux biologiques** constitue un second enjeu, le site Natura 2000 comprenant près de 3 000 ha de forêt, principalement de la hêtraie sapinière gérée traditionnellement en futaie jardinée.

En dernier lieu, **les activités touristiques** et la station de ski alpin de Chalmazel, constituent un enjeu de développement territorial important qui doit être combiné avec le respect des milieux naturels présents.

**La biodiversité** dépend beaucoup de la présence de milieux agropastoraux en mosaïque : pelouses, landes, prairies, tourbières, boisements diffus de pins, de sorbiers ou d'alisiers. Les milieux forestiers, situés en contrebas, témoignent également de la richesse du site : hêtraies subalpines à érables, sapinières à lycopodes, bois de bouleaux tourbeux... Quelques milieux naturels plus ponctuels, comme les mégaphorbiaies, éboulis rocheux ou congères tardives, complètent le tableau. Si l'intérêt faunistique est surtout marqué par la présence de papillons spécialisés, la flore est reconnue pour sa diversité avec une trentaine de plantes protégées dont 7 espèces de lycopodes !

### LE PROJET

A la suite d'une OLAE particulièrement réussie (près de 1 000 hectares engagés en mesures agri-environnementales), l'intégration des préoccupations environnementales dans la conduite des exploitations, au travers des CTE puis des CAD à partir de 2001, a permis une certaine continuité.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Syndicat de la basse vallée de l'Ain  
<http://www.bassevalleedelain.com>

Le document d'objectifs Natura 2000 a débuté en 2004, dans le cadre du programme Life nature & territoires. L'objectif affiché était de mettre en place un nouveau programme agri-environnemental mais également d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les activités sylvicoles et le développement touristique du territoire.



## LE DÉROULEMENT DU PROJET

A partir de 2004, la mise en place d'un projet de territoire global pour les hautes chaumes a naturellement pris place dans la réalisation du document d'objectifs, pour lequel le CREN était l'opérateur désigné.

### ◆ Des diagnostics partagés

La réalisation d'un nouvel état des lieux du patrimoine naturel a été confiée à plusieurs structures et experts naturalistes (FRAPNA, CBN, LPO...). La synthèse a été confrontée aux différents diagnostics socio-économiques, réalisés dans le cadre du document d'objectifs :

- la Chambre d'agriculture et l'ADASEA ont porté un diagnostic agricole territorial qui a permis d'analyser, à l'échelle parcellaire, le fonctionnement de plus de 70 exploitations enquêtées, car utilisant la zone



Natura 2000. La complémentarité entre les surfaces d'estives et celles situées autour du siège d'exploitation a été réaffirmée ;

- le CRPF a réalisé une typologie des stations forestières, confrontée aux modes de gestion sylvicole actuels ;
- une enquête sous forme d'audit des acteurs du territoire a été effectuée par un bureau d'études spécialisé pour mieux caractériser les activités touristiques et de loisirs.

### ◆ Un lieu de concertation essentiel

Avant la démarche Natura 2000, il n'existait aucun lieu de discussion et de concertation permettant aux Communes et autres acteurs locaux de construire un projet pour les hautes chaumes intégrant biodiversité et activités socio-économiques. Les réunions de comité de pilotage, de groupes de travail mais aussi les réunions communales d'informations et les rencontres individuelles ont été la base de construction du document d'objectifs.

Entre 2004 et 2007, en près de 3 ans ½, le projet s'est construit progressivement avec une validation de chacune des étapes nécessaires.

### ◆ Un portage politique

En parallèle à la construction du projet, un portage politique a été recherché pour que la mise en œuvre du programme soit partagée et assumée localement. Fin 2007, la **Communauté d'agglomération Loire-Forez** a pris la présidence du site Natura 2000 avec, comme président, le maire de Saint-Bonnet-le-Courreau, l'une des communes les plus concernées (plus de 1000 hectares en Natura 2000). Un recrutement a été effectué, notamment pour mettre en place un programme Leader + qui intégrera les actions construites sur les hautes chaumes dans le projet de territoire. Un volet coopération interrégionale avec le PNR Livradois Forez devrait permettre la mise en œuvre d'actions concertées sur les deux versants de la montagne.

## LES OUTILS MOBILISÉS

### ◆ Des partenariats multiples

Le site est concerné par un grand nombre de procédures : Natura 2000, espaces naturels sensibles, CDPRA... ainsi que par un grand nombre d'acteurs et de partenaires techniques. Ces partenariats, affinés entre 2004 et 2007, sont précisés dans le document d'objectifs, avec les engagements et responsabilités de chacun.



### ◆ Des financements complémentaires

Si le Life a permis de relancer en 2004 une dynamique de territoire sur les hautes chaumes, à travers le document d'objectifs, la mise en œuvre du projet est désormais assurée par l'Etat et les collectivités territoriales.

Le financement des actions agri-environnementales illustrent cette complémentarité :

- **les aides à la surface** liées aux contrats MAE sont co-financées par l'Etat (MAP), l'Europe (FEADER) et le Conseil général de la Loire (ENS, à hauteur de 25%) ;
- **l'animation du dispositif auprès des agriculteurs** est réalisée par le CREN, appuyé par la Chambre d'agriculture (financement assuré via Natura 2000, l'ENS et le contrat de développement Rhône-Alpes des "Pays du Forez" ;
- **les investissements pastoraux** (passages canadiens, points d'abreuvement, clôtures, ...) sont financés à hauteur de 25% par le Conseil général. Les enveloppes du Leader + (pour les exploitants individuels) ou du CDPRA (pour les estives collectives) peuvent être sollicitées en complément.

Une autre illustration de cette complémentarité peut être apportée à travers le portage des principales catégories d'actions inscrites au document d'objectifs :

- **l'animation générale** est assurée par la Communauté d'agglomération ainsi que les actions liées aux activités touristiques et de loisirs ;
- **les actions agri-environnementales** sont portées par le CREN et la Chambre d'agriculture ;
- **les actions sylvicoles** par le CRPF ;
- **le foncier** par le Conseil général au titre de sa politique d'acquisition ENS.

## QUELQUES ENSEIGNEMENTS

### ◆ Les facteurs de réussite du projet :

- un projet qui s'inscrit dans la durée, la dynamique liée à Natura 2000 faisant suite à une OLAE réussie dans les années 1990 ayant servi de base à l'appropriation des enjeux de biodiversité sur le territoire ;
- une reconnaissance mutuelle des compétences et des acteurs : des approches environnementales et agricoles progressivement partagées, préalable à la co-construction de nouvelles MAE ;
- l'animation technique a joué un rôle clé pour réunir les acteurs locaux autour d'un projet commun, orienter les actions et définir les outils mobilisables ;
- l'adaptation des cahiers des charges MAE aux enjeux des hautes chaumes : la mise en place d'un dispositif souple, adapté aux pratiques et enjeux locaux aboutit à des cahiers des charges pertinents sur les plans agricoles et environnementaux.
- le portage du projet par la profession agricole : le rôle du leader local représentant les agriculteurs concernés a été prépondérant pour l'acceptation du projet mais aussi sa construction.

### ◆ Les facteurs de blocage

- **la discontinuité des dispositifs** : les cadres administratifs changent trop régulièrement (OLAE, CTE, CAD, MAE) pour qu'il y ait une continuité de mesures sur les territoires. Ces cadres sont parfois difficilement compréhensibles...
- **"ne pas faire confiance au terrain"** : lorsque les actions ne sont pas construites à partir des expériences du terrain et en tenant compte des enjeux locaux, les mesures sont peu adaptées, comme pouvaient l'être les CTE et les CAD sur les hautes chaumes malgré une forte volonté des acteurs pour adapter localement ces mesures.
- **un partenariat trop complexe ?** Les actions sont portées par plusieurs opérateurs, d'où la nécessité d'entretenir des relations régulières entre partenaires pour arriver à une coordination et une lisibilité du projet global.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site des hautes chaumes du Forez

<http://www.life-nature-territoires.eu>

# L'EXPÉRIENCE MAPPEMONDE

## UNE COOPÉRATION POUR LA MISE EN VALEUR DE SITES NATURELS REMARQUABLES

Le Haut-Jura et l'Alto Bellunese sont deux territoires de montagne, l'un situé au cœur du massif du Jura, l'autre à l'extrême est des Dolomites, en Italie. Ils présentent des similitudes, à l'origine de la coopération qui les unit depuis près de dix ans. Le projet Mappemonde, mené entre 2004 et 2008, a eu pour objectif principal de développer chez les habitants, les acteurs économiques et sociaux comme les touristes, une conscience patrimoniale globale et collective des richesses naturelles des deux territoires, au travers d'actions de promotion écotouristique ; en d'autres termes, faire en sorte que l'environnement soit considéré d'abord comme un patrimoine commun à préserver, ensuite à découvrir. Ce doit être au même titre qu'un monument historique pour lequel, et en tant que patrimoine culturel reconnu, la question de la protection et de la mise en valeur auprès du public ne se pose guère.

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

	Haut-Jura	Alto Bellunese
Superficie	165 000 ha	233 260 ha
Nb de communes	112	43
Nb Communautés de communes	11	5
Population	80 000 hab.	72 500 hab.
Altitude moyenne	800 m	950 m
Altitude maximale	1 720 m	3 264 m
Forme juridique de la structure de gestion	Syndicat mixte (PNR)	Association de collectivités locales

### LES ENJEUX EN PRÉSENCE

De nombreux points communs rapprochent ces deux territoires :

- des pôles majeurs en Europe de production de lunettes (point commun à l'origine d'une première coopération) ;
- un artisanat multi-formes développé à partir de l'énergie hydraulique et ayant pour partie donné naissance à un réseau de PME – PMI ;
- un tourisme rural et de stations (Cortina d'Ampezzo, les Rousses) tourné vers la pratique du ski en hiver et de la randonnée pédestre en été ;
- une activité pastorale avec transformation fromagère en coopératives locales ou à la ferme ;



- un environnement riche et encore préservé (40% du territoire du Parc du Haut-Jura sont en Natura 2000).

Les difficultés que ces deux territoires connaissent sont aussi souvent de même nature :

- une concurrence forte des pays asiatiques en matière de production lunetière ;
- des difficultés de reprise et de transmission des petites entreprises artisanales ;
- un développement fort des pratiques touristiques et sportives de plein-air avec, en conséquence, des conflits d'usage et de pression sur les milieux naturels ;
- une régression de l'activité agricole, une fermeture des paysages et baisse de la biodiversité.

Face à ces difficultés, les deux territoires portés par des collectivités locales regroupées en Parc naturel régional pour le Haut-Jura et en association pour l'Alto Bellunese tentent d'apporter des réponses multiples en s'appuyant notamment sur le soutien des politiques européennes



(Leader, Interreg, Life...). Parmi ces réponses, la coopération a pris une place majeure contribuant à la stratégie de développement des deux territoires.

### LE PROJET MAPPEMONDE

*Modalità ed Azioni e Progettazione e Pianificazione dell' Ecosistema Montano ed Operazioni Naturalistiche Dimostrative a favore dell'Ecoturismo - Orientations de protection et de gestion des écosystèmes montagnards et actions innovantes en faveur de l'écotourisme*

Ce projet est né de la volonté des deux territoires de :

- faire prendre conscience que l'environnement est à préserver localement et également dans une perspective européenne, une préservation qui doit se faire dans le cadre d'une approche participative et citoyenne ;
- ouvrir au public certains des sites les plus riches des deux territoires afin que les habitants, les acteurs socio-économiques locaux et les touristes se les approprient ;
- faire de l'environnement un véritable facteur d'attractivité du territoire, tout en prenant les précautions nécessaires pour ne pas mettre les sites en danger.

L'ensemble des opérations du programme s'est organisé en **trois axes et seize opérations** :

**AXE 1** : connaissance préalable des sites et des publics visés (études scientifiques et socio-économiques),

**AXE 2** : équipements des sites, c'est-à-dire la phase d'investissements (audioguides, balisage léger),

**AXE 3** : sensibilisation et communication (film, livre, brochures, CDrom, colloque).

### ◆ LE DÉROULEMENT DU PROJET

Mappemonde est né en 2004 après plus de six mois de réflexion et d'échange. Cette phase de pré-travail a été aidée financièrement par l'outil LEADER dans le cadre d'un projet 3000 € "De l'idée au projet".

Déposé en mars 2004 au titre du **volet B de Leader +**, le projet est accepté en avril. Il est lancé pour trois ans suite à une dérogation accordée aux deux structures porteuses qui jugent le programme trop ambitieux pour l'achever en deux ans comme prévu normalement.

### ◆ QUELQUES GRANDES DATES DU PROJET

- **L'implication de quatre-vingt enfants** et jeunes des deux territoires dans le projet à travers la rédaction et l'illustration d'une charte de bonne conduite et une rencontre très riche, en Italie, en juillet 2005.
- en juillet 2006, **la mise en service d'audioguides multimédias** qui mettent en valeur et expliquent le patrimoine naturel aux randonneurs : outil autonome, innovant, ludique et interactif, minimisant les aménagements sur les sites. 4 sites sur les 5 ainsi valorisés sont des sites Natura 2000.
- en janvier 2007, **la réalisation d'un colloque** à destination des élus et partenaires scientifiques et techniques des deux territoires sur le thème "Natura 2000, un outil de développement des territoires".

Pour l'Alto Bellunese ce projet a permis de **profiter de l'expérience** du Parc naturel régional du Haut-Jura sur Natura 2000 et les documents d'objectifs, de proposer à la Région de la Vénétie une approche locale participative et de présenter aux élus italiens la réflexion menée dans le cadre du programme Life "nature & territoires".

Il est à noter que le projet a quelque peu évolué en cours du déroulement pour s'adapter aux situations rencontrées mais qu'il a été réalisé dans un calendrier rigoureusement respecté.

### LES OUTILS MOBILISÉS

#### ◆ DES DÉMARCHES MULTIPLES

Les deux structures porteuses de Mappemonde s'appuient sur **des politiques diversifiées** pour atteindre leurs objectifs de développement local et de préservation et mise en valeur du patrimoine naturel. A elles de faire en sorte que ces politiques soient cohérentes



et complémentaires. Dans ce projet, se sont ainsi côtoyées les procédures Leader +, Natura 2000, Life, les politiques locales (régionales, intercommunales)...

#### ◆ DES FINANCEMENTS DIVERSIFIÉS

Le financement a été assuré, **pour la partie française** :

- 50% par l'Union européenne, via des crédits Leader +
- 48,5% par les Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes (dans le cadre de la programmation annuelle du Parc)
- 1,5% par des fonds privés (une entreprise locale).

Pour le voyage de jeunes, une aide de Jeunesse et Sport a également été accordée à une junior association impliquée dans le projet.

**En Italie**, les fonds provenaient de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région de la Vénétie et des communautés de communes.

#### QUELQUES ENSEIGNEMENTS

##### ◆ Les impacts du projet pour les bénéficiaires et les territoires concernés

Le projet a permis tout d'abord au Parc de développer de nouveaux partenariats au niveau de son territoire. Ainsi, la réalisation des chartes de bonne conduite a été l'occasion de travailler avec des enfants et jeunes en dehors du temps scolaire. Ces chartes ont également été l'occasion :

- d'impliquer les jeunes dans les préoccupations du territoire ;
- d'impliquer localement la population et la responsabiliser à travers l'action des jeunes ;
- de susciter un comportement respectueux de la part des visiteurs ;
- de donner une dimension transnationale à la préservation de la nature et de mettre en évidence des enjeux de conservation similaire.

Par ailleurs, Mappemonde a offert au territoire du Haut-Jura et de l'Alto Bellunese cinq **nouveaux produits**

**touristiques modernes**, innovants et adaptés au public familial. Plus de 250 emprunts d'audiovidéoguides ont été comptabilisés entre l'été 2006 et l'été 2007 sur les deux territoires. Sur le Haut-Jura, de nombreuses écoles ont utilisé cet outil au mois de juin 2007.

Mappemonde a également constitué une occasion de conforter le partenariat et le travail en réseau engagé avec **les offices de tourisme** des deux territoires. Il a également été à l'origine de la création et du renforcement de nouveaux partenariats, en particulier avec certaines **structures d'hébergement**.

Un point négatif cependant est à déplorer. **Le manque d'implication des entreprises et associations locales**, alors que ce type de parrainage devait constituer le cœur de l'une des actions du projet.

##### ◆ Les impacts du projet aux niveaux départemental et régional

Mappemonde a reçu un écho très favorable de la part des régions, en particulier Rhône-Alpes et Vénétie, ainsi que du Département de l'Ain. Le Parc et le Groupement d'action locale (chacun sur son territoire) ont été sollicités à plusieurs reprises pour faire part de leur expérience, présenter leurs nouveaux produits, construire des journées thématiques, participer à des salons...

##### ◆ Les impacts du projet au niveau transnational

Le contenu du projet en lui-même a suscité un vif intérêt de nombreux partenaires nationaux (PNR, GAL, réserves naturelles, communautés de communes...).

Au niveau transnational, pour le moment, l'importante plus-value du projet réside dans les échanges favorisés durant les deux colloques-séminaires autour de la question de la gestion et de la mise en valeur des sites naturels sensibles d'une part, des enjeux liés à la coopération d'autre part.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Un CDROM reprenant l'ensemble des actions menées (présentation des objectifs, cahiers des charges rédigés pour les appels d'offre, budget, analyse critique, facteurs de réussite...) est disponible auprès du Parc naturel régional du Haut-Jura ainsi qu'un film sur le projet, réalisé pour mettre en valeur cette opération sur des foires, salons...

Parc naturel régional du Haut-Jura  
[www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)  
 Tél. 03 84 34 12 30

## DES RÉFÉRENCES UTILES

### SUR LES TRACES DE LA BIODIVERSITÉ...

◆ **La biodiversité à travers des exemples** (présentation des fonctions de la biodiversité)  
<http://www.ecologie.gouv.fr/-La-biodiversite-a-travers-des-.html>

◆ **"Histoire d'espèces, histoire d'espaces"**  
 un film et un DVD produits par Télé promotion rurale sur le rôle de l'agriculture vis-à-vis de la biodiversité  
<http://www.tpr-rhone-alpes.com/mediatheque.htm>

◆ Les notes techniques des réserves de biosphère  
 n°1 : **Biodiversité et acteurs, des itinéraires de concertation 2007**  
 n°2 : **Le dialogue dans les réserves de biosphère. Repères, pratiques et expériences.**

◆ **Evaluation des écosystèmes pour le millénaire**  
<http://www.millenniumassessment.org/fr/Index.aspx>

### PLUS PROCHE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE...

◆ **Intégration des espaces naturels patrimoniaux dans les documents d'urbanisme**  
 Un guide pratique à destination des maîtres d'ouvrages, 2007, collectif coordonné par ASTERS 46p.

### A PROPOS DE CONCERTATION...

◆ **Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local**  
 guide pratique réalisé par Geysier, 2003, édition de la Fondation de France, collection Pratiques - 136p.

### CONCERNANT PLUTÔT NATURA 2000...

[http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/financing/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/financing/index_en.htm)  
<http://www.financing-natura2000.moccu.com/pub/index.html>

### DES DOCUMENTS PRODUITS DANS LE PROGRAMME LIFE NATURE & TERRITOIRES EN RÉGION RHÔNE-ALPES

disponibles sur le site : [www.life-nature-territoires.eu](http://www.life-nature-territoires.eu)

**Etude socio-économique de l'interface entre développement territorial et Natura 2000**  
*analyse portant sur les 16 sites du programme - 2005*

**"Vers une interface entre le développement territorial et la préservation des espaces naturels"**  
*synthèse de la première rencontre des acteurs des territoires octobre 2005*

**"Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?"**  
*synthèse de la deuxième rencontre de acteurs des territoires mars 2007*

**"Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale"**  
*guide technique, co-réalisation INRA/CRENRhône-Alpes - 2008*

**"Pastoralisme et biodiversité, des acteurs en parlent"**  
 illustré par trois cas : le plateau de Montselgues, les monts du Forez et le massif des Bauges - 2008

**"Biodiversité et développement territorial"**  
 synthèse du colloque de clôture du programme Life nature & territoires - 2008

**Module de formation sur Natura 2000 et la gestion sylvicole** - CDrom disponible auprès de l'ONF



Pour la réalisation de ce guide, nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont apporté une contribution à la rédaction :  
Emmanuel Buis, Nicolas Guillaume, Colette Perrin, Bruno Grand, Marie-Anne Chabert, Nicolas Gogue-Meunier,  
Anne-Claude Ferry, Stéphane Duru, Martine Poumarat, Elodie Calonnier, Mathilde Stallegger, Cécile Barbier, Murielle Champion,  
Elisabeth Favre, Laurence Jullian, Céline Thicoipé, Fabrice Frappa ;

les personnes et structures ayant fourni des illustrations :  
l'Office national des forêts, les parcs naturels régionaux du Haut-Jura et du massif des Bauges,  
le Syndicat mixte Ardèche claire, le Grand parc de Miribel-Jonage, AVENIR, ASTERS, le PABAT : J. P. Gotti,  
la Fédération des chasseurs de l'Ardèche, G. Lacroix, G. Cochet, J.-L. Michelot, Cl. Nardin,  
E. Breteau et divers photographes du CREN.



**Pour tout renseignement :**

**le CREN Rhône-Alpes**

Sa mission s'appuie sur la gestion d'espaces naturels, la diffusion  
de savoir-faire technique et l'appui aux collectivités  
dans leurs projets de prise en compte de la biodiversité

**2, rue des Vallières**

**69390 Vourles**

**Tél. 04 72 31 84 50**

*[www.cren-rhonealpes.fr](http://www.cren-rhonealpes.fr)*

